Université Côte d'Azur
École Universitaire de Recherche Économie et Management

Travail politique et objets frontières au Pays de Grasse

Quand l'innovation sociale devient un trait d'union

Mémoire de Master 2 permettant l'obtention du
Master Innovation Entreprise et Société
Parcours Innovation et Management de la Transition des Territoires

Par Madame Morgane MORIZUR

Tutrices universitaires
Madame Rani J. DANG, tutrice pédagogique, Maitresse de Conférences HDR en Sciences de Gestion, Vice-Présidente Entrepreneuriat d'Université Côte d'Azur, Directrice du Master Innovation et Management de la Transition des Territoires

Madame Céline BOURBOUSSON, tutrice pédagogique, Maitresse de Conférences en Sciences de Gestion, Directrice de la chaire *ESS et territoires d'innovation sociale*

Soutenu à Nice le 22/06/26, devant le jury composé de Monsieur Benoît REGENT et de Mesdames Rani DANG et Céline BOURBOUSSON.

Année **2025-2026**

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
ÉCONOMIE ET MANAGEMENT

Résumé

Dans notre monde complexe qui appelle à transformer en profondeur la manière dont les sociétés produisent et coopèrent, l'innovation sociale s'impose comme un repère partagé des politiques publiques et des pratiques organisationnelles alternatives. Sa diffusion suppose en revanche la coopération d'acteurs hétérogènes au sein d'un territoire, ce que la littérature documente, sans toutefois expliciter la fabrique du sens collectif qui fédère ces acteurs et les supports concrets par lesquels ils travaillent ensemble sans s'accorder préalablement sur le sens de l'objet qui les rassemble. Ce mémoire s'attache à saisir ces dimensions à travers la question suivante : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?** L'approche choisie est l'acception institutionnaliste de l'innovation sociale, conçue non seulement comme une nouvelle solution apportée à un problème social, mais surtout comme un processus collectif et territorialisé orienté vers la transformation des rapports sociaux. Le mémoire articule à cet effet deux cadres théoriques et les hybride : la théorie du travail politique (Smith, 2019), qui éclaire les pratiques incarnées par lesquelles une innovation sociale s'inscrit durablement sur un territoire, et la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989), qui éclaire les supports par lesquels des mondes sociaux contrastés coopèrent sans partager une même définition de l'objet. Le cadre est mis à l'épreuve d'une étude de cas unique du Pays de Grasse. La démarche, qualitative et abductive, repose sur cinq entretiens semi-directifs conduits entre mars et mai 2026 auprès d'acteurs occupant des positions complémentaires (collectivité, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dont recherche embarquée, filière agricole, club d'entreprises, éducation populaire et culture), complétés par une analyse documentaire et une revue de littérature. Nos résultats montrent que l'innovation sociale grassoise tient ensemble des mondes contrastés grâce à une infrastructure invisible articulée à une flexibilité interprétative qui autorise des appropriations différenciées ; ces deux propriétés sont elles-mêmes produites par un travail politique permanent de légitimation, problématisation et instrumentation. Le mémoire propose finalement une grille de lecture duale transférable à l'étude d'autres terrains, documente empiriquement une dynamique territoriale singulière, et formule trois enseignements opératoires à destination des praticiens : une compétence de traduction qui légitime sans renoncer au cap, une division explicite du travail entre acteurs « tricoteurs » et acteurs « poils à gratter », et l'articulation d'instruments territoriaux complémentaires avec les dispositifs nationaux.

Mots clés : Innovation sociale, Travail politique, Objet frontière, Économie sociale et solidaire, Coopération territoriale.

Note : dans un souci de lisibilité, les termes de cet écrit sont généralement employés au masculin, conformément à l'usage grammatical, sans volonté d'exclusion.

Sommaire

INTRODUCTION..... 7

PARTIE 1. REVUE DE LITTERATURE ET CADRE THEORIQUE HYBRIDE 10

SECTION 1. ÉLEMENTS DE CADRAGE SUR L'INNOVATION SOCIALE 10

1.1. Définir l'innovation sociale : entre approche fonctionnaliste et approche institutionnaliste 10

1.2. L'économie sociale et solidaire comme principal véhicule de l'innovation sociale 11

SECTION 2. LA COOPERATION TERRITORIALE AU SERVICE DE L'IS 15

2.1. Analyser la coopération territoriale 15

2.2. Le territoire comme construit social et système d'acteurs 16

2.3. Deux angles morts de la littérature sur la coopération : la fabrique du sens partagé et les supports concrets de la coopération 17

SECTION 3. DEUX GRILLES D'ANALYSE POUR SAISIR L'INSTITUTIONNALISATION TERRITORIALE D'UNE IS ET SES SUPPORTS DE COOPERATION 19

3.1. L'approche par le travail politique pour saisir le changement institutionnel à l'échelle territoriale 19

3.2. L'approche par l'objet frontière pour éclairer les dynamiques de coopération territoriale 22

PARTIE 2. LE TERRAIN ET LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE..... 28

SECTION 1. UNE RECHERCHE EXPLORATOIRE QUALITATIVE A VISEE EMPIRIQUE 28

1.1. Une démarche qualitative par étude de cas unique 28

1.2. Une recherche exploratoire à objectifs empirique 28

SECTION 2. LE PAYS DE GRASSE ET SES ENQUETES 30

2.1. Le Pays de Grasse, un terrain d'étude singulier 30

2.2. Les organisations enquêtées : cinq acteurs au cœur de la dynamique grassoise 31

SECTION 3. SOURCES DE DONNEES ET METHODE D'ANALYSE 33

3.1. Trois sources de données mobilisées 33

3.2. Une stratégie d'analyse catégorielle thématique.....34

PARTIE 3. LE TRAVAIL POLITIQUE DE FABRIQUE D'UN OBJET FRONTIERE : ANALYSE DU CAS DU PAYS DE GRASSE..... 35

SECTION 1. LE TRAVAIL POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DE L'INNOVATION SOCIALE DANS LE PAYS DE GRASSE 39

1.1. Une légitimation de l'innovation sociale en permanente négociation 39

1.2. Une problématisation qui transforme un constat partagé en problème public 45

1.3. Une instrumentation au service de la pérennisation et de la mise en œuvre 47

SECTION 2. L'INNOVATION SOCIALE COMME OBJET FRONTIERE ENTRE LES ACTEURS DU PAYS DE GRASSE 53

2.1. Une infrastructure invisible qui relie les mondes sociaux 53

2.2. Une flexibilité interprétative avérée mais fragile 56

SECTION 3. DISCUSSION ET LIMITES 61

3.1. Réponse à la question de recherche et contribution aux gaps de la littérature 61

3.2. Apports, mise en perspective et réponse aux appels de la littérature 63

3.3. Limites de l'analyse 64

CONCLUSION..... 68

BIBLIOGRAPHIE..... 72

TABLE DES MATIERES..... 76

ANNEXES..... 80

1. Guide d'entretien exploratoire, Acteurs de l'ESS 80

Déclaration relative à l'utilisation d'une intelligence artificielle générative

Conformément aux exigences de transparence académique, je déclare avoir eu recours à l'intelligence artificielle générative Claude (développée par Anthropic) dans le cadre de la rédaction de ce mémoire. **Cet outil a été mobilisé aux fins suivantes :**

- **Traduction vers le français** de passages d'articles scientifiques rédigés en anglais, afin d'en faciliter la compréhension et l'exploitation dans mon travail de recherche.
- Assistance à **l'amélioration du titre** du mémoire, à travers des suggestions reformulant ma proposition initiale.
- **Aide à la mise aux normes APA** de certaines références bibliographiques et vérification d'oublis.
- Appui stylistique de reformulation pour **l'ouverture poétique finale** de ma conclusion.

Par respect du principe de confidentialité dû aux enquêtés, les retranscriptions d'entretiens n'ont à aucun moment été transmises à l'IA, et ce afin de garantir l'anonymat des personnes ayant accepté de témoigner dans le cadre de cette recherche. L'ensemble de l'analyse, de l'argumentation et des interprétations présentées dans ce mémoire demeure le fruit de mon travail personnel.

Abréviations

AIRMAP : Association Internationale de Recherche en Management Public

CA : Conseil d'Administration

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CETT : Coopérations Économiques Territoriales de Transition

CRISES : Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (Québec)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ETP : Équivalent Temps Plein

IGP : Indication Géographique Protégée

IS : Innovation Sociale

MEFSIN : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OF : Objet Frontière

PIB : Produit Intérieur Brut

PPAM : filière des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

PTCE : Pôle Territorial de Coopération Économique

RECMA : Revue Internationale de l'Économie Sociale

RIUESS : Rencontres Interuniversitaires de l'Économie Sociale et Solidaire

RQIS : Réseau Québécois en Innovation Sociale

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

RTES : Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative et Participative (ex-Société Coopérative Ouvrière de Production)

TOF : Théorie des Objets Frontières

URSCOP : Union Régionale des SCOP

Avant-propos et remerciements

Nous y voilà, ce mémoire referme un chapitre de ma vie et marque l'aboutissement de ma deuxième année de Master Innovation Entreprise et Société, parcours Innovation et Management de la Transition des Territoires de l'Université Côte d'Azur, après une première année passée en alternance à la Préfecture des Alpes Maritimes.

Choisir d'effectuer un stage de recherche fût la meilleure décision à prendre pour cette année, c'est ainsi avec une grande reconnaissance que j'adresse d'abord mes sincères remerciements à un duo d'encadrantes de choc : Rani J. Dang, également ma Directrice de Master et Céline Bourbousson, également Directrice de la *Chaire ESS et territoires d'innovation sociale* prête pour la rentrée. Vous avez, chacune, su m'apporter les clés dont j'avais besoin, au bon moment, pour me permettre d'avancer vers mon plus gros dessein : une thèse doctorale l'année prochaine, si toutefois mes auditions sont convaincantes. Rani, je te remercie pour ton éternelle disponibilité depuis deux années maintenant et ton soutien tout au long du Master puis au sujet de mon stage de recherche financé par l'EUR ELMI ; merci pour ton regard toujours avisé sur mes questionnements. Céline, merci pour ta disponibilité sans faille et ton esprit critique qui me permettent aujourd'hui de me challenger avec détermination et passion sur des thématiques qui me sont chères ; merci pour ta positivité et ton authenticité qui me portent chaque jour.

Comme débuté en M1, je n'oublie pas de me remercier moi-même, pour ces années de labeur, à croire en mes aspirations les plus profondes tout en menant de front mes projets professionnels et personnels. Je suis fière d'avoir suivi mon cap et mes valeurs, fière de proposer ce mémoire qui met sur le papier ce pour quoi je veux contribuer.

Papa, Maman, ma sœur, papy et mamie, vous avez tant cherché à comprendre les moindres recoins de mes ambitions, vous représenter ce monde académique dans lequel je souhaite m'insérer et contribuer. Merci pour votre soutien sans faille dans mes projets et de me permettre de me réaliser chaque jour, merci de me challenger : je suis fière de grandir à vos côtés.

Amauryne, comment ne pas te citer ? Tu as été et est toujours une lumière inspirante à mes côtés, de bons conseils dans les hauts comme les bas : te rencontrer à la Préfecture fût le début de belles aventures, sur les sentiers montagneux, les parois de l'Esterel, comme entre quatre notes de bachata. J'ai de la chance de te compter parmi mes plus fidèles amies (à quand le prochain far aux pruneaux ?).

Enfin, ces derniers mots te sont destinés, cher Lilian. Merci pour tout ce que tu es et incarnes. Tu es arrivé comme une lanterne dans mon existence, m'épaulant pour me permettre d'avancer dans mes projets les plus profonds, tout en m'ouvrant les portes de ton monde. Qu'importe l'endroit, chaque aventure passée à tes côtés est un instant d'éternité.

Introduction

Le monde dans lequel s'écrit ce mémoire est un monde de crises enchevêtrées, à la fois climatiques, économiques, démocratiques et sociales. Ces dernières ne se résolvent plus les unes après les autres mais s'alimentent mutuellement et appellent, ensemble, à transformer en profondeur la manière dont nos sociétés produisent, consomment et décident. Que l'on parle d'anthropocène pour souligner l'empreinte humaine sur les équilibres terrestres (Crutzen, 2006) ou de capitalocène pour désigner plus directement le système qui en est à l'origine (Coriat, 2026), le constat est partagé : le modèle économique dominant du capitalisme financier montre des limites et appelle à des modèles complémentaires. Partout sur les territoires, des collectifs s'organisent pour expérimenter et diffuser des alternatives : il convient d'analyser ces dynamiques qui relèvent de la coopération entre acteurs.

Une notion s'impose progressivement comme finalité de ces pratiques alternatives : l'innovation sociale (IS). Définie juridiquement en France par la loi Hamon de 2014 et remise en avant par l'OCDE (2022) à la suite de la pandémie de Covid-19, elle désigne des projets portés par une vision partagée d'un futur souhaitable, organisés autour d'un processus collectif et territorialisé, et fondés sur des modes de gouvernance, d'organisation et de répartition de la valeur démocratiques. L'innovation sociale propose un changement de paradigme par rapport aux conceptions dominantes de l'économie (capitalisme financier) et de l'innovation (technologique principalement), et engage celles et ceux qui s'y rattachent dans un projet plus large de transformation sociale. En d'autres termes et pour clarifier les propos sur une notion souvent mal définie, l'IS peut prendre des formes variées –un service, un produit, un type d'organisation– et se qualifie par sa fonction d'apporter une réponse nouvelle à un besoin social bien identifié, en y répondant plus durablement que les solutions existantes (RQIS, 2025). Présente dans tous les secteurs d'activité, par exemple dans l'éducation, la santé et le vieillissement, l'environnement, l'agriculture, elle se caractérise par l'expérimentation et un processus itératif (Richez-Battesti & Bidet, 2024). On ne parle d'IS qu'une fois la nouveauté adoptée dans un milieu social, c'est-à-dire appropriée par une institution ou une communauté, étant entendu que le bénéfice doit profiter à la communauté entière et non à quelques individus (RQIS, 2025).

Les porteurs d'IS s'organisent fréquemment au sein de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui en constitue le principal véhicule et moteur en Europe (Caire & Baille, 2024 ; Slitine et al., 2024 ; OCDE, 2022). L'ESS représente en France 10 % du PIB et 18 % de l'emploi privé en zone rurale (MEFSIN, s.d.), mais son socle associatif est fragilisé par le recul des financements publics. L'IS comme l'ESS ont néanmoins fait l'objet d'un regain d'intérêt depuis la pandémie de Covid19 : l'OCDE (2022) recommande ainsi d'encourager la compréhension des facteurs clés du développement d'écosystèmes d'IS, puis de capitaliser sur son potentiel au regard du développement local et de la régénération des zones marginalisées. Faire exister des IS sur un territoire n'a toutefois rien d'évident. Cela suppose la coopération d'acteurs hétérogènes (collectivités, associations, entreprises, structures de recherche, habitants) dont les histoires, les intérêts et

les manières de voir le monde ne se rejoignent pas spontanément. Qui plus est, une masse critique d'acteurs est attendue pour que les rapports sociaux se reconfigurent réellement à l'échelle d'un territoire (Younes et al., 2019), et les terrains où cette dynamique se déploie sont souvent « contraints » (Dang & Cardoso, 2025) ; Liodaki et Stockdale (2025) les décrivant néanmoins comme des laboratoires de futurs alternatifs. Comprendre comment, sur ces territoires, des acteurs que rien ne prédestinait à coopérer en viennent à se reconnaître dans un même horizon : tel est un questionnement de fond qui parcourt ce mémoire.

Pour éclairer ces questionnements, ce travail mobilise et articule deux cadres théoriques déjà mobilisés pour étudier l'ESS et/ou l'IS, mais pas à connaissance de notre manière, puisque nous les hybridons sur un angle mort de la littérature. Le premier, la théorie des objets frontières (TOF) (Star & Griesemer, 1989 ; Star, 2010 ; Trompette & Vinck, 2009), propose une lecture institutionnaliste qui permet de comprendre comment un même objet frontière (OF), l'IS dans notre cas, peut être reconnu par des mondes sociaux contrastés sans que ceux-ci n'en partagent la même définition : l'OF est suffisamment robuste pour faire référence commune, suffisamment plastique pour que chacun l'interprète à sa manière en conservant ses propres intérêts sans chercher de consensus dans la coopération. Le second, la grille du travail politique (Smith, 2019), donne à voir ce que la première grille laisse en partie hors champ : les arguments, les alliances, les instruments par lesquels un noyau d'acteurs fait advenir, légitime et entretient un tel OF sur la durée. Aucun de ces deux cadres pris isolément ne suffit. Leur articulation constitue l'apport théorique de ce mémoire, et nourrit la question de recherche suivante, qui le structure : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?**

Pour y répondre, le mémoire est organisé en trois parties qui s'enchaînent dans la continuité de ce raisonnement :

- La Partie 1 expose la revue de littérature et construit le cadre théorique hybride qui sous-tend l'analyse.
- La Partie 2 présente la démarche méthodologique et le terrain retenu.
- La Partie 3 mobilise notre grille duale pour analyser la dynamique grassoise, en restitue les apports théoriques, empiriques et managériaux, et en discute les limites.

Sur le plan méthodologique, ce mémoire repose sur une démarche qualitative par étude de cas unique, mobilisant cinq entretiens semi-directifs conduits entre mars et mai 2026 auprès d'acteurs centraux de la dynamique grassoise (Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, SCIC Tetris, Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, Club des Entrepreneurs, Piste d'Azur), complétés par une analyse documentaire et par la littérature académique. Le raisonnement à l'œuvre est de nature abductive : il procède par allers-retours entre les entretiens réalisés sur le terrain et les cadres théoriques mobilisables pour en rendre compte, dans une visée à la fois empirique (documenter un cas rarement analysé en profondeur) et théorique (proposer une grille de lecture transférable à d'autres terrains d'innovation sociale, conformément à l'appel de Caire et Baille, 2024).

Au-delà des apports académiques, ce travail entend rendre explicites les conditions pratiques par lesquelles une innovation sociale tient ensemble des mondes contrastés sur un territoire, et outiller à ce titre les chargés de mission ESS, les élus, les têtes de réseau, les chercheurs embarqués, les entrepreneurs et les structures d'intermédiation qui œuvrent au quotidien à faire advenir et durer ces dynamiques.

Ce mémoire s'inscrit, enfin, dans le cadre d'une sélection pour deux communications académiques conjointement au stage de recherche de l'autrice :

- Bourbousson, C., Dang, R., Morizur, M., Tétu, V. & Richez-Battesti, N. (2026). L'ESS comme objet frontière d'un projet territorial d'innovation sociale : le cas du Pays de Grasse. *RIUESS, Brest.*
- Bourbousson, C., Dang, R., Morizur, M., Tétu, V. & Richez-Battesti, N. (2026). Innovation sociale et recherche-action participative : quel travail politique à l'œuvre ? *AIRMAP, Aix-en-Provence.*

PARTIE 1. Revue de littérature et cadre théorique hybride

SECTION 1. Éléments de cadrage sur l'innovation sociale

L'innovation sociale (IS) s'impose comme catégorie d'analyse et mot d'ordre des politiques publiques, en France comme en Europe. Avant d'examiner les conditions de la coopération territoriale qu'elle suppose, il convient d'en clarifier les contours conceptuels. La revue de littérature révèle d'abord une notion plastique, traversée par plusieurs acceptions (1.1), puis interroge le véhicule organisationnel privilégié de l'IS, à savoir l'économie sociale et solidaire (ESS) (1.2).

1.1. Définir l'innovation sociale : entre approche fonctionnaliste et approche institutionnaliste

L'innovation sociale est une notion riche et évolutive, dont la signification s'est transformée au fil des époques (Douchet, 2019 ; Liodaki & Stockdale, 2025 ; Richez-Battesti, Petrella & Vallade, 2012). La notion d'innovation est historiquement adossée à la théorie économique : elle désigne ces « nouvelles combinaisons » de produits, procédés, débouchés et organisations qui, selon Schumpeter, alimentent un processus de destruction créatrice et nourrissent la dynamique du capitalisme (Bouchard & Lévesque, 2010). Longtemps cantonnée à la science et à la technologie, la notion d'innovation s'est progressivement déplacée vers le terrain du développement social, ouvrant la voie à un usage spécifique : celui d'innovation sociale (Bouchard & Lévesque, 2010). Le terme apparaît dans les années 1970 et se formalise dans les années 1980 entre Montréal et Stanford, avant la création en 1986 du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) au Québec (Richez-Battesti & Bidet, 2024).

Il est aujourd'hui commun d'y repérer deux approches : une approche fonctionnaliste et une approche institutionnaliste.

Une première lecture, qualifiée de fonctionnaliste par Richez-Battesti, Petrella et Vallade (2012), est portée par les organisations internationales et reprise dans de nombreuses politiques publiques. Elle conçoit l'IS comme un outil de modernisation de l'action publique, susceptible de pallier les limites de l'État social ou d'accroître la performance des services. La définition la plus citée du concept présente le terme comme « une nouvelle solution à un problème social qui est plus efficace, efficiente, durable […] que les solutions existantes et pour laquelle la valeur créée revient principalement à la société dans son ensemble plutôt qu'aux particuliers » (Phills et al., 2008, In Richez-Battesti et al., 2024, p. 261). Dans ces perspectives, qui valorisent le leadership individuel, les activités économiques marchandes et l'entrepreneuriat social (Allemand & Seghers, 2007, In Caire & Baille, 2024), l'IS est appréhendée par le résultat, dont on attend qu'il s'essaime selon une logique proche de celle de l'innovation technologique (Richez-Battesti et al., 2024). Cette acception

trouve un écho particulier aux États-Unis, où les travaux mettent l'accent sur les réponses individuelles et marchandes et accordent un rôle central à l'entrepreneur social, à travers par exemple la venture philanthropie qui applique au don les méthodes du capital investissement (Richez-Battesti & Bidet, 2024).

Une seconde acception, institutionnaliste, qui sera privilégiée dans ce mémoire, déplace l'analyse vers une conception processuelle, territorialisée et politique. Inspirée des travaux québécois du laboratoire CRISES (e.g. Bouchard, 2011 ; Klein, 2014 ; Tardif, 2005 ; Lévesque, 2006) et prolongée en France par Richez-Battesti (2012, 2024, 2025), Moulaert (2013) et leurs co-auteurs, elle considère que « le cœur de l'innovation réside moins dans la nouveauté de la solution que dans les *modes de faire*, c'est-à-dire dans les processus de participation, de délibération et de gouvernance partagée mobilisés pour élaborer la réponse » (Tabet & Duverger, 2026, p. 33). Plusieurs marqueurs y sont généralement soulignés : rupture contextualisée, vision partagée d'un futur souhaitable, processus collectif territorialisé, gouvernance horizontale, parties prenantes multiples, partage équitable de la valeur entre les membres, objectif de transition ou de transformation socio-économique (Besançon & Chochoy, 2015 ; Bourbousson & Richez-Battesti, 2023). L'IS est finalement « conçue comme une co-construction démocratique par des acteurs multiples dans un contexte et un territoire donnés » (Besançon & Chochoy, 2019, p. 46), articulée à la cohésion économique et sociale d'un territoire et indissociable du contexte d'où elle émerge (Slitine, Chabaud & Richez-Battesti, 2024).

Bouchard et Lévesque (2010) précisent à cet égard que les innovations sociales naissent souvent du croisement entre impasses structurelles et action des mouvements sociaux : portées par des individus et des groupes qui bifurquent ou transgressent les normes établies (citant Alter, 2000 ; Fontan, 2007), elles entretiennent un rapport ambigu au système institutionnel, qu'elles contestent tout en contribuant à le réguler. La définition du CRISES, qui présente l'IS comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles », condense cette dimension transformatrice (Bouchard & Lévesque, 2010).

Ces deux acceptions ne sont en revanche pas étanches et la frontière entre elles est poreuse. Le choix d'une acception engage une lecture : retenir l'approche institutionnaliste, c'est accepter de regarder non seulement les résultats attendus, mais les dynamiques collectives, les processus participatifs et les modes de gouvernance qui rendent possibles les transformations. C'est aussi reconnaître que l'IS suppose la coopération d'acteurs hétérogènes au sein d'un territoire, ce qui justifie de s'intéresser au véhicule organisationnel qui en constitue, en France, le principal porteur.

1.2. L'économie sociale et solidaire comme principal véhicule de l'innovation sociale

Les porteurs d'innovation sociale s'organisent fréquemment au sein de structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), telles que les associations, coopératives, mutuelles ou fondations (Muller, 2021, In Slitine et al., 2024 ; Caire & Baille, 2024 ; OCDE, 2022). L'ESS représente en France 10 % du PIB et 18 % de l'emploi privé en zone rurale (MEFSIN, s.d.), et l'OCDE (2022) la définit comme un moteur de

l'innovation sociale. Pour saisir ce lien, nous proposons de revenir brièvement sur ce qu'est l'ESS, sur sa trajectoire historique, puis sur ce qui la rend propice à l'IS.

a) Une économie de l'entre-deux, héritière d'une longue histoire

L'ESS suscite à la fois la perplexité et l'adhésion (Duverger, 2023). Elle se situe entre l'État, le marché et la société civile, et se définit soit par ses principes (primauté de la personne et de l'objet sur le capital, réinvestissement des bénéfices, gouvernance démocratique ou participative, coopération volontaire), soit par les statuts juridiques qu'elle recouvre : coopératives, associations, mutuelles, fondations (Duverger, 2023). Bouchard et Lévesque (2010) en proposent une définition à trois dimensions, articulée à l'œuvre de Polanyi : une dimension économique substantive (la production concrète de biens et services), une dimension sociale (amélioration de la qualité de vie et développement démocratique) et une dimension institutionnelle (les principes éthiques et les statuts qui structurent ces organisations).

Cette construction est ancienne. L'Europe se présente comme le berceau historique de l'ESS, particulièrement en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas (Duverger, 2023). Des formes pré-modernes de mise en commun existent depuis le Moyen Âge (fours communs, fruitières jurassiennes au XIIIe siècle), mais c'est surtout au XIXe siècle que se structurent les coopératives ouvrières et agricoles, en réaction aux excès de la première révolution industrielle (Collette & Pigé, 2008). La loi de 1901 reconnaît le statut associatif ; les mutuelles s'organisent autour de la charte de 1898 ; les coopératives ouvrières (SCOP) sont définies en 1915 (Collette & Pigé, 2008). Puis, l'économie sociale historique se rapproche dans les années 2000 de l'économie solidaire, née dans les années 1980 dans un contexte de crise économique et de transformations de l'État providence, et porteuse d'une combinaison entre activités d'insertion et nouveaux services de proximité (Duverger, 2023). C'est finalement la loi Hamon du 31 juillet 2014 qui donne à l'ESS son cadre juridique en France, la présentant comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (Duverger, 2023).

Cette construction reste cependant inachevée et fragile sur le plan théorique. L'ESS souffre d'un déficit de théorisation et n'a pas trouvé sa place dans la pensée économique « dominante », dite « orthodoxe » (Celle, 2020), qui privilégie le raisonnement individuel et la maximisation du profit au détriment d'une analyse au niveau méso (Dorival et al., 2023). Sa diversité statutaire et sectorielle, qui fait à la fois sa richesse et sa faiblesse, contribue à brouiller son identité collective, d'autant que les frontières avec les sociétés à mission ou la responsabilité sociétale des entreprises se sont récemment estompées (Dorival et al., 2023). Notons qui plus est que socle associatif de l'ESS est fragilisé par le recul des financements publics (MEFSIN, s.d).

b) Une alternative au capitalisme et un laboratoire d'expérimentations

Les porteurs d'innovation sociale s'organisent fréquemment au sein de structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ; penser l'ESS comme véhicule de l'IS suppose de comprendre comment elle se distingue du capitalisme.

Les entreprises de l'ESS, dont il en existe de multiples formes, réunissent des personnes avant de réunir des capitaux : elles sont, selon l'expression de Collette et Pigé (2008), acapitalistiques. Là où la société commerciale classique fait converger l'action vers la maximisation de la valeur pour l'actionnaire, la coopérative repose sur le principe de double qualité (l'adhérent est à la fois usager et associé) et sur des règles de répartition des excédents qui privilégient la mise en réserve, conçue comme un transfert intergénérationnel de richesse au profit de la pérennité du collectif (Collette & Pigé, 2008). Ces règles constitutives (non-lucrativité individuelle, solidarité, démocratie interne) combinent, de manière originale, des règles que l'on ne retrouve pas ensemble dans les autres formes organisationnelles, et fondent la spécificité de l'ESS (Celle, 2020).

Cette spécificité s'inscrit par ailleurs dans un contexte de remise en question du capitalisme financier. Dès les années 2010, et plus encore après la crise de 2008, des acteurs économiques et sociaux résistent à la financiarisation en multipliant sur les territoires des initiatives entrepreneuriales innovantes et solidaires reconnues comme porteuses de changement (Dorival et al., 2023). L'ESS apparaît alors comme une alternative crédible, particulièrement bien positionnée pour articuler économie, social et environnement, au moment où le développement durable (économique, social, environnemental) s'impose comme cadre normatif, sans toujours prendre en compte sa partie communauté dans le social (Collette & Pigé, 2008). Une lecture institutionnaliste, défendue notamment par Celle (2020), permet de saisir l'ESS comme un système de règles relativement autonome au sein du capitalisme, constitué de compromis socio-historiques renégociés en permanence entre niveaux micro (l'organisation), méso (le champ de l'ESS) et macro (le système capitaliste).

C'est dans cette tension entre alternative et intégration que se loge le rôle de l'ESS comme support de l'innovation sociale. Bouchard et Lévesque (2010) montrent que l'ESS ne se présente pas comme une alternative globale au capitalisme, mais comme un espace d'expérimentations susceptible, par diffusion, d'amender les institutions existantes. Dorival et al. (2023) confirment cette dynamique : l'ESS est porteuse d'une innovation sociale à forte utilité sociale qui se décline dans la santé, les services sociaux, l'économie circulaire, l'insertion ou encore la transition énergétique.

Si l'IS n'est pas portée exclusivement par l'ESS, les spécificités de cette dernière, à savoir la gouvernance participative et démocratique, la finalité inclusive, le principe de non-lucrativité, la prédisposent à porter une transition respectueuse des attentes des travailleurs, des usagers et des acteurs publics (Richez-Battesti & Bidet, 2024). C'est sans doute pour cette raison que l'OCDE (2022) recommande d'encourager la compréhension des facteurs clés du développement d'écosystèmes d'IS, puis de capitaliser sur leur potentiel au regard du développement local et de la régénération des zones marginalisées.

Le tableau qui se dessine est ainsi celui d'une IS qui, dans son acception institutionnaliste, est indissociable de processus collectifs territorialisés, et dont l'ESS constitue le principal véhicule organisationnel en France. Ce tableau mérite cependant d'être nuancé. Richez-Battesti et Bidet (2024) identifient trois risques qui pèsent

sur le potentiel transformateur de l'innovation sociale. Le premier tient à une illusion localiste : à trop survaloriser les marges de manœuvre du local face à la mondialisation, nous autres citoyens reproduirions des IS sans réelle portée transformatrice, alors même que la rupture par rapport aux normes dominantes en constitue un marqueur essentiel. Le second renvoie au repli sur soi et à l'enfermement dans l'échelle locale, qui empêche l'innovation de remonter vers les niveaux méso et macro où se joue la véritable transformation institutionnelle. Le troisième touche au changement d'échelle lui-même : les effets des expérimentations sont difficiles à mesurer, et leur diffusion comme leur généralisation se heurtent à des obstacles structurels. À ces limites internes s'ajoute une pression externe : comme exposé plus haut, la montée en puissance de la responsabilité sociétale des entreprises et la création des sociétés à mission en 2019 brouillent les frontières de l'ESS et exposent ses acteurs à une concurrence renouvelée d'initiatives capitalistes qui investissent désormais des terrains qu'elle occupait historiquement (Dorival et al., 2023 ; Richez-Battesti & Bidet, 2024).

Quel qu’il en soit, ces processus reposent sur la mise en relation d'acteurs hétérogènes au sein d'un territoire, ce qui pose la question des conditions et des modalités de la coopération.

SECTION 2. La coopération territoriale au service de l'IS

Si l'innovation sociale se déploie dans des collectifs territorialisés, encore faut-il comprendre comment ces collectifs se forment et se maintiennent. La coopération constitue à cet égard une notion centrale qui a été prise pour objet par de nombreux auteurs (2.1). Nous examinerons ensuite cette dernière à l'aune du territoire lui-même, que nous entendons non comme un cadre passif mais comme un construit social et un système d'acteurs (2.2). Cette mise en perspective fait apparaître deux questions que la littérature reconnaît sans véritablement y répondre, et qui appellent à mobiliser des grilles adaptées pour y contribuer (section 3).

2.1. Analyser la coopération territoriale

L'École française de la proximité (Rallet & Torre, 2004 ; Torre, 2018 ; Pecqueur & Zimmermann, 2004, In Tabet & Duverger, 2026) fournit le cadre analytique le plus mobilisé pour saisir comment des acteurs hétérogènes se mettent en relation : à côté de la proximité géographique existent des proximités organisées, fondées sur des logiques d'appartenance et de similitude, qui se combinent pour rendre la coopération possible, ou en expliquer l'échec. Ce cadre permet de caractériser les proximités et leur évolution mais ne donne toutefois pas de clés de lecture satisfaisantes pour saisir leurs modalités concrètes d'activation et ouvrir la boîte noire de la coopération.

Une part importante de la littérature française récente a également investi cette question sous l'angle de l'intermédiation territoriale. Bourdin, Nadou et Obermöller (2020) ainsi que Nadou et Pecqueur (2020) montrent que les dispositifs publics jouent un rôle d'intermédiation clé dans les dynamiques collaboratives d'innovation, en facilitant la mise en lien des acteurs et la révélation des ressources locales. Dans le prolongement de cette littérature et plus spécifiquement appliqué à l'IS, Slitine, Chabaud et Richez-Battesti (2024) hybrident théorie de l'acteur-réseau (Callon & Latour, 2013 ; Akrich et al., 1988, In Slitine et al., 2024) et écologie créative (Simon, 2009 ; Cohendet et al., 2010, In Slitine et al., 2024) pour identifier quatre processus d'intermédiation conditionnant la diffusion de l'IS à plus large échelle.

Plus récemment, Tabet et Duverger (2026) regroupent sous la notion de coopérations économiques territoriales de transition (CETT) une pluralité de dynamiques jusqu'alors étudiées séparément : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), écologie industrielle et territoriale, tiers-lieux en réseau, communs territoriaux. Ils soutiennent que la coopération est un levier central de création de valeur multidimensionnelle, mais qu'elle ne suffit pas sans fonction d'intermédiation. Trois traits récurrents s'en dégagent : l'intentionnalité collective (Richez-Battesti & Bidet, 2024), la mobilisation des communs territoriaux, et l'émergence en contexte de crise (Bourbousson & Richez-Battesti, 2023). Les PTCE offrent une illustration particulièrement nette de la coopération territoriale : regroupements territoriaux d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'ESS associés à des PME responsables, des collectivités locales et des centres de formation, ils mettent en œuvre une stratégie commune de coopération et de mutualisation au service de projets innovants de développement durable (Richez-Battesti & Bidet, 2024).

Dang et Cardoso (2025) ajoutent une lecture complémentaire centrée sur la contrainte territoriale : ce sont précisément les territoires « contraints » (par des facteurs géographiques, climatiques, sociaux ou financiers) qui constituent les terrains les plus propices à l'émergence de dynamiques d'innovation, qu'elle soit technologique ou même sociale, parce que la contrainte y joue un rôle stimulant et oblige les acteurs à coopérer pour survivre. Tabet et Duverger (2026) s'accordent avec cette idée et parlent de territoires « fragiles », quand Liodaki et Stockdale (2025) y voient des sites de diversité économique et des laboratoires de futurs alternatifs ; d'autant plus que l'IS inclut une aspiration sociale partagée, porteuse de changement et capable de mettre en mouvement des acteurs vers un cap projectivement construit (Besançon & Chochoy, 2019 ; Besançon et al., 2017 ; Caire & Baille, 2024). Dans ces territoires, la coopération devient à la fois un levier d'économie sur les coûts de transaction et un mode d'organisation de l'intelligence collective.

En somme, la littérature éclaire les conditions organisationnelles et territoriales de la coopération, mais elle laisse en partie ouverte la question de savoir comment, concrètement, des acteurs hétérogènes en viennent à construire un référent commun susceptible d'amorcer une dynamique d'innovation sociale.

2.2. Le territoire comme construit social et système d'acteurs

Cette question ne peut être traitée sans réellement définir le territoire, dont la littérature montre qu'il est bien plus qu'un cadre géographique ou administratif.

Douchet (2019) indique que le lien au territoire est un critère qui favorise le consensus et l'implication d'acteurs sociaux divers. Pour Tabet et Duverger (2026), le territoire n'est plus un simple décor : il devient un « actant », système mésoscopique combinant ressources, règles, savoirs et rapports de pouvoir. Demoustier (2014, p. 180, In Landel & Pecqueur, 2014) précise qu'il existe un territoire « donné », issu de découpes spatiales politico-administratives, qui ne correspond pas forcément au territoire « construit », espace de l'IS en tant que cadre du regroupement d'acteurs qui souhaitent résoudre un problème commun. Richez-Battesti et Bidet (2024) prolongent cette lecture en définissant le territoire comme un concours d'acteurs ancré dans un espace géographique délimité, dont les frontières peuvent être floues et provisoires, et qui vise à identifier et tenter de résoudre un problème ou à bénéficier d'un avantage partagé.

Cette approche se précise dans la notion de régime territorial mobilisée par Duverger (2023, citant Pecqueur & Itçaina, 2012). Le territoire y est compris comme « un concours d'acteurs, dans un contexte spatial déterminé qui vise à faire émerger, puis à tenter de résoudre, sous contrainte environnementale, un problème sociétal ou productif partagé ». Le régime territorial combine alors trois dimensions : des modes d'action collective fondés sur les relations de confiance et le capital social local, c'est-à-dire des ressources internes aux communautés créées par des niveaux élevés de réciprocité, de normes partagées et de réseaux d'information (citant Evans & Syrett, 2007) ; une régulation qui organise la gouvernance des rapports entre systèmes économiques et systèmes politiques, dans laquelle l'ESS joue un double rôle d'acteur de la gouvernance et de la régulation territoriales ; et des enjeux publics définis à partir des spécificités socio-

économiques locales, sur la base d'une conversion d'enjeux socio-économiques en problèmes publics puis politiques (Duverger, 2023, citant Itçaina & Palard, 2007).

Certains travaux mobilisent, de manière contrastée, la notion d'écosystème territorial de l'ESS, voire d'écosystème coopératif pour parler d'organisations coopératives qui s'organisent volontairement sur le territoire avec une visée stratégique (Lévesque, 2016, In Richez-Battesti et al, 2025). Richez-Battesti et al. (2025) ont souhaité comprendre en quoi cette métaphore écosystémique, venue des sciences du vivant et désignant un système formé par un biotope et une biocénose, permet-elle de rendre compte des dynamiques territoriales d'ESS, tout particulièrement autour de la qualification ou non des PTCE comme écosystèmes territoriaux de l'ESS. Tout l'intérêt de cette notion d'écosystème consiste en l'idée d'autorégulation et de naturalisation des liens entre acteurs de l'écosystème territorial, dans une perspective évolutionniste liées aux capacités dynamiques des acteurs qui coévoluent ainsi par apprentissages collectifs, parfois définie comme intelligence territoriale (Dang & Cardoso, 2025). L'écosystème d'affaires est à l'origine proposé par Moore (1993, In Richez-Battesti et al., 2025, p. 5) « pour caractériser de façon simplifiée une communauté d'acteurs interdépendants et associés dans le développement d'activités et de processus innovants ». Les auteurs ont proposé la revue de différentes approches de l'écosystème territoriales, notamment celle de Kumari et al. (2019, In Richez-Battesti et al., 2025) pour rendre compte des interactions entre acteurs, institutions et contextes diversifiés, permettant d'identifier des écosystèmes d'innovation sociale. « Ceux-ci sont des communautés d'intérêts stratégiques s'organisant collectivement dans le cadre de coopérations inter-organisationnelles dans une perspective d'innovation sociale (Lévesque, 2016) » (Richez-Battesti et al., 2025, p. 7). Les auteurs (2025) plaident toutefois pour un usage raisonné de la notion, dans ce contexte sous le vocable d'écosystèmes territoriaux de l'ESS, et alertent sur le risque que cette métaphore tend à naturaliser les rapports sociaux et à occulter les rapports de pouvoir ; ils rappellent que les écosystèmes de l'ESS ne sont ni spontanés ni stables, mais historiquement situés et dépendants de compromis renégociés. Richez-Battesti et al. (2025, p. 8) écrivent également que « les écosystèmes territoriaux de l'ESS pourraient être approchés comme des formes d'intermédiations territoriales (Nadou et Talandier, 2020) contingentes, travaillées politiquement et en mutation constante, qui portent les acteurs de l'ESS à se saisir des problèmes publics territoriaux ».

2.3. Deux angles morts de la littérature sur la coopération : la fabrique du sens partagé et les supports concrets de la coopération

Pour continuer notre raisonnement sur l'écosystème, Besançon et al. (2017) défendent de leur côté une approche institutionnaliste des écosystèmes d'IS, à partir de l'étude de deux PTCE, et indiquent que la notion d'aspiration sociale y désigne une vision idéale d'un futur souhaitable, que les acteurs territoriaux construisent sur plusieurs années de façon projective. Cette vision s'objective souvent dans le nom du pôle du PTCE ou ses axes de développement, et met le collectif en mouvement en l'amenant à se coordonner pour s'en rapprocher (Besançon & Chochoy, 2019). Cette intuition rejoint un constat plus large : nombre

d'organisations « alternatives » entendent incarner le changement qu'elles visent (Monticelli, 2026), et la société ne tient pas sans production de sens (Defilippi, 2024).

On remarque ainsi que les travaux mobilisés jusqu'ici éclairent les conditions de la coopération territoriale génératrice d'IS : la diversité des acteurs en présence, leur ancrage dans un territoire construit, la nécessité d'une intermédiation, et l'existence d'un horizon partagé. La notion d'aspiration sociale, en particulier, caractérise utilement ce futur souhaitable que des acteurs hétérogènes se donnent à atteindre (Besançon et al., 2017 ; Besançon & Chochoy, 2019). Mais à y regarder de plus près, deux dimensions restent peu théorisées.

La première concerne la fabrique même de ce sens collectif. Dire qu'une aspiration sociale partagée fédère les acteurs ne dit pas comment elle est produite, par qui, à travers quels discours, quels arguments, quelles alliances. Or l'adhésion à un projet d'innovation sociale n'est pas innée : elle suppose un travail d'acculturation, de légitimation et de persuasion, en se basant sur la notion de travail politique que nous développerons ci-dessous (Smith, 2019). Comment des acteurs hétérogènes en viennent-ils à se reconnaître dans un même horizon ? Quels arguments, quelles valeurs, quels symboles sont mobilisés pour rendre désirable un futur que rien ne rendait évident au départ ?

La seconde dimension concerne les supports matériels et symboliques qui rendent la coopération possible au quotidien, sans présupposer un consensus préalable entre les acteurs. Les travaux sur l'intermédiation territoriale (Bourdin, Nadou & Obermöller, 2020 ; Slitine et al., 2024) montrent bien l'importance des dispositifs, mais théorisent encore peu la façon dont des artefacts concrets (chartes, plateformes, instruments, dispositifs partagés) permettent à des acteurs aux logiques différentes de coopérer effectivement. Par quels supports les acteurs hétérogènes coopèrent-ils sans pour autant partager une même définition de l'objet sur lequel ils travaillent ?

Ces deux interrogations, que la littérature reconnaît sans les traiter conjointement, appellent des cadres analytiques adaptés. Deux grilles présentes dans la littérature nous permettent d'aller plus loin. La première nous permettra de contribuer aux réflexions sur la manière dont une innovation sociale s'implante, se stabilise et se légitime comme institution sur un territoire, en faisant intervenir des discours, des alliances et des instruments. La seconde nous permettra d'analyser les supports concrets, matériels comme symboliques, par lesquels des acteurs hétérogènes parviennent à coopérer autour de la notion d'innovation, sociale sans en partager une même définition. Nous présenterons ces cadres, tout en sachant qu'aucun cadre mobilisé isolément ne saisit ces deux versants qui nous intéressent pour cette recherche. La section 3 expose ainsi deux grilles d'analyse issues des sciences sociales, dont l'hybridation dans le cadre des sciences de gestion permettra d'éclairer notre objet.

SECTION 3. Deux grilles d'analyse pour saisir l'institutionnalisation territoriale d'une IS et ses supports de coopération

Cette section présente les deux approches théoriques mobilisées dans la littérature pour comprendre, d'un côté, le travail d'acteurs qui œuvrent à transformer ou à maintenir des institutions (3.1), et de l'autre, les moyens et arrangements qui permettent la coopération entre mondes sociaux hétérogènes (3.2). Chacune sera exposée dans sa généalogie, ses concepts centraux et ses usages dans la littérature consacrée à l'ESS et à l'innovation sociale.

3.1. L'approche par le travail politique pour saisir le changement institutionnel à l'échelle territoriale

La littérature suggère que l'écosystème territorial de l'ESS ne se forme pas spontanément et qu'il convient d'en restituer les rapports de pouvoir, les conflits et les compromis renégociés (Richez-Battesti, Itçaina & Fraisse, 2025). Pour saisir empiriquement ce travail des acteurs, la notion de travail politique, issue de la sociologie politique, s'est imposée comme une grille opératoire (Smith, 2019 ; Itçaina & Richez-Battesti, 2022). Nous en restituons d'abord la genèse et la redéfinition (a), puis ses usages dans le champ de l'ESS et de l'innovation sociale (b).

a) Genèse de la notion de travail politique et redéfinition par Smith (2019)

La notion de travail politique trouve son origine, dans les années 1990, dans les sciences politiques, où elle dérive de celle de métier politique pour désigner la gestion de rôles multiples au sein des configurations des rapports sociaux (Smith, 2019). La sociologie du travail la reprend au début des années 2000 et insiste sur sa dimension relationnelle et collective, qui suppose une approche compréhensive et contextualisée, selon Demazière et Le Lidec (2014, In Smith, 2019). Cette conceptualisation reste cependant partielle, car centrée sur les élus, et elle peine à expliquer comment, concrètement, les acteurs changent ou reproduisent les institutions, entendues comme l'ensemble des règles, normes et conventions stabilisées qui structurent l'activité économique et sociale (Smith, 2019).

Andy Smith (2019) propose de dépasser cette limite. S'accordant avec Bartolini (2018, In Smith, 2019), il élargit la définition du politique à l'ensemble des activités humaines par lesquelles des acteurs cherchent à transformer, entretenir ou défaire les cadres institutionnels qui régissent leur vie collective. Cette définition permet de comprendre la notion bien au-delà du monopole des élus et la rend disponible pour l'analyse d'acteurs économiques, associatifs ou citoyens qui cherchent à peser sur leurs institutions. Dans cette perspective, les acteurs des entreprises peuvent eux-mêmes être analysés comme des acteurs politiques dès que ces entreprises « s'inscrivent dans une argumentation en termes de valeurs, pour chercher à modifier ou à maintenir les institutions au sein desquelles ou avec lesquelles elles déploient leurs actions » (Douchet, 2019, p. 29). Le travail politique est alors toujours structuré, selon Smith (2019, p. 5), autour de deux

opérations indissociables : la fabrication d'arguments et la construction d'alliances plus ou moins temporaires.

La force opératoire de la proposition de l'auteur tient à la décomposition analytique du travail politique en trois processus interdépendants, offrant une grille analytique opérationnelle à divers objets empiriques : la légitimation, la problématisation et l'instrumentation (Smith, 2019). Ces trois processus ne sont pas séquentiels mais dialectiques, c'est-à-dire qu'ils n'opèrent pas l'un après l'autre et que chacun est utile pour l'ensemble.

La **légitimation**, chez Smith (2019, s'appuyant sur Lagroye, 1985), recouvre les opérations qui finissent par faire passer une institution pour évidente, voire allant de soi, ce qui rend toute contestation plus coûteuse à formuler. Elle produit ce que Smith (2019, citant Abélès, 1989) appelle l'« éligibilité » : la qualité par laquelle un acteur, seul ou en groupe, devient recevable comme partie prenante du devenir de l'institution. Cette légitimation recoupe largement la professionnalisation des acteurs, entendue non comme une qualification formelle mais comme un ensemble de compétences et de savoir-faire qui les font apparaître comme des membres naturels du monde social en question. Smith (2019) invite à reconstituer ce processus à au moins trois niveaux : celui des équipes et des organisations, celui des relations inter organisationnelles, et celui des espaces politiques transversaux où s'opère la communication publique. Pouzoulet (2025) souligne d'ailleurs, en mobilisant la grille de Smith (2019) dans le champ de l'ESS, que la légitimation occupe une position centrale puisqu'elle légitime pour ainsi dire à la fois la problématisation et l'instrumentation, d'où le caractère non séquentiel énoncé plus haut.

La **problématisation** renvoie à la construction du problème public et permet à la recherche de saisir les causes du changement institutionnel ou son absence. Selon Smith reprenant Neveu (2019, p. 7), « « un problème public naît de la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique » (Neveu, 2015, p. 7) ». La sociologie a montré qu'un dysfonctionnement vécu par un groupe d'acteurs ne devient pas mécaniquement un problème inscrit à l'agenda public : il faut un travail d'accumulation (controverses, arbitrages, ajustements) pour qu'une définition particulière finisse par s'imposer, même provisoirement (Smith, 2019). L'auteur (2019), s'appuyant sur Muller (1995), propose trois catégories pour analyser la problématisation : les valeurs, que nous pouvons comprendre comme l'objectif à long terme visé par les acteurs, par exemple la liberté ; les algorithmes, qui posent des relations causales du type « *si* xxx soutient telle action, *alors* tel effet se produira » ; et les symboles, qui rendent désirable la représentation proposée. Mais ce travail discursif ne suffit pas : il faut ajouter une part de relationnel, donc le porter à travers la construction d'alliances au sein et entre organisations pour qu'il suscite une adhésion sociale adéquate.

L'**instrumentation** est le troisième volet de la grille proposée par Smith pour « avoir prise de manière systématique et dans une visée comparative » (Smith, 2019, p. 5) sur le travail politique. Cette étape désigne le travail par lequel les acteurs conçoivent, font vivre et reconfigurent les outils de l'action publique, qu'il

s'agisse de cadres réglementaires, de financements ciblés ou de dispositifs de mesure et de classement (Smith, 2019, s'appuyant sur Lascoumes et Le Galès, 2004). La sociologie politique a montré que ces instruments ne sont jamais neutres, et qu'ils se transforment fréquemment en institutions à part entière. Smith (2019) insiste alors sur la dimension relationnelle de l'instrumentation, fortement orientée par la sélection des experts, et sur son articulation étroite avec la légitimation : il indique que les promoteurs d'un instrument peuvent choisir de le politiser, en assumant les valeurs qu'il porte, ou au contraire de le dépolitiser, en l'enrobant d'un langage technique comme autour de l'efficacité économique ou de la conformité juridique.

Au-delà de l'identification de ces trois processus permettant d'analyser le travail politique, l'apport de Smith (2019) tient à la distinction entre, d'une part, un travail discursif et symbolique et, d'autre part, un travail relationnel. Le travail relationnel met en interaction des parties prenantes hétérogènes, autour d'arguments partagés et d'alliances négociées, et contribue ainsi aux dynamiques transformatrices. La grille permet finalement d'entrer « « dans la fabrique des institutions, dans l'activité de travail qui est mise en œuvre pour former la matière (légale, technique, normative) des rapports sociaux, politiques et productifs à cette échelle » (Lamarche et Bastien, 2025, p. 76) » (Cordrie et al., 2026, p. 2).

b) Usages de la notion de travail politique dans la littérature sur l'ESS et l'innovation sociale, et articulation avec l'analyse écosystémique

La grille du travail politique a connu une diffusion croissante dans la recherche francophone sur l'ESS et l'innovation sociale. Itçaina et Richez-Battesti (2022), dans leur introduction au dossier consacré aux polarisations territoriales de l'ESS, en proposent une application explicite qui sera reprise par Cordrie et al. (2026). Suivant la grille de Smith (2019), ils invitent à se demander : quels sont les acteurs et réseaux éligibles à la co-construction des politiques territoriales (légitimation), quel rôle joue l'ESS dans la révélation des enjeux territoriaux exigeant une réponse collective (problématisation), et comment se construisent les instruments d'action publique dans les politiques sectorielles et transversales d'ESS (instrumentation).

Cette grille s'est avérée particulièrement opérante pour saisir les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui constituent une réelle mise en dispositif d'une dynamique d'ESS (Douchet, 2019). L'autrice (2019) montre que « le travail politique qui préside à leur émergence est le fruit d'acteurs occupant des positions différentes, dont des acteurs publics, élus et administratifs, parapublics, et des porteurs de projet pour lesquels la logique de pôle territorial est au cœur des stratégies de développement économique » (p. 127). Elle relève par ailleurs « que les porteurs de projet d'innovation sociale mènent un travail politique intense et continu » (p. 356), non seulement pour porter leur projet, mais également, comme elle l'écrit, pour rentrer dans les cases des dispositifs. Dans la même perspective, Demoustier et Itçaina (2024) analysent le PTCE Sud Aquitaine en mobilisant la notion de travail politique territorial, comprenant la construction des problèmes publics, la mise en place des instruments d'action publique et la légitimation territoriale de ces instruments. Pour eux, la dynamique de PTCE ne se saisit « qu'à la lumière du travail politique effectué par

les acteurs pour convertir leurs préoccupations en problèmes publics territoriaux et proposer des formes institutionnelles de l'ESS comme antidotes légitimes » (p. 49).

Plus récemment, Cordrie, Grassart et Bayard (2026) mobilisent la grille de Smith pour étudier la construction du réemploi solidaire en France comme espace méso critique. Ils montrent comment une coalition d'acteurs historiques se constitue en Union pour le Réemploi Solidaire en menant un travail politique articulant les trois catégories de Smith (2019). Pouzoulet (2025), pour sa part, mobilise cette grille à l'échelle internationale pour analyser la construction de l'espace mondial de l'ESS, et confirme la fécondité de la décomposition en trois étapes interdépendantes.

L'approche par le travail politique entretient enfin un lien étroit avec la lecture écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS. Comme évoqué en section 2, Richez-Battesti, Itçaina et Fraisse (2025) plaident pour un usage raisonné de la métaphore d'écosystème territorial de l'ESS, en soulignant que cette dernière tend à naturaliser les rapports sociaux et à occulter les conflits, les hiérarchies et les rapports de force. Pour eux, l'approche écosystémique ne prend sens qu'au sein d'une lecture plus globale, dans laquelle la notion de travail politique permet de souligner que les écosystèmes territoriaux « résultent du travail politique permanent –au triple sens de construction d'un problème public, de mise en instruments et de légitimation (Smith, 2019) –des acteurs et des institutions, visant à maintenir un équilibre structurellement fragile du fait de leur dépendance aux contingences des régulations territoriales » (Richez-Battesti et al., 2025, p. 3). C'est dans cette perspective que Celle, Ballon et Lévesque (2026, p. 14) intègrent le travail politique à l'approche mésoscopique de l'ESS, en relevant qu'il met en lumière la capacité d'agir des acteurs, qui constitue précisément un angle mort de la théorie de la régulation et qui permet, comme le soulignent Cordrie et al. (2026), de rendre compte plus finement des processus concrets de changement institutionnel à l'œuvre.

L'approche par le travail politique nous offre ainsi une grille à saisir pour comprendre comment des acteurs hétérogènes œuvrent à institutionnaliser une innovation sociale sur un territoire, à travers des discours, des alliances et des instruments. Elle laisse cependant ouverte une question complémentaire : par quels supports concrets, à la fois matériels et symboliques, des acteurs qui ne partagent pas la même définition d'un objet parviennent ils néanmoins à coopérer autour de lui ? Une grille de la revue de littérature semble éclairante pour saisir cette dimension instrumentale et infrastructurelle de la coopération : la théorie des objets frontières.

3.2. L'approche par l'objet frontière pour éclairer les dynamiques de coopération territoriale

Des auteurs se sont attachés à comprendre comment des acteurs aux intérêts différents coopèrent autour de moyens partagés, sans pour autant s'entendre sur leur signification, autrement dit sans consensus obligatoire dans la coopération. Il s'agit de la tradition de recherche autour des objets frontières. Nous présentons la genèse du concept et sa typologie (a), puis de revenir sur les usages de la théorie dans la littérature sur l'ESS et l'innovation sociale (b).

a) Genèse chez Star et Griesemer (1989), dimensions constitutives et typologie

La théorie des objets frontières a été introduite par Star et Griesemer (1989) à partir d'une étude ethnographique dans un musée d'histoire naturelle. Ce projet impliquait toute sorte d'acteurs aux logiques très contrastées (des scientifiques, des collectionneurs amateurs, des fondations etc.) ; il a néanmoins permis à des mondes sociaux hétérogènes de coopérer durablement pour créer un *Musée de Zoologie* (Caire & Baille, 2024 ; Trompette & Vinck, 2009). Les deux auteurs, Susan Star et James R. Griesemer, forgent alors la notion pour rendre compte de cette articulation. Comprise puis reprise par de nombreux auteurs, notamment dans le champ du management des connaissances, la notion d'objets frontières s'est aussi infusée dans d'autres champs comme la gestion ou la sociologie (Trompette & Vinck, 2009, p. 1). Comme le rappelle Star (2010) elle-même, le terme « frontière » n'y désigne pas une limite ou une périphérie, mais « un espace partagé, le lieu précis où le sens de l'ici et du là-bas se rejoignent » (p. 20). L'objet frontière est ainsi un ingrédient de l'action collective qui rend possible la coopération entre groupes sans nécessiter un consensus préalable sur le sens à donner à l'objet.

Star (2010) revient sur trois dimensions qui composent l'architecture originelle du concept.

La première, la plus largement reprise dans la littérature, est la *flexibilité interprétative* : l'objet est suffisamment robuste pour être reconnu par les différents mondes, mais suffisamment plastique pour se prêter à des interprétations différentes selon les acteurs (Star & Griesemer, 1989 ; Caire & Baille, 2024). Cette *flexibilité interprétative* amène à l'identification de quatre dimensions : abstraction, polyvalence, modularité, standardisation (Wenger, 2005, p. 119 ; Wenger, 2000, 2005, In Caire & Baille, 2024, p. 70). L'objet-frontière est en effet un objet abstrait devant être identifiable sans qu'il n'existe une image partagée (abstraction), qui est reconnu par les différents mondes et permet le dialogue autour d'un projet. Il doit aussi pouvoir répondre à des usages variés (polyvalence) et se laisser saisir en entier ou par fragments selon les besoins de chaque monde (modularité). Enfin, l'objet doit utiliser des standards utilisables et compréhensibles pour chacun des mondes, pour rester lisible grâce à des conventions communes (standardisation).

La deuxième dimension après la *flexibilité interprétative* concerne la structure matérielle et organisationnelle des arrangements de travail, qui se traduit par une typologie de formes que peut prendre l'objet. La troisième renvoie à une dynamique capitale entre des utilisations mal structurées de l'objet, qui circule entre différents mondes sociaux, et des utilisations bien structurées et plus adaptées localement, lorsque chaque groupe l'ajuste à ses propres besoins : les groupes qui coopèrent sans consensus alternent entre ces deux formes (Star, 2010).

Star et Griesemer (1989) identifient historiquement quatre formes typologiques que les acteurs construisent pour soutenir cette coopération. Trompette et Vinck (2009, p. 4) en proposent une traduction française canonique :

- Le ***répertoire*** rassemble une collection de cas indexés et modulaires, qui permet à chaque monde de prélever des éléments sans en altérer la cohérence d'ensemble (ex. la bibliothèque ou collection).

- L'***idéal-type*** est un « modèle général délaissant les spécificités locales ou singulières, tel que, par exemple, la notion d'espèce, susceptible d'être adapté et complété par des différents participants à l'espace d'action collective » (Trompette et Vinck, 2009, p. 4).
- L'***enveloppe*** ou objet aux frontières communes désigne un objet dont les contours sont partagés alors que ses contenus internes peuvent diverger selon les mondes qui s'en saisissent (ex. une Région).
- Le ***format standardisé*** renvoie à des conventions communes de description, comme une fiche d'enregistrement remplie de la même manière par tous.

Cette typologie n'a jamais été présentée par les auteurs comme close. Abitbol (2012) indique ainsi qu'une cinquième forme a été proposée, l'***objet porteur d'une vision***, qualifié de « sacré » en ce qu'il provoque une même émotion partagée et mobilise les acteurs autour d'un horizon commun, par exemple la volonté d'avoir des pratiques de travail efficientes (Briers & Chua, 2001 ; Benn & Martin, 2010, In Abitbol, 2012).

Au-delà de la typologie, deux autres propriétés méritent d'être explicitées car elles fondent la portée analytique du concept. La première est l'existence d'une structure minimale partagée, reconnaissable par les membres des différents mondes sociaux. Pour Vinck (2009, p. 66), un objet intermédiaire ne bascule en objet-frontière que lorsque certains de ses éléments d'armature (une grille de codage, un protocole, un gabarit, un langage formel) sont reconnus, au moins en partie, par des mondes sociaux différents. Vinck (2009, p. 66) parle alors de « travail d'équipement » pour désigner le processus collectif par lequel les acteurs négocient, autour d'un objet, ce qu'il faut lui adjoindre pour qu'il puisse circuler entre des mondes différents.

La seconde propriété est l'ancrage de l'objet frontière dans une infrastructure invisible, c'est-à-dire un tissu de standards, de catégories, de classifications et de conventions partagées qui en supporte discrètement l'usage (Star, 2010 ; Bowker & Star, 1999, In Vinck, 2009 ; Trompette & Vinck, 2009). Cette infrastructure, qui « transporte un ensemble de conventions, de standards, de normes indexées à une communauté de pratiques » (Trompette & Vinck, 2009, p. 2), n'est pas spontanément perceptible. Star (2010, p. 28-29) en repère plusieurs traits saillants. Une infrastructure disparaît à l'usage : on s'appuie sur elle sans avoir à la reconstruire à chaque opération. On y entre par socialisation progressive, et en partager les codes signe l'appartenance à une communauté de pratiques. Elle modèle les routines collectives autant qu'elle en est le produit. Elle absorbe des normes et des standards qui finissent par paraître neutres. Enfin, elle se signale surtout en creux : c'est sa panne qui la rend visible. Star (2010) souligne que cette dimension infrastructurelle a été largement minorée dans les reprises ultérieures du concept, qui se sont surtout concentrées sur la flexibilité interprétative.

Cette focalisation « excessive » sur la flexibilité interprétative est précisément ce contre quoi Trompette et Vinck (2009) mettent en garde. La notion est aujourd'hui mobilisée de façon parfois trop extensive, au point de désigner « tout artefact qui intervient dans la coordination entre acteurs » (Trompette & Vinck, 2009, p. 6), ce qui la coupe de son ancrage originel dans une infrastructure invisible de conventions partagées. Maintenir l'articulation étroite entre flexibilité interprétative et infrastructure invisible constitue donc, pour

eux, le geste théorique fondamental pour préserver la fécondité du concept. Star (2010) prolonge cette mise en garde en soulignant que les objets frontières ne sont pas utiles à toutes les échelles d'observation et qu'il convient de toujours les rattacher à des arrangements de travail concrets. Elle ajoute enfin une dimension dynamique : avec le temps, certains cherchent à standardiser et à figer les usages, transformant alors l'objet frontière en infrastructure stable ; il perd dès lors sa qualité d'objet frontière en gagnant en standardisation.

b) Usages dans la littérature sur l'innovation sociale et l'ESS, et appel à reprendre la notion

La théorie des objets frontières a été empiriquement employée pour penser l'amorçage de coopérations entre acteurs hétérogènes dans des contextes proches du nôtre. Abitbol (2012) la couple à la sociologie de la traduction pour étudier les démarches d'écologie industrielle et territoriale, dans lesquelles des entreprises aux logiques productives différentes parviennent à mutualiser des flux de matières et d'énergie grâce à des dispositifs qui font office d'objets frontières. Bocquet et Mothe (2018) mobilisent le concept pour analyser une charte de développement durable mise en place entre stations de moyenne montagne, et montrent comment cet artefact à la fois plastique et porteur d'une structure commune permet de construire des proximités entre acteurs jusque-là dispersés.

Le cas le plus directement proche du nôtre est celui étudié par Caire et Baille (2024). Les auteurs analysent la plateforme numérique de la coopérative touristique *Les Oiseaux De Passage* et montrent que ce dispositif numérique, porté par une SCIC qui rassemble des acteurs venus d'univers contrastés, peut fonctionner comme un objet frontière facilitant la fabrique collective d'une innovation sociale. Leur contribution articule la théorie des objets frontières à l'écologie créative et précise que l'objet frontière n'opère qu'en interaction avec une infrastructure légale et une infrastructure sociale, qui évolue au rythme des négociations et des ajustements (Caire & Baille, 2024).

Caire et Baille (2024) reconnaissent toutefois les limites exploratoires de leur étude de cas unique et appellent explicitement à reprendre la notion d'objet frontière sur d'autres terrains d'innovation sociale, afin de déterminer si les objets frontières en sont des éléments déterminants ou seulement facilitants. Ils invitent par ailleurs à en étudier les effets sur les changements de vision des milieux concernés, souvent qualifiés d'aspiration sociale dans la lignée de Besançon et Chochoy (2019). C'est en partie à cet appel que cherche à répondre notre travail.

Conclusion : gaps, question de recherche et justification du cadre hybride

Au terme de cette revue, le tableau qui se dessine est celui d'une littérature riche mais traversée par des angles morts précis, que nous rappelons d'abord avant de justifier le cadre dual mobilisé pour les éclairer.

La section 1 a montré que l'innovation sociale, dans son acception institutionnaliste, ne se réduit pas à une nouvelle solution à un problème social mais désigne un processus collectif territorialisé, fondé sur des *modes de faire* participatifs et orienté vers la transformation des cadres d'action (Richez-Battesti & Bidet, 2024 ; Bouchard & Lévesque, 2010 ; Besançon & Chochoy, 2019). Ce processus s'appuie généralement, en France,

sur le véhicule organisationnel de l'ESS, dont les principes constitutifs (non-lucrativité, gouvernance démocratique, primauté de la personne) en font un espace privilégié d'expérimentations susceptibles d'amender les institutions existantes (Bouchard & Lévesque, 2010 ; Celle, 2020 ; Duverger, 2023). La littérature reconnaît cependant que cette dynamique reste fragile, exposée à l'illusion localiste, au repli sur soi et aux obstacles du changement d'échelle (Richez-Battesti & Bidet, 2024).

La section 2 a montré que ces dynamiques collectives reposent sur la coopération d'acteurs hétérogènes au sein d'un territoire compris non comme un cadre administratif passif mais comme un construit social et un système d'acteurs. L'École française de la proximité, les travaux sur l'intermédiation territoriale et plus récemment ceux sur les coopérations économiques territoriales de transition éclairent les conditions de cette coopération. Cependant, deux dimensions y restent peu théorisées et constituent, à nos yeux, des gaps majeurs. Le premier porte sur l'amorçage et la stabilisation d'une innovation sociale comme institution sur un territoire : comment des acteurs hétérogènes parviennent-ils à faire exister, à porter et à légitimer durablement une innovation sociale, à travers quels discours, quelles alliances, quels instruments ? Le second porte sur les supports concrets de la coopération : par quels moyens (artefacts), partagés sans être unanimement compris de la même façon, des acteurs aux logiques différentes parviennent-ils à coopérer effectivement, sans présupposer un consensus préalable sur l'objet qui les rassemble ?

La section 3 a exposé les deux grilles d'analyse mobilisées pour répondre à ces gaps. L'approche par le travail politique (Smith, 2019) éclaire le premier versant : elle invite à reconstituer, à travers les processus dialectiques de légitimation, de problématisation et d'instrumentation, le travail incarné par lequel les acteurs cherchent à transformer ou à maintenir les institutions au sein desquelles ils agissent. Pour rappel, les institutions sont entendues comme l'ensemble des règles, normes et conventions stabilisées qui structurent l'activité économique et sociale (Smith, 2019). Ses usages récents dans le champ de l'ESS et de l'innovation sociale, ainsi que son articulation revendiquée avec l'analyse écosystémique (Richez-Battesti et al., 2025), en confirment la fécondité. Elle laisse toutefois hors de son champ propre les supports matériels et infrastructurels qui rendent la coopération possible au quotidien. Symétriquement, la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989) éclaire le second versant : elle fournit les outils pour saisir comment un même objet peut tenir ensemble des mondes sociaux hétérogènes, grâce à sa flexibilité interprétative articulée à une structure minimale partagée et à une infrastructure invisible faite de standards, de catégories et de conventions. Ses usages dans le champ de l'innovation sociale (Abitbol, 2012 ; Bocquet & Mothe, 2018 ; Caire & Baille, 2024) en confirment l'intérêt mais en signalent aussi le caractère exploratoire, avec un appel explicite à reprendre la notion sur d'autres terrains (Caire & Baille, 2024). Cette grille laisse cependant hors de son champ le travail incarné de portage, de problématisation et de légitimation par lequel un objet parvient à acquérir cette qualité frontière sur un territoire.

C'est précisément la complémentarité de ces deux champs qui motive le choix d'un cadre théorique hybride. Aucune des deux grilles, mobilisée seule, ne saisit conjointement la dimension instrumentale et infrastructurelle de la coopération autour d'une innovation sociale, et la dimension incarnée du travail qui en

fait une institution territoriale. La grille du travail politique sans objet frontière manquerait les supports matériels et symboliques par lesquels les acteurs hétérogènes tiennent ensemble. La grille de l'objet frontière sans travail politique manquerait l'épaisseur des arguments, des alliances et des instruments par lesquels l'objet acquiert et conserve sa qualité frontière. Nous proposons donc, à la suite et à la croisée de ces deux traditions, de les faire opérer ensemble sur un même objet : l'innovation sociale telle qu'elle se construit et se déploie dans le Pays de Grasse. La grille de l'objet frontière éclairera par quels supports matériels, infrastructurels et sémantiques cette innovation sociale tient ensemble malgré l'hétérogénéité des mondes sociaux qui s'en réclament. La grille du travail politique éclairera par quel travail incarné, à la fois discursif, relationnel et légitimant, cette innovation sociale est devenue une institution structurante du Pays de Grasse, en mobilisant certains acteurs, en s'opposant à d'autres, et en produisant des effets de stabilisation ou de contestation.

Ces considérations rejoignent l'invitation de Celle (2020) à privilégier une approche institutionnaliste, qui saisit justement l'émergence et l'évolution des compromis stabilisant les règles et les systèmes de règles. Elles s'éloignent en revanche d'une lecture strictement écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS, dont Richez-Battesti et al. (2025) rappellent qu'elle tend à naturaliser les liens entre acteurs et à présupposer une autorégulation, occultant les rapports de pouvoir. Notre objet, le territoire du Pays de Grasse, peut sans doute être qualifié d'écosystème territorial de l'ESS, mais nous choisissons de l'approcher selon une perspective institutionnaliste, attentive aux acteurs, à leurs interactions et au travail qu'ils déploient au quotidien.

Notre question de recherche s'en déduit ainsi : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?**

PARTIE 2. Le terrain et la méthodologie de recherche

Après avoir exposé en Partie 1 les fondements théoriques de notre raisonnement, nous présentons à présent la démarche empirique mobilisée pour y répondre. Cette partie expose successivement la posture méthodologique retenue (Section 1), les organisations enquêtées et leur place dans la dynamique grassoise (Section 2), puis les sources de données et la stratégie d'analyse (Section 3).

SECTION 1. Une recherche exploratoire qualitative à visée empirique

1.1. Une démarche qualitative par étude de cas unique

La recherche menée dans ce mémoire repose sur une méthodologie qualitative par étude de cas unique (Miles & Huberman, 2003). Le choix du cas unique se justifie par le caractère exemplaire et précurseur du Pays de Grasse en matière de coopération territoriale productrice d'innovation sociale : depuis une quinzaine d'années, ce territoire mobilise des parties prenantes hétérogènes autour de projets socialement innovants qui font référence à l'échelle nationale, et il est cité dans la littérature francophone récente sur les coopérations économiques territoriales de transition (CETT) (Tabet & Duverger, 2026) et sur les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) (Douchet, 2019 ; Richez-Battesti, Itçaina & Fraisse, 2025). Cette singularité, combinée à la rareté des analyses qui prennent ce cas pour lui-même, justifie de l'examiner en profondeur plutôt que de l'inscrire dans une logique comparative dont les conditions ne sont pas réunies dans le cadre de ce travail. L'étude de cas unique permet en effet d'approcher finement les dynamiques territorialisées, les jeux d'acteurs et les processus longs qui font la spécificité d'une dynamique d'innovation sociale.

Trois sources de données alimentent l'enquête : cinq entretiens semi-directifs conduits auprès d'acteurs centraux de la dynamique grassoise, l'analyse de documents produits par et autour de ces acteurs (Charte de développement de l'ESS, rapports d'activité), et la mobilisation de la littérature académique francophone et internationale. Le mémoire mobilise principalement la littérature en sciences de gestion et socio-économie, enrichies par la science politique et la sociologie des sciences et des organisations, notamment complétées par des apports en géographie. La triangulation de ces matériaux constitue la base empirique de l'analyse présentée en Partie 3.

1.2. Une recherche exploratoire à objectifs empirique

Cette recherche s'inscrit dans une démarche exploratoire (Trudel, Simard & Vonarx, 2007).

Elle ne vise pas à tester un modèle préétabli, mais à comprendre une dynamique territoriale singulière et, ce faisant, à proposer une grille de lecture pour l'aborder.

Deux objectifs s'articulent dans ce travail. Un objectif empirique qui consiste à documenter et analyser l'institutionnalisation territoriale de l'innovation sociale dans le Pays de Grasse. Il s'agit de comprendre comment l'IS, sur un territoire que ses caractéristiques historiques et politiques ne prédisposaient pas à la coopération, a-t-elle pu devenir en une quinzaine d'années un repère partagé du développement local. Un objectif théorique consiste à proposer, à partir de ce cas, une grille de lecture transférable articulant deux cadres jusqu'ici peu hybridés en sciences de gestion : la théorie du travail politique (Smith, 2019) et la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989 ; Star, 2010 ; Trompette & Vinck, 2009). Cette proposition répond à l'appel formulé par Caire et Baille (2024), qui invitent explicitement à reprendre la notion d'objet frontière sur d'autres terrains d'innovation sociale pour en éprouver la fécondité. La grille proposée (Partie 3, figure 1) constitue ainsi un apport théorique destiné à être éprouvé sur d'autres cas. Ces deux objectifs sont indissociables : le cas grassois alimente la grille, et la grille structure la lecture du cas.

Le raisonnement à l'œuvre dans ce mémoire est ainsi de nature abductive (David, 2012) : autrement dit, il procède par allers-retours entre les entretiens du terrain et les cadres théoriques qui permettent d'en rendre compte. C'est une posture intermédiaire entre le raisonnement déductif et le raisonnement inductif. L'abduction emprunte reconnaît que toute observation est déjà orientée par des grilles, mais que ces grilles doivent être ajustées, complétées ou parfois abandonnées au contact du matériau. La théorie n'est ni le point de départ rigide, ni le point d'arrivée mécanique de l'enquête : elle est convoquée, reformulée au fil du dialogue avec ce que dit le terrain.

Concrètement les premières observations menées sur le Pays de Grasse, à travers des entretiens exploratoires, des lectures de documents structurants et la prise de contact avec l'écosystème, ont fait apparaître un paradoxe : un territoire historiquement marqué par le secret industriel et la concurrence interentreprises, et politiquement peu enclin à un discours d'économie sociale et solidaire, est pourtant parvenu en quinze ans à faire de l'innovation sociale un repère partagé. Ce paradoxe appelle des outils d'interprétation que les cadres usuels (proximité, intermédiation, écosystèmes) n'éclairent que partiellement. La théorie du travail politique (Smith, 2019) est donc mobilisée pour rendre compte du caractère patient et incarné du travail mené par un noyau d'acteurs, tandis que la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989) permet de saisir pourquoi des mondes sociaux contrastés coopèrent autour de l'innovation sociale sans en partager la même définition. Le retour au matériau, désormais structuré par ce cadre dual, fait apparaître à la fois sa pertinence et la nécessité de l'articuler explicitement, ce qui constitue la contribution théorique du mémoire.

Ce mémoire est finalement un travail à objet empirique : il est né d'un questionnement de terrain et vise à produire, en sus de sa contribution théorique, des apports managériaux opératoires formulés en fin de Partie 3 à destination des chargés de mission ESS, des élus, des têtes de réseau, des chercheurs embarqués, des entrepreneurs, des structures d'intermédiation et même des citoyens intéressés par l'IS.

SECTION 2. Le Pays de Grasse et ses enquêtés

2.1. Le Pays de Grasse, un terrain d'étude singulier

a) Un territoire de contrastes

Le Pays de Grasse est un territoire de 23 communes urbaines, périurbaines et rurales situé dans l'arrière-pays azuréen, à l'ouest du département des Alpes-Maritimes, sur une superficie de 490 km². Il compte plus de 102 000 habitants, 11 000 entreprises et 33 000 emplois, et se trouve à proximité immédiate de la conurbation Nice-Sophia Antipolis-Canne-Antibes, sans toutefois disposer d'accès direct à la mer (CAPG, s.d., INSEE, 2024). Reconnu à l'international pour la filière du parfum, il se distingue par ses contrastes et ses fractures :

- entre urbain et rural : 50 % de la population vit sur la seule commune de Grasse, tandis que 80 % du territoire est en zone périurbaine et rurale, avec 65 % de la superficie classée en zone naturelle et 17 communes sur 23 inscrites dans le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (CAPG, s.d.) ;

- entre agriculture et industrie : la filière des arômes, parfums et cosmétiques est particulièrement dynamique (50 % du chiffre d'affaires national, 10 % du marché mondial, et près de la moitié de la valeur ajoutée du territoire), aux côtés d'une filière agricole de maraîchage et d'horticulture en plein redéploiement portée par près de 270 agriculteurs ;

- entre passé et avenir : un savoir-faire immatériel autour de la parfumerie reconnu par l'UNESCO depuis 2018, et une capacité d'innovation sociale et technologique durable soutenue par des labels nationaux tels que « Territoire d'Industrie », « French Impact » ou « French Tech ».

b) Une dynamique de coopérations territoriales pilotée par la CAPG

Historiquement, de nombreux acteurs privés, associatifs et publics, avec au premier rang la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), interagissent pour réparer ensemble les fractures territoriales et soutenir un modèle de développement local plus soutenable, socialement et économiquement innovant. Le territoire bénéficie à cet égard d'un écosystème structuré d'appui à l'entrepreneuriat et à la formation (Grasse Campus, Centre de Formation du Pays de Grasse, pépinière InnovaGrasse, Hôtel d'entreprises Grasse Biotech), sur lequel s'adossent les dynamiques d'innovation sociale.

En 2011, le territoire s'est saisi d'un dispositif régional, le Contrat Local de Développement de l'ESS (CLDESS), pour développer et pérenniser un processus d'animation territoriale autour de l'innovation sociale. C'est aujourd'hui une communauté d'une centaine d'actrices et d'acteurs qui se trouve fédérée autour d'une Charte commune (CAPG, 2013) et qui voit se déployer plusieurs projets emblématiques : un club d'entrepreneurs réuni autour d'un cap de post-croissance, la création d'un espace dédié à la consommation responsable, deux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) labellisés par l'État, et des centres de recherche œuvrant aux transitions écologiques et sociales. Au sein de cette effervescence, la CAPG joue un rôle de pivot.

2.2. Les organisations enquêtées : cinq acteurs au cœur de la dynamique grassoise

Les cinq entretiens semi-directifs conduits dans le cadre de cette recherche l'ont été auprès d'acteurs occupant des positions complémentaires dans la dynamique d'innovation sociale du Pays de Grasse. Ces cinq organisations couvrent ainsi cinq mondes sociaux distincts (collectivité locale, recherche-action et tiers-lieu, filière agricole, club d'entreprises, éducation populaire et culture). Nous présentons ici brièvement chacune d'elles avant d'expliciter les modalités d'enquête (Section 3).

a) La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

L'entretien E1 a été conduit avec la chargée de mission ESS de la CAPG. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2014 par fusion du Pôle Azur Provence et de deux communautés de communes (Cour des comptes, 2023 ; CAPG, s.d.). Elle regroupe 23 communes et plus de 102 000 habitants, et porte des compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de politique de la ville, d'environnement et de transition écologique. Depuis 2011, dans le cadre d'un Contrat Local de Développement de l'ESS signé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CAPG s'est dotée d'une politique active de soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, structurée par un service ESS et incarnée durablement par une chargée de mission dédiée (Chevalier et al., 2021). C'est cette politique qui a fédéré une centaine d'acteurs autour de la Charte de développement de l'ESS (CAPG, 2013) et qui a soutenu la création de plusieurs projets emblématiques dont Tetris, le Club, l'incubateur Com'1 Lab.

b) Tetris (SCIC), Transition écologique territoriale par la recherche et l'innovation sociale

Tetris est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2015 au Pays de Grasse, issue d'une dynamique amorcée dès 2014 avec la CAPG dans le cadre d'un appel à projets national PTCE (Banque des Territoires, 2018 ; SCIC Tetris, s.d.). Tetris fédère une dizaine de structures (associations d'éducation populaire, structures d'insertion par l'activité économique, acteurs du numérique solidaire) autour de quatre axes : économie circulaire, fracture numérique, consommation responsable et mobilités (Banque des Territoires, 2018). Sa spécificité tient à l'intégration d'un centre de recherche appliquée en sciences sociales en son sein : Tetris a été reconnue Jeune Entreprise Universitaire puis première Jeune Entreprise Innovante en ESS en France (Chevalier et al., 2021). Depuis 2024, la SCIC est installée à Gréolières (Tiers-lieu des Grandes Roches), où l'entretien E2 a été conduit avec sa directrice.

c) Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse (PTCE)

L'association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse a été fondée en 2006 par un noyau d'agriculteurs autour d'un constat partagé : la quasi-disparition des cultures locales de plantes à parfum face à la concurrence internationale et à la pression foncière (Presse Agence, 2026). Statutairement constituée en association loi 1901, elle structure une filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), en l'ancrant dans

des principes d'agriculture biologique, de coopération entre producteurs, industriels, chercheurs et collectivités, et de transmission des savoir-faire paysans (Fleurs d'Exception, s.d.). L'association a porté l'inscription des savoir-faire liés au parfum à l'UNESCO en 2018 et obtenu la création d'une Indication géographique « Absolue Pays de Grasse ». Elle a été labellisée Pôle territorial de coopération économique en septembre 2024 par le Ministère de l'Économie (Fleurs d'Exception, 2024) et fédère aujourd'hui 72 membres réunis autour du PTCE « Ensemble ». L'entretien E3 a été conduit avec l'une de ses membres.

d) Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse

Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse est une association loi 1901 fondée en 1997. Réunissant aujourd'hui environ 180 membres dont près de la moitié issue de la filière « parfum, arôme et cosmétique », il se distingue de la plupart des clubs d'entreprises par sa mission explicite : « fédérer les entrepreneurs qui portent le territoire du Pays de Grasse autour de projets collectifs qui ne sont pas axés sur la finance » (Monaco-Matin, 2025). En 2022, à l'occasion de son 25e anniversaire, le Club a adopté un cap dit de « post-croissance » à horizon 2032, formalisé par un manifeste et structuré autour de quatre axes : réflexions stratégiques avec les acteurs du territoire, expérimentation de nouvelles manières de faire, montée en compétences des membres, et coordination d'actions au service du territoire (Le Journal des Entreprises, 2025 ; WebtimeMedias, 2025). L'entretien E4 a été conduit avec une chargée de projet impact du Club.

e) Piste d'Azur (SCIC), Centre régional des arts du cirque

Piste d'Azur est une école de cirque installée depuis 2004 sur le territoire grassois, à La Roquette-sur-Siagne, et labellisée Centre régional des arts du cirque pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Piste d'Azur, s.d.). Elle propose à la fois des activités amateures, des actions d'éducation artistique et culturelle dans une trentaine d'établissements scolaires de l'agglomération, et une formation professionnelle aux arts du cirque. En janvier 2016, elle s'est transformée en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) après un travail de deux ans, accompagné par un Dispositif local d'accompagnement et par l'URSCOP PACA (Assises de la Transition Écologique et Citoyenne, 2018). Ce choix statutaire répond à une volonté explicite d'hybrider les ressources publiques, privées et bénévoles et d'associer les salariés (37,5 % des votes en assemblée générale), les bénéficiaires, les partenaires privés et la CAPG comme sociétaire collectivité (Procirk, s.d.). Piste d'Azur illustre comment la dynamique d'innovation sociale grassoise irrigue le champ de la culture et de l'éducation populaire, et comment la forme coopérative est mobilisée pour ancrer durablement un projet culturel dans le territoire. L'entretien E5 a été conduit avec son directeur.

SECTION 3. Sources de données et méthode d'analyse

3.1. Trois sources de données mobilisées

La présente recherche mobilise trois sources de données complémentaires. Premièrement, cinq entretiens semi-directifs ont été conduits entre mars et mai 2026 auprès des acteurs des organisations ci-dessus présentées. Le format semi-directif a été retenu pour sa capacité à laisser émerger le récit des enquêtés tout en garantissant une couverture homogène des dimensions intéressant notre recherche (Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017). Le guide d'entretien commun (cf. Annexe 1) s'articule autour de cinq axes : profil et parcours de l'interrogé, projet de l'organisation, fonctionnement et gouvernance, liens au territoire, liens aux acteurs publics, et conception de l'ESS. Le tableau 1 ci-après récapitule les conditions de réalisation des entretiens.

Tableau 1 : informations sur les entretiens semi-directifs conduits dans le cadre de la recherche (source : l'autrice)

Organisation du répondant	Code enquêté	Date et durée de l'entretien	Précisions
CAPG	E1	23/03/26, 42mn	Entretien présentiel dans une salle au sein des locaux du club des entrepreneurs, avec Céline Bourbousson
Tetris	E2	23/03/26, 02h04mn	Entretien présentiel dans les locaux de Tétris à Gréolières, avec Céline Bourbousson
Fleurs d'exception	E3	23/03/26 01h07mn	Entretien présentiel à un restaurant en collectif, avec Céline Bourbousson
Club des entrepreneurs du pays de grasse	E4	23/03/26, 01h06mn	Entretien présentiel au sein des locaux du club, avec Céline Bourbousson
Piste d'azur	E5	06/05/26, 01h09	Entretien en visioconférence mené par Céline Bourbousson

Deuxièmement, la Charte de développement de l'ESS du territoire (CAPG, 2013) et les rapports d'activité et publications institutionnelles des cinq organisations ont été analysés. Ces documents permettent de stabiliser les éléments factuels (dates, statuts, partenariats), de saisir la production discursive des acteurs, et de mettre en regard les récits des entretiens avec les traces écrites qu'ils mobilisent.

Troisièmement, la littérature académique francophone et internationale a été mobilisée tout au long de la recherche, à la fois comme source primaire et comme ressource théorique.

3.2. Une stratégie d'analyse catégorielle thématique

Le traitement des entretiens repose sur une analyse catégorielle thématique (Van Campenhoudt et al., 2017). Cette stratégie procède en trois temps.

Dans un premier temps, chaque entretien a été retranscrit intégralement, de manière manuelle par réécoutes successives à partir de l'enregistrement, puis relu et annoté individuellement pour en ressortir les grands thèmes.

Dans un deuxième temps, une grille de codage a été construite en articulant les catégories émergentes du terrain et les catégories issues du cadre théorique dual exposé en Partie 1. La grille combine ainsi des codes liés aux trois processus du travail politique (légitimation, problématisation, instrumentation) et à leurs versants (discursif et symbolique d'une part, relationnel d'autre part), avec des codes liés aux quatre dimensions de la flexibilité interprétative des objets frontières (polyvalence, abstraction, modularité, standardisation partielle).

Dans un troisième temps, les codages individuels ont été regroupés pour procéder à une analyse transversale, faisant apparaître des régularités et variations entre les récits des cinq enquêtés. Cette mise en perspective alimente l'analyse présentée en Partie 3 et soutient l'usage articulé des deux grilles théoriques.

PARTIE 3. Le travail politique de fabrique d'un objet frontière : analyse du cas du Pays de Grasse

La revue de littérature nous a conduits à notre question de recherche : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?** Pour y répondre, nous avons choisi de mobiliser deux cadres théoriques, en les hybridant. Le premier, la grille du travail politique (Smith, 2019), nous donne les moyens de saisir le travail incarné par lequel des acteurs hétérogènes parviennent à inscrire durablement une innovation sociale (IS) sur un territoire. Le second, la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989 ; Star, 2010 ; Trompette & Vinck, 2009), nous donne les moyens de saisir ce qui rend possible la coopération entre des mondes sociaux qui ne partagent pas forcément la même définition de cette IS, notamment par la flexibilité interprétative de l'objet.

Nous l'avons souligné à l'issue de la revue : aucune des deux grilles, prise isolément, ne suffit. Le travail politique sans objet frontière manquerait les supports concrets par lesquels des acteurs hétérogènes tiennent ensemble. L'objet frontière sans travail politique manquerait l'épaisseur des arguments, des alliances et des instruments par lesquels un objet devient et reste un point de rencontre. Le cas du Pays de Grasse, où l'innovation sociale est passée en une quinzaine d'années d'un mot non mis en avant à un repère partagé du développement territorial, offre un terrain particulièrement propice pour faire opérer ensemble ces deux grilles.

L'analyse qui suit poursuit trois ambitions imbriquées. Sur le plan théorique, elle vise à mettre à l'épreuve notre cadre dual et à proposer une grille de lecture transférable à d'autres terrains d'innovation sociale (figure 1), comme nous y invite Caire et Baille (2024). Sur le plan empirique, elle vise à éclairer une dynamique territoriale spécifique, celle du Pays de Grasse, souvent citée mais rarement analysée pour elle-même. Sur le plan managérial, elle vise à outiller les acteurs (chargés de mission ESS, élus, chercheurs embarqués, têtes de réseau, entrepreneurs) en rendant explicite ce qui, dans leur travail quotidien, fait advenir et tient une IS sur un territoire.

Concernant l'articulation de nos deux grilles, plutôt que de juxtaposer mécaniquement deux lectures séparées, nous assumons leur croisement. Ainsi, la Section 1 reconstitue le travail politique grassois autour de ses trois processus interdépendants (légitimation, problématisation, instrumentation), en explicitant à chaque fois ce que ce volet du travail politique permet d'éclairer du fonctionnement de l'IS comme objet frontière. La Section 2 prolonge cette lecture en synthétisant ce que devient l'IS dans le Pays de Grasse au prisme de la théorie des objets frontières : une infrastructure invisible articulée à une flexibilité interprétative fragile, dont les propriétés d'objet frontière (polyvalence, modularité, standardisation, abstraction) ne tiennent qu'à condition d'un travail politique permanent. Le tableau ci-dessous résume ce croisement et tient lieu de fil conducteur pour la lecture.

Tableau 2 : Le croisement opératoire entre travail politique et objet frontière (source : l'autrice).

Volet du travail politique (Smith, 2019)	***Question opératoire***	***Propriété d'objet frontière éclairée (Wenger, 2005, p. 119 ; Wenger, 2000, In Caire & Baille, 2024, p. 70)***
Légitimation	Comment des acteurs deviennent éligibles à intervenir, et leur projet perçu comme « normal » ?	Polyvalence : « l'objet doit pouvoir répondre à des usages variés » (p.70) ; qu'est-ce qui rend l'IS reconnue simultanément dans plusieurs mondes sociaux ?
Problématisation	Comment un « fait social » devient un « problème public » qui appelle un changement institutionnel ?	Abstraction : l'information doit être interprétable, « l'objet doit utiliser des standards utilisables et compréhensibles pour chacun des mondes » (p.70) ; comment se construit un cadrage qui rend l'IS reconnaissable par tous les mondes sociaux sans imposer une image partagée unique ?
Instrumentation	Comment se fabriquent et s'imposent les outils concrets qui rendent le changement effectif ?	Modularité et standardisation : « l'objet doit pouvoir être utilisé en tout ou partie par chaque monde » (p.70) ; quels outils opérationnalisent l'IS tout en laissant chaque monde l'utiliser en tout ou partie ?

Dans l'analyse qui suit, et comme explicité en méthodologie, nous mobilisons cinq entretiens menés entre mars et mai 2026 avec des acteurs occupant des positions différentes dans la dynamique grassoise : une chargée de mission ESS de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (E1), une directrice du centre de recherche embarqué Tetris (E2), une directrice de l'association de filière Fleurs d'Exception (E3), une chargée de projet impact au Club des Entrepreneurs (E4), et un directeur de la SCIC d'école de cirque Piste d'Azur (E5). Nous nous appuyons également sur la Charte de développement de l'ESS du territoire (2013). Ces matériaux nous permettent de couvrir des mondes sociaux concernés (collectivité, recherche embarquée, filière agricole, club d'entreprises, éducation populaire et culture) pour faire fonctionner la grille duale et mettre au jour les régularités du travail politique grassois.

La figure 1 ci-dessous propose notre grille de lecture hybride articulant deux cadres complémentaires : le travail politique (Smith, 2019) et la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989 ; Trompette & Vinck, 2009). Il se lit en trois temps. Au centre, l'innovation sociale (IS) est posée comme l'objet frontière travaillé par les acteurs : suffisamment robuste pour être reconnue dans plusieurs mondes sociaux, suffisamment plastique pour être interprétée différemment par chacun. Autour de ce noyau, trois processus dialectiques (non séquentiels) du travail politique se déploient : la problématisation (comment un fait social devient un problème public appelant un changement institutionnel), la légitimation (comment des acteurs deviennent éligibles à intervenir, et leur projet perçu comme « normal »), et l'instrumentation (comment se fabriquent les outils concrets qui rendent le changement effectif). Chacun de ces processus se décline en un versant discursif et symbolique et un versant relationnel, traduits en questions opérationnelles à poser au terrain. En périphérie, trois encadrés roses relient chaque processus à une dimension constitutive de l'objet frontière : l'abstraction (problématisation), la polyvalence (légitimation), la modularité et la standardisation (instrumentation) ; cela donne à voir comment le travail politique fabrique, stabilise et transforme l'IS en tant qu'objet frontière. Enfin, l'ensemble du schéma s'inscrit dans une infrastructure sociale (histoire territoriale, conventions locales, dispositifs hérités, communautés de pratique) qui constitue l'arrière-plan invisible mais structurant du cas empirique étudié. Pour utiliser cette grille, il est nécessaire de parcourir chaque ellipse et chaque bulle satellite comme autant de questions à adresser à son terrain, en gardant à l'esprit que les trois processus s'alimentent mutuellement et que l'objet frontière n'existe que porté par son infrastructure. C'est cette grille que nous mobilisons pour analyser le cas du Pays de Grasse dans les chapitres suivants.

Figure 1 : *Grille conceptuelle duale entre la tradition des objets frontières (e.g. Star & Griesemer, 1989) et celle du travail politique (Smith, 2019). Adaptation schématique des travaux des deux champs par l'autrice.*

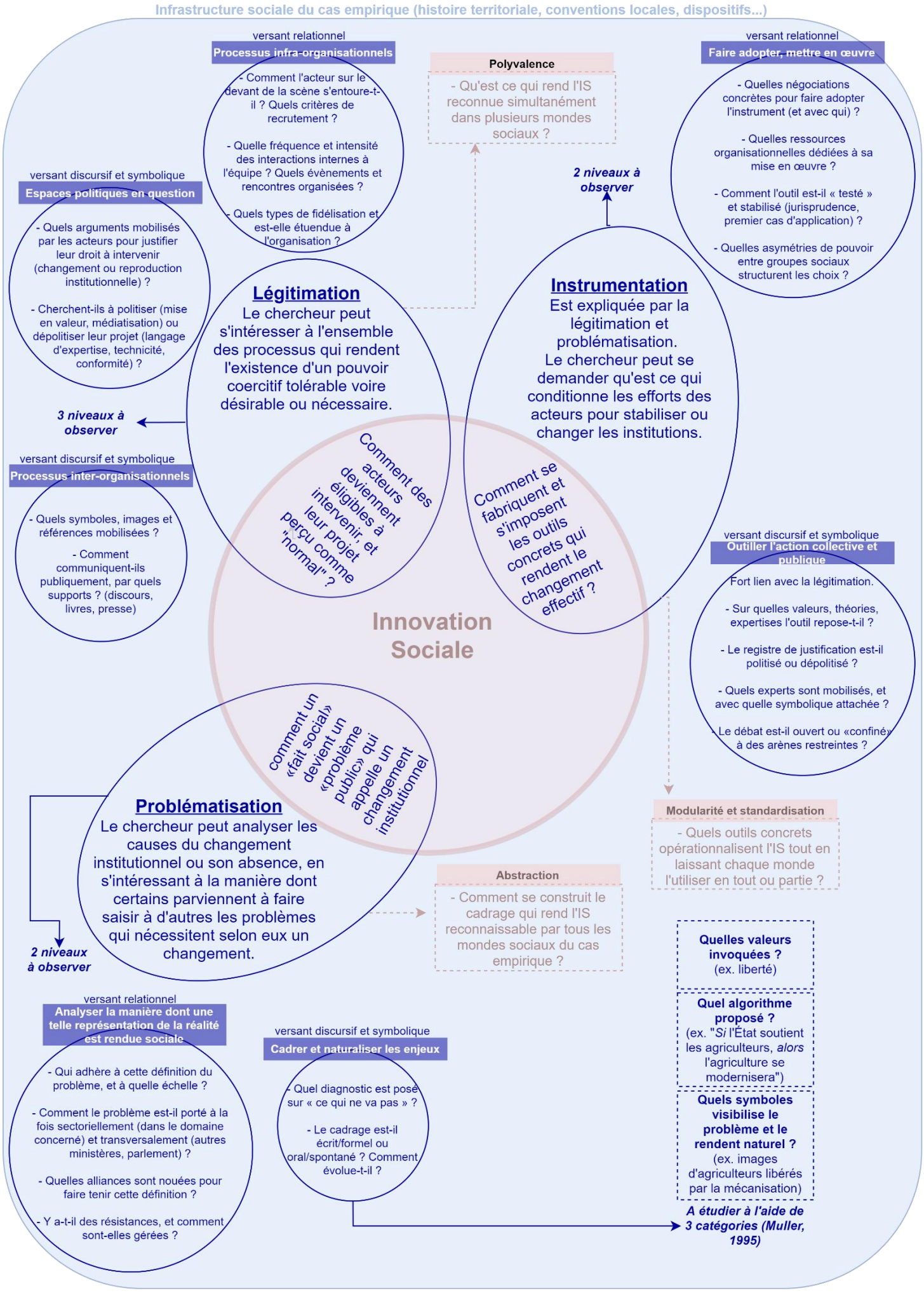

SECTION 1. Le travail politique de développement et de structuration de l'innovation sociale dans le Pays de Grasse

La revue de littérature a montré que l'innovation sociale, comprise dans son acception institutionnaliste, ne se résume pas à la diffusion de nouvelles réponses à des besoins sociaux identifiés. Elle désigne avant tout un processus collectif et territorialisé, fondé sur des modes de faire participatifs et orienté vers la transformation des rapports sociaux (Richez-Battesti & Bidet, 2024 ; Bouchard & Lévesque, 2010 ; Besançon & Chochoy, 2019). Faire exister une telle innovation sur un territoire suppose un travail patient et incarné. Il faut convaincre des parties prenantes, construire des arguments, fabriquer des outils, nouer des alliances, faire reconnaître un problème commun. C'est ce travail que Smith (2019) propose de saisir à travers la notion de travail politique, articulée autour de trois processus interdépendants, la légitimation, la problématisation et l'instrumentation, et de deux versants, l'un discursif et symbolique, l'autre relationnel.

Reprenant Garraud (1994, In Smith, 2019), Smith relie ce travail politique à la notion d'« entreprise politique » : soit l'équipe de collaborateurs qui se forme autour d'un individu ou d'une définition suffisamment partagée d'un problème socio-économique. Le Pays de Grasse incarne particulièrement bien cette conception. Sur un territoire historiquement peu enclin à la coopération, puisque l'industrie du parfum y a longtemps cultivé le secret et la concurrence, et politiquement peu favorable à un discours d'ESS, un petit noyau d'acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux et académiques a réussi, en une quinzaine d'années, à faire de l'IS et de l'ESS un repère partagé du développement territorial.

La question qui guide cette section est donc la suivante : par quel travail politique des acteurs hétérogènes ont-ils fait advenir et tenir cette dynamique grassoise d'innovation sociale ? Nous examinons successivement les trois volets de ce travail politique :

- Le volet de la légitimation, qui désigne la fabrique d'une éligibilité à intervenir et du caractère « normal » du projet (1.1), montre comment l'IS est reconnue simultanément dans plusieurs mondes sociaux. Cette sous partie éclaire ainsi la polyvalence d'objet frontière (OF) de l'IS.

- Le volet de la problématisation, qui désigne la transformation d'un fait social en problème public (1.2), montre comment se construit un cadrage à la fois suffisamment ferme pour rallier et suffisamment ouvert pour que chacun s'y reconnaisse, ce qui éclaire son abstraction en tant qu'OF.

- Le volet de l'instrumentation, qui désigne la conception et la mise en œuvre des outils de l'action publique (1.3), montre comment ces outils opérationnalisent l'IS tout en laissant à chaque monde la liberté de s'en saisir partiellement. Cela éclaire ainsi la modularité et la standardisation partielle de l'OF qu'est l'IS.

1.1. Une légitimation de l'innovation sociale en permanente négociation

La légitimation, dans la grille de Smith (2019), désigne le travail par lequel des acteurs deviennent éligibles à intervenir et par lequel leur projet finit par être perçu comme « normal » (cf figure 1). Elle se joue sur deux versants indissociables. Un versant discursif et symbolique, qui repose sur les arguments mobilisés pour

justifier le droit à intervenir, et sur le choix d'y politiser ou d'en dépolitiser le contenu. Un versant relationnel et infra-organisationnel, qui se traduit dans le choix des alliés, les modes de recrutement et l'intensité des interactions.

La question qui guide cette sous-partie est donc la suivante : comment, dans un territoire initialement hostile, l'IS est-elle devenue un objet sur lequel il est légitime d'intervenir, et qui finit par paraître « normal » ? La réponse grassoise tient en trois mouvements : un travail discursif de politisation et dépolitisation différenciées (a), un travail relationnel de tissage et de fidélisation d'un noyau d'alliés hétérogènes (b), et un travail symbolique de sélection d'étendards qui rendent l'IS visible et désirable (c). Pris ensemble, ces trois mouvements éclairent une première propriété d'objet frontière : la polyvalence, qui rend l'IS reconnue dans plusieurs mondes simultanément, sans imposer la même reconnaissance à chacun.

a) Un travail discursif : politiser sans braquer, dépolitiser sans perdre l'essentiel

Les premiers pas de la politique publique de soutien à l'ESS, en 2012, se heurtent à une réaction frontale des élus. E1 raconte une scène inaugurale qui structurera durablement sa manière de communiquer :

> *« j'avais été quand même très refroidie par cette réaction des élus – en bureau communautaire, en conseil communautaire – qui avait été vraiment, pour certains, très violente. Vraiment une réaction violente de dire : C'est quoi ces gauchos. Nous on n'est pas de gauche. Je ne m'y attendais même pas en fait. »* E1 (CAPG)

Dans ce contexte, pour que l'ESS soit perçue comme « normale » dans une collectivité majoritairement à droite, son portage doit être délibérément dépolitisé au sens partisan, sans toutefois renoncer aux fondamentaux. On trouve ici l'enjeu d'un discours de l'« économie plurielle », travaillé et retravaillé pour court-circuiter le réflexe de catégorisation politique :

> *« J'ai beaucoup travaillé la vision de l'ESS sur le territoire en disant qu'on avait une vision inclusive, qu'on n'opposait pas deux formes d'économie, mais qu'au contraire on était riche d'une économie plurielle. Ça, c'est quand même un discours que j'ai travaillé et retravaillé pour aussi que nos élus et nos partenaires ne se soient pas heurtés en disant : C'est une espèce de militante ESS qui essaie absolument de nous dire que [geste mimé : croix avec les mains] sur le capitalisme et il faut mettre de l'ESS partout. Et donc ça, j'ai été très consciente de ça dès le départ et je savais que c'était la condition sine qua none pour que les choses puissent avancer. »* E1 (CAPG)

Ce travail discursif relève d'une dépolitisation calculée : non pas un renoncement au politique, mais un déplacement vers un langage d'inclusion (« pluralité », « passerelles », « gagnant-gagnant ») qui désamorce les oppositions partisanes. E2 confirme rétrospectivement cette stratégie, en évoquant le pacte conjointement passé avec l'ancien maire de Grasse devenu président de l'agglomération :

> *« Le deal qu'on a passé parce que c'était un deal très clair c'est il soutient ce qu'on fait. Et nous on l'aide à gagner en visibilité au niveau national. […] il est allé visiter plein de villes au titre de l'innovation sociale, etc. Donc en fait c'est le deal qu'on a passé. »* E2 (Tetris)

C'est précisément ici que la notion d'« innovation sociale » joue un rôle distinct de celui de l'ESS. Là où l'ESS reste « marquée à gauche » dans le contexte local, l'IS offre un registre discursif plus neutre, mobilisable par un élu désireux de se démarquer dans son environnement politique du bord contraire :

> *« Viaud ne pouvait pas travailler directement sur l'ESS. C'était marqué à gauche. L'économie sociale et solidaire, innovation sociale n'était pas marquée. Donc c'était un moyen aussi en travaillant. […] Donc l'innovation sociale, ça nous laissait un champ beaucoup plus large.»* E2 (Tetris)

Ce double registre, soit l'ESS pour l'ancrage normatif, et l'IS pour le côté politique, illustre exactement l'articulation décrite par Smith entre politisation et dépolitisation : les promoteurs choisissent, selon l'interlocuteur et l'arène, d'assumer les valeurs portées ou de les « enrober d'un langage technique » et d'expertise. La même logique se retrouve, sur un mode plus offensif, dans la stratégie de Tetris face à la majorité régionale qui supprime tout financement à ce qui contient les mots « populaire » ou « citoyen ». Plutôt que de renoncer, le tiers-lieu rejoue le contenu sous une autre étiquette :

> *« Avec les politiques tu fais l'aïkido, tu fais des arts martiaux tu utilises tu étudies exactement l'imaginaire de l'autre, tu vas créer le projet avec les mots qu'il veut mais toi tu restes droit dans tes bottes. »*
>
> *« On va lui écrire un projet qui s'appelle learning space. C'est exactement ce qu'on fait habituellement mais ça claque parce qu'à l'époque il voulait un Starbucks en face de la gare. […] Donc on va lui faire tout un schéma où il y a un hub machin, etc. Tout en anglais et ça passe. »* E2 (Tetris)

Cette compétence à habiter l'imaginaire de l'interlocuteur, relevant d'une véritable rhétorique de la traduction, illustre que la légitimation n'est jamais un état acquis, mais une opération continuellement rejouée. E1 le formule comme un principe d'action :

> *« En fait ce n'est jamais acquis, hier encore en réunion avec des élus on me dit : les associations ne peuvent pas faire partie du projet on ne fait pas du social mais de l'économique. Donc il faut toujours tout ré expliquer. »* E1 (CAPG)

En somme, en modulant son registre selon les interlocuteurs (politisé en interne du noyau ESS, dépolitisé face aux élus, « anglicisé » face à la Région), ce qu'on peut appeler le collectif grassois fabrique précisément la polyvalence au sens de Wenger (2005) : soit la capacité d'un même objet à répondre à des usages variés tout en restant identifiable. L'IS y devient simultanément, et sans contradiction, un horizon de transformation pour les militants, un levier de visibilité nationale pour

un élu, et un « learning space » pour une majorité régionale souhaitant les avantages de l'IS sans en porter la notion. Cette pluralité de registres n'est pas un opportunisme : c'est la condition même pour qu'un objet puisse circuler entre des mondes que rien ne destinait à coopérer.

b) Un travail relationnel : tisser, entourer, fidéliser

Le versant relationnel de la légitimation interroge la manière dont l'acteur sur le devant de la scène s'entoure et fidélise un cercle d'alliés (cf figure 1). Au Pays de Grasse, ce travail prend la forme d'un tissage patient entre une « cheville ouvrière » (E1) et une constellation d'acteurs hétérogènes, dont chacun apporte une légitimité spécifique : celle de la recherche pour Tetris, celle du monde entrepreneurial pour le Club, celle d'un patrimoine agricole pour Fleurs d'Exception, celle de l'éducation populaire et de la culture pour Piste d'Azur. Le rôle joué par E1 est constamment décrit comme celui d'un agent de liaison par l'ensemble de la constellation d'acteurs, E2 en donne d'ailleurs une métaphore particulièrement parlante :

> *« E1 c'est une tricoteuse de territoire. Voilà ! Elle tire les fils elle tire les liens, elle fait des nœuds, ça tient ça ne tient pas et puis alors c'est un autre puis... »* E2 (Tetris)

Ce tissage ne pourrait suffire sans un travail d'outillage apporté de l'extérieur. C'est précisément le rôle qu'assume Tetris en tant que centre de recherche embarqué : à la fois rappel des fondamentaux et grille d'analyse de la posture des élus.

> *« Tetris, le centre de recherche m'a beaucoup aidée là-dessus – pour me rappeler les fondamentaux tout le temps, pour me rappeler vers où on devait enfin quel était le cap, quels étaient les fondamentaux sur lesquels on ne pouvait pas négocier non plus, parce qu'être toujours dans le compromis, aussi, parfois on peut perdre l'essentiel. »* E1 (CAPG)

Cette double posture, pour ainsi dire pragmatique vis-à-vis des élus, rigoureuse sur les fondamentaux grâce à un appui de recherche, est précisément ce qui permet à la légitimation de tenir sans glisser dans le compromis qui pourrait perdre les intérêts de chacun. Elle suppose une division du travail explicite entre acteurs « tricoteurs » et acteurs plus « clivants » :

> *« Nous on l'a outillé. Nous on est plutôt clivant. Parce que […] on a un projet politique assez fort. […] Donc on a quand même un rôle de Poil à gratter. […] Par contre bah voilà la partie recherche qui démontre […] elle travaille sur la coopération c'est, des projets à c'est l'infusion lente. »* E2 (Tetris)

La fidélisation passe par la constitution, au fil des années, d'une véritable communauté d'acteurs maintenue par des rituels d'animation territoriale : feuilles de route annuelles partagées, mois de l'ESS, plus récemment les « déjeuners de la coopération ». Ces rituels, en apparence informels, sont en réalité d'une importance clé :

> *« On prépare le mois de l'ESS, on n'a pas 60 personnes qui sont autour de la table, mais on a bien toujours entre 30 et 40 personnes qui sont présentes physiquement ou en visio et qui viennent co-construire les projets sur le territoire. »*
>
> *« Ça semble complètement informel, mais c'est très cadré parce qu'on a une personne qui est prestataire [nom de la personne] et qui avec [nom de la personne], donc qui est maintenant la chargée de mission ESS, vraiment à chaque fois essaie de construire l'animation du déjeuner. Elle teste d'une fois sur l'autre. La dernière fois, ça ça a marché, ça c'était trop long, ça ça n'a pas marché. Elle questionne les gens. Et donc en fait c'est très cadré, même si les gens ont l'impression que c'est pas du tout cadré.»* E1 (CAPG)

E2 confirme que ces espaces tiennent par la « tricoteuse » qui les anime plus que par la structure qui les abrite, ce qui souligne la fragilité de cette légitimité relationnelle :

> *« Il reste un espace public de proximité qui est autour de E1. Faut être bien clair. C'est elle par exemple quand elle invite. Aux journées ESS du mois de novembre, pourquoi on se mobilise tous ? C'est pour E1. Ce n'est pas pour le projet politique de la CAPG. »* E2 (Tetris)

Toutefois, E5 nuance ce constat sans le contredire. Pour Piste d'Azur, dont les interlocuteurs principaux sont la direction de la culture, l'engagement de la collectivité dans l'IS et l'ESS ne se réduit pas à une seule personne :

> *« Nos interlocuteurs principaux, c'est le service culture, c'est la direction de la culture. […] On en a eu plusieurs, dont il y avait avant [nom de la personne] qui est actuellement la directrice avec qui le travail se poursuit […] avec qui le travail était déjà dans le même esprit. »*
>
> *« Avec E1, on travaille assez régulièrement, mais c'est vrai que […] on a un travail plus on va dire de militants […] pas de soutien à l'économie sociale. »* E5 (Piste d'Azur)

Ce que E5 décrit comme une « sorte de culture de l'administration » indique que la légitimité a commencé à s'élargir au-delà du seul portage personnel, sans pour autant en être complètement détachée. C'est l'enjeu de la dépersonnalisation de l'instrument que nous reverrons en 1.3.

En somme, le tissage opéré par E1, complété par les contre-postures de Tetris et par les rituels d'animation territoriale, fabrique un réseau d'acteurs qui n'a pas besoin de s'accorder sur une même définition de l'IS pour coopérer. Chacun reconnaît l'IS depuis son propre monde, et c'est précisément la polyvalence de l'OF, soutenue par ce travail relationnel, qui rend cette reconnaissance multiple possible. On peut supposer que sans le travail des « tricoteurs », la polyvalence se fragmenterait en interprétations isolées ; et que sans les acteurs « poils à gratter », elle se diluerait en un consensus sans substance.

c) Un travail symbolique : choisir ses étendards

La légitimation symbolique repose sur le choix des références, des images et des supports de communication. Au Pays de Grasse, la collectivité s'est progressivement appuyée sur des projets emblématiques qui servent de « vitrine » et incarnent visuellement ce que peut produire l'IS. Fleurs d'Exception en est aujourd'hui l'exemple le plus consensuel :

> *« On a des acteurs emblématiques de l'ESS comme les Fleurs, typiquement les Fleurs d'Exception, parce que plus ils avancent et plus ils viennent tout cocher toutes les cases. Et c'est vrai qu'on s'appuie dessus aussi parce que pour nous c'est vraiment une vitrine super intéressante de ce que peut produire cet objet. » E1 (CAPG)*

Le caractère symboliquement consensuel de Fleurs d'Exception tient à ce qu'il articule un patrimoine local fort et un récit de transformation sociale fondé sur la coopération et la solidarité entre agriculteurs. Ce récit est mis en mots de l'intérieur par sa directrice, qui insiste sur la dimension de don, de loyauté et d'appartenance qui anime le collectif :

> *« Je pense qu'il y a un don de soi qui fait que cette coopération a lieu, en tout cas de la part du noyau dur […] et ça se transmet aux autres. Il y a vraiment une croyance viscérale et un sentiment d'appartenance. C'est tellement dur, l'agriculture, que c'est vraiment une solidarité impalpable, immatérielle, qui va au-delà de combien je paye. » E3 (Fleurs d'Exception)*

Le choix des étendards n'est cependant pas anodin. Pendant des années, le projet le plus visible, Tetris, fut aussi le plus clivant, en raison d'une posture militante assumée :

> *« J'avoue que pendant longtemps, c'était Tetris qui était mon… comment dire… mon étendard. […] Tetris, c'était plus complexe parce que, de par leur posture très militante, ça crée des clivages. Il y avait plus de combats à l'époque, de Tetris, et ils étaient même clivants en interne. » E1 (CAPG)*

La capacité de la collectivité à composer avec des acteurs hétérogènes dans le champ de l'IS témoigne d'une stratégie symbolique différenciée : il ne s'agit pas d'imposer une image unique de l'objet, mais d'en accepter une pluralité contrôlée, dans laquelle chaque acteur peut occuper la place qui correspond à son projet politique propre.

En définitive, le travail de légitimation a permis, en une quinzaine d'années, de faire passer l'IS du statut de notion suspecte à celui d'objet « normal » dans le paysage institutionnel grassois. Ce passage tient à l'articulation rigoureuse de trois mouvements : un discours qui se politise ou se dépolitise selon les arènes, un réseau d'alliés tissé patiemment dans le temps autour d'une « cheville ouvrière », et une galerie d'étendards qui rendent l'IS reconnaissable depuis plusieurs mondes. C'est précisément cette articulation qui confère à l'IS sa polyvalence d'objet frontière. Mais cette polyvalence ne tient pas seule

: il faut aussi que les acteurs s'accordent sur ce qu'est le problème commun. C'est l'objet du deuxième volet du travail politique.

1.2. Une problématisation qui transforme un constat partagé en problème public

La problématisation, dans la grille de Smith (2019), renvoie au travail par lequel un dysfonctionnement vécu par un groupe d'acteurs se convertit en problème public, susceptible d'appeler une réponse institutionnelle (cf figure 1). Smith, s'appuyant sur Muller (1995), propose trois catégories pour analyser ce travail : les valeurs, qui définissent l'objectif à long terme visé ; les algorithmes, qui posent des relations causales du type « si X soutient telle action, alors tel effet se produira » ; et les symboles, qui rendent désirable la représentation proposée. Mais ce travail discursif ne suffit pas : il faut le porter à travers la construction d'alliances pour qu'il suscite une adhésion sociale large (Smith, 2019).

La question qui guide cette sous-partie est donc la suivante : comment le Pays de Grasse a-t-il converti des dysfonctionnements vécus en un problème public qui appelle une réponse collective ? La contribution tient en trois mouvements. Un diagnostic partagé d'un modèle économique à dépasser est progressivement formulé (a). Ce diagnostic se reformule en permanence, de la « transition » à la « post-croissance », sans perdre sa cohérence interne (b). Et il est porté par une coalition large qui le fait monter en généralité (c). Pris ensemble, ces trois mouvements éclairent une deuxième propriété d'objet frontière : l'abstraction, qui rend l'IS identifiable par tous les mondes sociaux concernés sans imposer une image partagée unique.

a) Un diagnostic partagé : un modèle économique à dépasser, des coopérations à inventer

Le travail de problématisation commence par un diagnostic posé sur « ce qui ne va pas » dans le territoire. Plusieurs verbatims convergent ici : un modèle économique productiviste qui montre ses limites, une difficulté chronique à coopérer dans un territoire historiquement marqué par le secret de la parfumerie, et un besoin de soutenir des initiatives qui répondent à des besoins non satisfaits. E2 le résume comme suit, mettant en lumière l'écart entre l'image dominante du territoire et la dynamique qui s'y est inventée :

> *« Tu es dans le monde de la parfumerie dans le monde du secret. Dans l'absolu opposé à la coopération et c'est ça qui est extraordinaire d'avoir un club des entrepreneurs. Qui se fondent sur la coopération territoriale. »* E2 (Tetris)

Ce diagnostic est partagé en pratique. La filière des plantes à parfum, à travers Fleurs d'Exception, en propose une lecture spécifique fondée sur la dureté du métier et la nécessaire solidarité : *« L'ESS, c'est un peu une économie à infusion lente, mais c'est robuste ».* Piste d'Azur en propose une lecture culturelle :

> *« Il y a cette culture au sein de la communauté d'agglomération […] de volonté de co-construction. C'est-à-dire qu'on est, je ne me sens pas comme un établissement en demande de financement pour développer mon projet, je ne sens pas la collectivité prescriptrice. Mais je sens qu'il y a un véritable échange. »* E5 (Piste d'Azur)

Ce diagnostic, partagé par des acteurs venus de mondes très différents, formule une même conviction de fond : le modèle économique dominant ne tient plus, et le territoire doit collectivement chercher des manières plus coopératives de faire. Cette conviction prend la forme d'un algorithme au sens de Smith : *si* les acteurs hétérogènes du territoire coopèrent autour d'innovations sociales, *alors* le territoire peut tenir bon face aux pressions du modèle dominant et inventer ses propres réponses.

b) Un cadrage qui se reformule sans perdre son cap : de la « transition » à la « post-croissance »

Smith insiste sur le fait que le cadrage n'est jamais stabilisé une fois pour toutes. Le Pays de Grasse en offre une illustration particulièrement nette : à mesure que les acteurs et leurs analyses évoluent, le vocabulaire de la problématisation se reformule. Tetris a ainsi acté en 2021 le passage de la « transition écologique » à la « transformation écologique » au pluriel :

> *« Nous on est plutôt clivant […] on a un projet politique assez fort qu'on a réaffirmé en 2021 quand on ne s'est on a changé l'acronyme, c'était plus transition écologique c'est devenu transformations écologiques au pluriel pour bien montrer que c'était plus le temps de chercher à voilà là il fallait transformer les choses quoi. »* E2 (Tetris)

Le Club des Entrepreneurs, de son côté, a parcouru un chemin parallèle qui l'a conduit, après la RSE, l'économie de la fonctionnalité puis l'économie régénérative, à se positionner sur la « post-croissance » :

> *« La post-croissance s'est imposée après des ateliers qu'on a faits avec une soixantaine de nos adhérents pour trouver ce mot-là, ce qu'il y avait derrière ce concept. Pour nous, la post-croissance c'est vraiment réfléchir dans le monde du 21e siècle où la croissance ne peut pas être infinie. »* E4 (Club des Entrepreneurs)

Cette évolution illustre bien le mécanisme décrit par Smith : la problématisation se renégocie à mesure que se transforme la perception des enjeux. Le Club a d'ailleurs explicitement géré la résistance que suscitait ce nouveau cadrage, en réajustant le diagnostic au plus près des préoccupations concrètes de ses adhérents :

> *« On a eu beaucoup de mal quand on a sorti ce mot post-croissance. On a eu quelques réactions assez épidermiques – parce que derrière, il y a l'ombre de la décroissance, un mot qui fait extrêmement peur à tout le monde. […] On leur a répondu : on ne vous pousse pas vers un modèle – on veut vous aider à réfléchir vers quelque chose de soutenable pour vous, et pour le reste du territoire. »* E4 (Club des Entrepreneurs)

Cette multiplicité des vocabulaires (ESS, innovation sociale, transformation écologique, post-croissance) pourrait sembler diluer la problématisation. En réalité elle la nourrit puisque, chaque acteur depuis son monde traduit dans son langage propre une même conviction : c'est précisément ce qui fait du cadrage grassois un cadrage abstrait au sens de Wenger (2005), c'est-à-dire identifiable sans nécessiter une image partagée unique. Cela permet la coopération sans nécessité de consensus.

c) Une montée en généralité : une coalition qui porte la définition à plusieurs échelles

Smith rappelle qu'une définition « tient » à mesure que des acteurs hétérogènes y adhèrent, à différentes échelles. C'est précisément ce qui se joue dans la coalition des PTCE du territoire, qui a permis à la problématisation de passer du local au national :

> *« En 2018, on a fait partie des 20 premiers territoires labellisés PTCE. On est partis à quatre, Tetris, [inaudible], la CAPG et le club, on a déposé le dossier et on a été labellisés. Le Haut-Commissaire est venu remettre le label. »* E1 (CAPG)

La problématisation territoriale se trouve désormais portée à plusieurs échelles : sectoriellement (filière, culture, formation, agriculture), transversalement (entrepreneuriat, politique publique territoriale), et même au-delà du Pays de Grasse, à travers de la visibilité nationale gagnée comme PTCE et la participation à des réseaux comme le RTES. Cette montée en généralité est explicitement revendiquée par E1, qui inscrit la coopération inter-territoriale comme une condition même de la transformation : « *Moi je dis toujours : à rester dans un Tupperware, on s'asphyxie. Donc on va chercher l'université qui n'est pas sur notre territoire. On essaie d'aller chercher et de ramener sur le territoire. »*

En résumé, la problématisation grassoise articule un diagnostic de fond, un modèle économique à dépasser et des coopérations à inventer, et un cadrage en perpétuelle reformulation. Cette plasticité du cadrage permet à des mondes sociaux contrastés (collectivité, recherche, club d'entreprises, filière agricole, éducation populaire, culture) d'y reconnaître chacun leurs propres problématiques, sans avoir à s'accorder sur une définition unique. C'est en cela que se vérifie l'abstraction au sens de Wenger (2005) : un cadrage qui rallie sans uniformiser, et qui confère à l'IS sa qualité de cap partagé, suffisamment ferme pour mobiliser, suffisamment ouvert pour rassembler. Mais cette abstraction, pour tenir, ne peut rester un horizon. Elle a besoin d'être outillée, d'être prise en charge par des dispositifs concrets qui lui donnent une prise sur le territoire. C'est précisément le rôle du troisième volet du travail politique, auquel nous consacrons la sous-partie suivante.

1.3. Une instrumentation au service de la pérennisation et de la mise en œuvre

L'instrumentation, dans la grille de Smith (2019, s'appuyant sur Lascoumes et Le Galès, 2004), désigne le travail par lequel les acteurs conçoivent, font vivre et reconfigurent les outils de l'action publique (cf figure 1). Ces instruments, pouvant être des services administratifs, cadres réglementaires, financements, chartes, dispositifs d'accompagnement, ne sont jamais neutres : ils se transforment fréquemment en institutions à part entière, et leur fabrication mobilise à la fois un travail relationnel d'adoption et de mise en œuvre, et un travail discursif et symbolique de justification.

La question qui guide cette sous-partie est donc la suivante : par quels outils concrets la dynamique grassoise s'est-elle équipée pour rendre opérante sa problématisation et durable sa politique publique ? Trois instruments structurants se distinguent. Nous aborderons d'abord le service Insertion et Innovation sociale

de la CAPG (a), qui pérennise une politique publique. Ensuite, nous nous intéresserons à la Charte territoriale de l'ESS (b), qui outille discursivement la coopération. Enfin, à l'incubateur d'innovation sociale Com1 Lab (c), qui outille relationnellement l'accompagnement des porteurs de projets. Pris ensemble, ces trois instruments éclairent une troisième propriété de l'OF : la modularité et la standardisation partielle (des conventions communes existent, mais elles restent contestées et retravaillées en permanence).

a) Le service Insertion et Innovation sociale de la CAPG : pérenniser une politique publique

La trajectoire grassoise montre la lenteur et la fragilité de cette opération de création et consolidation d'un service dédié au sein de la collectivité, une forme particulière d'instrumentation organisationnelle au sens de Smith (2019). Au départ, la CAPG ne dispose d'aucun agent missionné sur l'ESS. C'est l'opportunité d'un Contrat Local de Développement de l'ESS proposé par la Région, conjuguée à une étude prospective et à un recrutement, qui donne corps à la fonction :

> *« À la CAPG il n'y avait pas d'agents missionnés sur ça. […] le directeur du service emploi qui avait missionné un cabinet pour avoir une étude prospective sur : ça va être quoi les besoins d'emploi dans 10 ans sur le territoire ? – et le dernier chapitre, c'était : Il faut vraiment s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire parce que c'est une économie prometteuse sur ce territoire. […] Il faut recruter quelqu'un qui anime tout ce projet. »* E1 (CAPG)

Pendant plus de 10 ans, la politique publique repose largement sur E1 qui doit faire le « grand écart » (E2) entre différentes aspirations, notamment celle de Tétris. La SCIC a par ailleurs outillé E1 d'un code couleur afin de lire les postures de la collectivité pour adapter son discours :

> *« E2 m'a éclairé aussi sur les postures, par exemple sur le politique, comment est-ce qu'on accompagne le politique. […] Elle me disait par exemple : la posture de la collectivité, elle peut être très descendante, donneuse d'ordre, facilitatrice, impulseur. »* E1 (CAPG)

Cet outil n'est pas « stabilisé » au sens où Smith l'entend, puisqu'il est régulièrement testé sur des cas concrets, où E1 observe comment la collectivité y joue différentes postures (descendante, facilitatrice, impulseuse). Plus récemment, le service a été élargi et structuré, la diversification des activités d'animation (feuille de route annuelle, mois de l'ESS, déjeuners de la coopération) est désormais portée par une équipe plus étoffée, ce qui permet la délégation, mais réduit en contrepartie le temps disponible pour le travail de prospective. L'inscription d'un « esprit » de co-construction dans la culture d'autres services (culture, en l'occurrence, via E5) montre que l'instrument ne se réduit plus au service ESS lui-même. Cette tension entre dépendance personnelle via E1 et dépendance organisationnelle peut s'analyser comme caractéristique des instruments en cours d'institutionnalisation.

b) La Charte de développement de l'ESS : un outil discursif de mise en lien des acteurs

Adoptée en 2013, puis relue collectivement après la loi Hamon de 2014, la Charte de développement de l'ESS du territoire de Pôle Azur Provence (ancêtre de la CAPG) est un instrument au sens de Smith (2019). Ce dernier se présente comme un texte de référence qui consigne ce que les acteurs locaux entendent par ESS, et qui les engage moralement à coopérer. Smith insiste sur le fait que l'instrumentation suppose un travail relationnel concret de négociation pour faire adopter l'instrument. La Charte en est un exemple particulièrement net, parce que son contenu a été longuement discuté :

> *« Il n'y a pas eu de désaccord. Mais chaque mot a été discuté. Et notamment, je me souviens de la lucrativité limitée – c'est juste parce que c'était une incompréhension. Encore une fois, les gens pensaient que ça voulait dire qu'on ne peut pas faire d'argent. Alors que c'est pas du tout ça. Ils disaient : mais on peut le changer, ce mot ? »* E1 (CAPG)

> *« Sur cette charte. Chaque mot a été discuté. Chaque mot, mais chaque mot, a été pesé et discuté. »* E2 (Tetris)

Cette intensité du débat sur chaque terme fait apparaître la Charte comme un outil discursif au sens fort, donc relatif au discours et qui ne procède pas par intuition ; son adoption matérialise un compromis socio-historique entre acteurs aux horizons distincts. Sur le plan des valeurs et des théories, elle articule explicitement quatre axes obligatoires puisque notés dans la loi Hamon de 2014 sur l'ESS :

> *« Le périmètre de l'ESS dépasse la seule entrée par les statuts – associations, fondations, mutuelles, coopératives – et s'attache à des pratiques d'entreprenariat articulées autour de 4 axes obligatoires : l'utilité sociale, sociétale, environnementale ; la gouvernance démocratique ; la non lucrativité et/ou lucrativité limitée ; l'ancrage territorial. »* Charte de développement de l'ESS (2013)

Ces quatre axes sont une infrastructure invisible au sens de Star et Griesemer (1989), autrement dit une convention partagée qui permet, par la suite, d'indexer des projets, des acteurs et des dispositifs (PTCE, IGP, SCIC, etc.) sans avoir à renégocier les critères perpétuellement. La Charte offre finalement aux acteurs un répertoire d'engagements communs qui leur permettent de se reconnaître mutuellement :

> *« Sur le territoire de Pôle Azur Provence, nous nous engageons à : être garants des principes et des valeurs de l'ESS ; […] encourager et accompagner les initiatives et les porteurs de projets du territoire ; faire de l'ESS un facteur d'identité pour notre territoire ; faire de l'ESS un facteur de lien social sur le territoire ; nous inscrire dans des dynamiques collectives de coopération et de mutualisation plutôt que de concurrence. »* Charte de développement de l'ESS (2013)

Elle est par ailleurs périodiquement « testée » et réajustée. Sa relecture après l'entrée en vigueur de la loi Hamon de 2014 a permis de la stabiliser dans un cadre juridique national, ce qui correspond au mécanisme

repéré par Smith de stabilisation par jurisprudence. Le débat sur la « lucrativité limitée » montre toutefois que cette stabilisation n'est jamais totale : certains mots restent contestés. E2 indique d'ailleurs avoir explicitement œuvré à ce que la dimension « économie solidaire » figure dans le texte, contre une lecture trop large qui aurait noyé l'ESS dans un entrepreneuriat social peu balisé :

> *« On a fortement influencé la charte ESS du pays de Grasse pour qu'il y ait quand même la partie économie solidaire dedans […] On va batailler pour que l'ESS sur le pays de Grasse n'englobe pas l'entrepreneuriat social. »* E2 (Tetris)

Cet épisode rappelle que tout instrument porte des asymétries de pouvoir : derrière chaque mot retenu, il y a la possibilité d'exclure des pratiques. La Charte fonctionne ainsi à la fois comme outil d'adhésion (un point de repère pour ceux qui s'y reconnaissent) et comme outil de différenciation (un garde-fou contre les usages diffus du terme ESS). Sur le plan de la justification, son registre est délibérément politisé au sens de Smith, puisqu'elle assume des valeurs : primauté de la personne sur le profit, démocratie économique, ancrage territorial, tout en restant accessible et opératoire, ce qui en fait l'un des dispositifs les plus durables du paysage grassois.

c) L'incubateur Com1 Lab : outiller relationnellement l'accompagnement des porteurs de projets

Le troisième instrument sur lequel nous nous penchons est aussi le plus récent. L'incubateur d'innovation sociale Com1 Lab, en cours de structuration au moment où se déroulent les entretiens puis officiellement lancé en mai 2026, il vise à doter le territoire d'une capacité organisée d'accompagnement des projets socialement innovants. Là où la Charte outille discursivement la coopération et où le service de la CAPG outille administrativement la politique publique, Com1 Lab outille relationnellement la mise en œuvre concrète des projets. Le diagnostic à l'origine de ce dispositif est celui d'un déficit de compétences spécifiques au sein des acteurs existants de l'accompagnement entrepreneurial :

> *« On va associer le club pour co-construire l'incubateur Com1Lab. On a trois axes : l'acculturation du territoire à des modèles économiques alternatifs, faire monter en compétences les intermédiaires de l'accompagnement à la création d'entreprises – car depuis des années, ils n'accompagnent pas vraiment les projets d'ESS par manque de compétences. Il faut qu'ils soient outillés par des spécialistes comme Innatera pour accompagner ces projets, ou pouvoir bien réorienter quand le projet relève d'un accompagnement plus spécifique. »*
>
> *« Le troisième axe, c'est accompagner à titre d'expérimentation cinq projets d'ESS dans l'année – pour faire monter en compétences les acteurs du territoire. L'idée c'est de rendre ensuite le territoire autonome sur l'identification et l'accompagnement de projets. Ce n'est vraiment pas de rajouter des couches c'est de faire monter en compétence des acteurs qui sont là qui ont une logique de complémentarité. »* E1 (CAPG)

Cet instrument se distingue par sa logique : il ne vise pas à concentrer l'accompagnement dans une nouvelle structure, mais à diffuser des compétences au sein d'un écosystème déjà constitué (France Active, pépinières, Tetris, Fleurs d'Exception, etc.). Cette logique distribuée s'articule au pôle d'innovation porté par le Club des Entrepreneurs, qui poursuit une visée analogue dans le registre de la post-croissance :

> *« Le pôle d'innovation et le club, ce sont deux entités distinctes – le pôle a vocation à accueillir toutes les structures de l'ESS, tous les projets du territoire, pour leur donner une cohérence territoriale. […] Nos entrepreneurs nous disent il y a trop de choses, on ne sait pas qui voir, où aller. »* E4 (Club des Entrepreneurs)

Sur le plan des expertises mobilisées, Com1 Lab et le pôle d'innovation reposent sur des appuis spécialistes (Innatera, recherche universitaire, Chaire en construction sur l'ESS et l'IS), ce qui correspond à ce que Smith (2019) décrit comme la sélection des experts dans le travail d'instrumentation. Cette mobilisation a une dimension symbolique forte : l'expertise vient légitimer l'outil et donner du poids à la définition de l'IS qui le sous-tend.

Il faut enfin souligner que ces instruments territoriaux s'articulent à des instruments nationaux comme le label PTCE. Pour Fleurs d'Exception, ce label a été un instrument à la fois discursif et financier, déterminant dans la reconnaissance de l'association :

> *« À l'origine, c'est vraiment E1 qui nous a dit : Regardez le PTCE, ça vaut la peine, je vais vous aider, je fais le dossier si vous voulez. […] Au début on était surtout attirés par l'argent – on était pragmatiques – et en fait on est maintenant à fond dedans. On comprend mieux ce qu'est un PTCE, pourquoi on est dans l'ESS. En fait on était dans l'ESS mais on n'en avait pas vraiment conscience. »* E3 (Fleurs d'Exception)

Cette appropriation progressive d'un instrument d'abord saisi pour des raisons pragmatiques illustre parfaitement un mécanisme central chez Smith : un outil transforme rétroactivement la manière dont les acteurs se définissent eux-mêmes, et finit par devenir une institution structurante. Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) n'est plus seulement un dispositif de financement : il devient un cadre interprétatif qui permet à Fleurs d'Exception de se penser comme acteur de l'ESS.

En somme, l'instrumentation grassoise combine trois types d'outils complémentaires : un service administratif qui pérennise la fonction de portage ; une Charte qui outille discursivement la coopération ; un incubateur qui outille relationnellement l'accompagnement des projets. Ces trois instruments ne sont pas indépendants puisqu'ils se renvoient les uns aux autres et tirent leur force de leur articulation. C'est précisément cette articulation et cette standardisation partielle qui confèrent à l'IS sa qualité d'objet frontière outillé : chaque monde peut s'en saisir avec ses propres mots et ses propres outils (PTCE pour Fleurs d'Exception, post-croissance pour le Club, recherche embarquée pour Tetris, animation territoriale pour la CAPG) sans renoncer à un cadre commun.

Nous arrivons au terme de cette section. Dans cette dernière, nous avons reconstitué le travail politique grassois autour de ses trois volets (légitimation, problématisation, instrumentation) et avons montré, à chaque étape, comment ce travail éclairait certaines propriétés d'objet frontière de l'IS : sa polyvalence (1.1), son abstraction (1.2), sa modularité et sa standardisation partielle (1.3). Cette mise en regard montre déjà que les deux grilles se complètent : sans travail politique, les propriétés d'objet frontière ne tiennent pas ; sans propriétés d'objet frontière, le travail politique ne suffit pas à faire coopérer des mondes hétérogènes.

La Section 2 prolonge désormais cette lecture en changeant de point de vue. Plutôt que de reconstituer le travail politique pour en déduire des propriétés d'objet frontière, nous partons sur le mont d'en face et voyons cette fois de l'IS telle qu'elle se donne à voir comme OF dans le Pays de Grasse. Nous montrons que cet objet ne tient qu'à condition d'un travail politique permanent. Cette section se constitue comme suit : nous montrons d'abord l'infrastructure invisible qui relie les mondes sociaux concernés (2.1), puis la flexibilité interprétative avérée mais fragile qui rend l'IS utilisable par chacun d'eux (2.2).

SECTION 2. L'innovation sociale comme objet frontière entre les acteurs du Pays de Grasse

Nous avons établi en revue de littérature qu'un objet frontière est un ingrédient de l'action collective qui rend possible la coopération entre des mondes sociaux hétérogènes parce qu'il est à la fois suffisamment robuste pour être reconnu de tous et suffisamment flexible pour autoriser des interprétations différentes (Star & Griesemer, 1989 ; Star, 2010). Trois propriétés fondent sa portée analytique. Une infrastructure invisible, d'abord, faite de standards, de catégories et de conventions partagées qui supportent discrètement son usage. Une flexibilité interprétative, ensuite, qui se décline en quatre dimensions (polyvalence, modularité, abstraction, standardisation) selon Wenger (2005). Une structure minimale partagée, enfin, reconnaissable par les membres des différents mondes sociaux. Trompette et Vinck (2009) ont par ailleurs mis en garde contre une focalisation excessive sur la seule flexibilité interprétative, au détriment de l'infrastructure invisible : maintenir l'articulation étroite entre ces deux propriétés constitue à leurs yeux le geste théorique fondamental pour préserver la fécondité du concept.

La question qui guide cette section en découle : par quels supports concrets des acteurs qui ne partagent pas la même définition de l'IS parviennent-ils néanmoins à coopérer autour d'elle dans le Pays de Grasse, sans présupposer un consensus préalable ? Nous soutenons que l'IS, telle qu'elle s'y déploie, présente précisément les deux qualités complémentaires que Star, Trompette et Vinck identifient comme constitutives d'un objet frontière, et que c'est leur articulation, et non l'une ou l'autre prise isolément, qui rend possible la coopération territoriale grassoise.

Nous procédons en deux temps, qui suivent l'ordre théorique recommandé par Trompette et Vinck. Nous montrons d'abord que l'IS fonctionne comme une infrastructure invisible qui relie les mondes sociaux du Pays de Grasse, en remplissant trois fonctions caractéristiques (standardiser, catégoriser, routiniser) et en se révélant surtout en creux, lorsqu'elle est mise sous tension (2.1). Nous montrons ensuite qu'elle présente une flexibilité interprétative avérée mais fragile, traversée par quatre lignes de tension que seul le travail politique reconstitué en Section 1 parvient à absorber continûment (2.2). De cette double démonstration émerge un résultat qui nous semble central : l'IS grassoise combine trois formes typologiques d'objet frontière (le répertoire, l'enveloppe aux frontières communes et l'objet porteur d'une vision), et cette combinaison n'est rendue possible que par l'articulation entre infrastructure invisible et travail politique continu.

2.1. Une infrastructure invisible qui relie les mondes sociaux

Un objet ne fonctionne comme objet frontière qu'à la condition qu'un tissu de standards, de catégories et de conventions partagées en supporte discrètement l'usage. La question qui guide cette sous-partie est la suivante : l'IS, dans le Pays de Grasse, fonctionne-t-elle effectivement comme une telle infrastructure ? Et si oui, de quoi est-elle faite, et que relie-t-elle ?

Nous soutenons que l'IS est une telle infrastructure, mais à condition d'opérer un déplacement de regard. L'infrastructure de l'IS grassoise n'est pas la liste des mondes sociaux qui s'y reconnaissent (CAPG, Tetris, Club, Fleurs d'Exception, Piste d'Azur, etc.). Elle est le tissu qui les relie : un ensemble sédimenté de standards (les axes de la Charte de 2013), de catégories institutionnelles (PTCE, IGP, SCIC) et de formats d'animation (mois de l'ESS, déjeuners de la coopération, colloques Innovation sociale et territoire). La métaphore récurrente de la « tricoteuse de territoire » prend ici un sens proprement infrastructurel : ce sont les fils noués au quotidien entre ces mondes qui constituent, par sédimentation, l'infrastructure qui les relie.

Pour mettre cette infrastructure au jour, nous procédons en deux temps. Nous montrons d'abord que les éléments qui la composent jouent effectivement le rôle qu'attribue Star à une infrastructure : ils standardisent, ils catégorisent, ils routinisent (a). Nous montrons ensuite que cette infrastructure ne se révèle pleinement qu'en creux, lorsqu'elle est mise sous tension, ce qui constitue chez Star le signe distinctif d'une infrastructure en place (b).

a) Trois fonctions infrastructurelles : standardiser, catégoriser, routiniser

Trois fonctions identifiées par Star (2010) permettent d'objectiver la qualité infrastructurelle de l'IS grassoise.

- **Standardiser.** La Charte de développement de l'ESS de 2013, analysée en 1.3.b comme instrument discursif, fonctionne ici comme convention partagée. Ses quatre axes (utilité sociale, gouvernance démocratique, lucrativité limitée, ancrage territorial) constituent un langage commun qui permet aux acteurs d'indexer projets et pratiques sans renégocier les critères à chaque fois. Cette standardisation n'est pas neutre : elle est le produit du travail politique reconstitué en Section 1, et elle reste partielle et contestée (cf. 2.2). Mais elle suffit à fournir un socle commun de description.
- **Catégoriser.** Le label PTCE, l'Indication Géographique des plantes à parfum, le statut SCIC constituent un répertoire de catégories institutionnelles dans lequel chaque monde peut puiser pour se rendre lisible aux autres. Fleurs d'Exception illustre ce mécanisme : l'association faisait déjà de l'ESS sans le savoir ; le label PTCE, suggéré par la CAPG, a rétroactivement fourni à ses membres la catégorie qui leur a permis de se reconnaître comme acteurs de l'ESS et de se rendre lisibles comme tels aux autres mondes (cf. 1.3.c). La catégorie infrastructurelle ne décrit pas, elle qualifie et fait exister.
- **Routiniser.** Les formats d'animation portés par la CAPG (feuilles de route partagées, mois de l'ESS, déjeuners de la coopération) et les espaces de co-réflexion portés par Tetris (colloques Innovation sociale et territoire, modèle du chercheur embarqué) constituent des routines collectives qui, à force d'itération, ont fini par fonctionner sans que personne n'ait à les réinventer. C'est ce que Star (2010) décrit comme une infrastructure qui « disparaît à l'usage » : on s'y appuie sans avoir à la reconstruire à chaque opération, et en partager les codes finit par signer l'appartenance à une communauté de pratiques.

Ces trois fonctions sont mobilisées différemment par chaque monde social, et c'est précisément ce qui fait infrastructure. Les acteurs publics y trouvent un cadre de politique publique articulé à un vocabulaire de développement territorial. Les acteurs de la recherche, à travers le modèle du chercheur embarqué de Tetris, y trouvent un support de cadrages conceptuels (« innovation sociale socio-territoriale », « capabilités », « communs ») qu'ils contribuent à mettre à disposition des autres mondes. De son côté, le Club des Entrepreneurs y trouve un sas par lequel ses adhérents, dans un territoire où la coopération inter-entreprises est culturellement difficile, peuvent entrer en relation avec l'ESS sans se sentir « piégés » dans une étiquette. Enfin, Fleurs d'Exception y trouve un cadre national (PTCE, IGP) qui donne à son ancrage patrimonial une lisibilité élargie ; tandis que Piste d'Azur s'y rattache par l'éducation populaire avant l'ESS, ce qui n'empêche pas la SCIC de participer activement à la coopération territoriale. En définitive, ce qui compte, du point de vue infrastructurel, n'est pas que chacun s'en saisisse de la même manière, c'est que tous s'en saisissent à partir des mêmes éléments d'armature.

b) Une infrastructure qui se révèle en creux

Star (2010) insiste sur un dernier trait, qu'elle considère comme le plus distinctif : une infrastructure ne se montre pas, elle se révèle surtout lorsqu'elle se brise. Le cas grassois en offre deux illustrations particulièrement nettes puisque la baisse drastique des subventions régionales à partir de 2015 a rendu visible, par sa disparition partielle, une chaîne de financement qui jusque-là « allait de soi ». Les acteurs ont alors dû reconstituer activement ce qui, auparavant, fonctionnait silencieusement : monter des dossiers PTCE pour compenser, redéployer leur communication (l'épisode du « learning space » évoqué par Tetris en 1.1.a), renégocier les arbitrages internes. La rupture de l'infrastructure financière a rendu visible l'infrastructure de soutien qu'elle constituait.

Le conflit avec la mairie de Grasse autour de Sainte-Marthe, qui a conduit Tetris à quitter physiquement le Pays de Grasse en 2024, a rendu visible une autre dimension de l'infrastructure : la chaîne d'interlocuteurs et de relations qui faisait jusque-là tenir la coopération. Le départ d'un acteur central a obligé les autres à expliciter, parfois pour la première fois, le rôle infrastructurel que cet acteur tenait, et à se réorganiser pour le compenser. Cette visibilité « par la panne » confirme que l'IS, dans le Pays de Grasse, ne se réduit pas à un mot ou à un label et qu'elle est bien devenue cette infrastructure invisible qui supporte discrètement la coopération entre des mondes contrastés.

En somme, l'IS dans le Pays de Grasse fonctionne effectivement comme une infrastructure au sens de Star (2010). Cette infrastructure n'est pas constituée par la juxtaposition des mondes sociaux qui s'en réclament, mais par le tissu d'éléments d'armature (standards de la Charte, catégories PTCE/IGP/SCIC, routines d'animation territoriale) qui leur permet de coopérer sans avoir à s'accorder préalablement sur une même définition de l'objet. Elle remplit les trois fonctions caractéristiques d'une infrastructure : elle standardise, elle catégorise, elle routinise. Et elle présente

le signe distinctif que Star attribue aux infrastructures en place : elle se révèle surtout en creux, lorsqu'elle est mise sous tension.

Ce constat répond à la question posée en ouverture de cette sous-partie. Il en ouvre cependant une autre : une infrastructure stable, à elle seule, ne suffirait pas à expliquer comment des mondes sociaux aussi contrastés que la collectivité, la recherche embarquée, le club d'entreprises, la filière agricole et l'éducation populaire parviennent à se saisir d'un même objet sans s'accorder préalablement sur son sens. Pour que l'IS opère effectivement comme objet frontière, il faut encore qu'elle soit suffisamment flexible pour autoriser des interprétations différenciées, et c'est cette articulation entre robustesse infrastructurelle et flexibilité interprétative qui constitue, chez Star, le cœur de la qualité d'objet frontière. C'est ce second versant que nous examinons ci-dessous.

2.2. Une flexibilité interprétative avérée mais fragile

Si l'infrastructure assure la robustesse de l'objet frontière, la flexibilité interprétative en assure l'usage par des mondes sociaux contrastés. Star et Griesemer (1989), puis Wenger (2005), en déclinent quatre dimensions (polyvalence, modularité, abstraction, standardisation) qui permettent à un même objet d'être reconnu de tous tout en demeurant interprétable différemment dans chaque monde.

La question qui guide cette sous-partie est la suivante : l'IS, dans le Pays de Grasse, présente-t-elle effectivement cette flexibilité interprétative ? Et à quelles conditions tient-elle ?

Nous prenons un double postulat. D'une part, la flexibilité interprétative de l'IS grassoise est avérée puisque les quatre dimensions de Wenger (2005) s'y vérifient, et c'est ce qui permet à des mondes aussi contrastés de se saisir d'un même objet sans s'accorder préalablement sur son sens. D'autre part, et c'est le point qui nous semble le plus important, cette flexibilité n'est pas spontanée : elle est continuellement produite par le travail politique reconstitué en Section 1, et plusieurs lignes de tension menacent en permanence de la rompre. A cet effet, une flexibilité interprétative robuste mais fragile est précisément ce qui distingue un objet frontière vivant d'un objet frontière en train de se figer en infrastructure stable (Star, 2010).

Nous procédons en 3 temps. Nous montrons d'abord que les quatre dimensions de la flexibilité interprétative se vérifient effectivement dans le cas grassois, à condition de les lire comme une grille articulée et non comme une liste d'acteurs (a). Nous identifions ensuite quatre lignes de tension qui menacent en permanence cette flexibilité et qui appellent un travail politique de re-traduction continu (b). Nous concluons, enfin, en caractérisant le ou les types d'objet frontière auxquels l'IS grassoise se rapporte, ce qui constitue à nos yeux une spécificité du cas (c).

a) Quatre dimensions articulées, lues à partir d'une question commune

Plutôt que de passer en revue les quatre dimensions de Wenger (2005) l'une après l'autre, nous proposons de les lire à partir d'une même question : qu'est-ce que chaque acteur prélève dans l'IS, et qu'est-ce qui fait que

ces prélèvements distincts continuent de désigner le même objet ? Cette question conduit à articuler les dimensions deux à deux.

- **Polyvalence et modularité, ou ce que chacun prélève.**

La polyvalence renvoie à la capacité de l'objet à répondre à des usages variés tout en restant identifiable. Quant à la modularité, elle renvoi à sa capacité à se laisser saisir en entier ou par fragments.

Les deux dimensions se vérifient nettement dans le cas grassois et fonctionnent ensemble :

- La CAPG saisit l'IS comme politique d'économie plurielle inclusive ;
- Tetris la conçoit comme méthode et démarche de transformation socio-écologique ;
- Le Club des Entrepreneurs en prélève la gouvernance partagée et la comptabilité triple capital qu'il reconfigure dans le vocable de la « post-croissance » ;
- Fleurs d'Exception en prélève la coopération entre pairs, l'ancrage territorial et l'Indication Géographique, sans en faire initialement un trait identitaire premier ;
- Piste d'Azur s'y rattache d'abord par l'éducation populaire, secondairement par l'ESS.

Cette pluralité d'usages et de prélèvements n'est pas un défaut d'adhésion : c'est précisément ce qui rend l'objet utilisable par des mondes que rien, a priori, ne destinait à coopérer. La directrice de Tetris en propose la lecture la plus explicite, qui synthétise ce que le collectif partage :

> *« Nous c'est vraiment la démarche d'innovation sociale qui permet de faire prendre conscience à chacun des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, que le problème est beaucoup trop complexe pour qu'il puisse l'adresser seul. Et que donc il y a l'absolue nécessité au moins de développer des partenariats. »* E2 (Tetris)

Ce que partagent les acteurs grassois n'est donc pas une définition unique de l'IS, mais une méthode qui les conduit à reconnaître leur propre insuffisance et la nécessité de coopérer. C'est cette méthode partagée qui maintient ensemble des prélèvements pourtant hétérogènes.

- **Abstraction et standardisation, ou ce qui maintient l'unité de l'objet.**

L'abstraction désigne la capacité de l'objet à être identifié sans qu'une image partagée unique soit imposée ; la standardisation suppose des conventions communes de description. Les deux dimensions se vérifient dans le cas grassois, selon des modalités très différentes.

Il n'existe pas de cadre normatif unique de l'IS dans le Pays de Grasse, mais un cadre suffisamment abstrait pour autoriser des variantes. Cette abstraction est portée à l'intérieur du territoire par le discours d'économie plurielle (cf. 1.1.a) et reconnue à l'extérieur par des dispositifs nationaux (PTCE, IGP), des récits (la fleur à parfum, le tiers-lieu) et des figures (l'élu qui « assume » sa politique de soutien). Elle rend également possible l'ouverture à d'autres territoires (la Roya, le 04, et jusqu'au Maroc et au Sénégal pour Tetris), sans avoir à redéfinir à chaque fois ce qu'est l'IS.

La standardisation, à l'inverse, est partielle et toujours contestée. Elle existe concrètement (Charte de 2013, loi Hamon de 2014, label PTCE, guide des bonnes pratiques de l'ESS, Indication Géographique), bien qu'elle reste en débat permanent. Le travail mené par Tetris autour des « pratiques » plutôt que des statuts est emblématique de cette tension productive : standardiser par les pratiques permet d'indexer sans figer, et donc de préserver la flexibilité interprétative. Cette tension est précisément celle que Star (2010) identifie comme la principale menace pesant sur les objets frontières : avec le temps, certains acteurs tentent de standardiser et de figer les usages, transformant l'objet frontière en infrastructure stable, ce qui lui fait perdre sa qualité d'objet frontière.

Lues ensemble, ces quatre dimensions montrent que la flexibilité interprétative de l'IS grassoise tient à un équilibre assez subtil, non automatique et donc fragile : suffisamment abstraite pour autoriser une pluralité de prélèvements, suffisamment standardisée pour que ces prélèvements continuent de désigner le même objet.

b) Quatre lignes de tension qui fragilisent la flexibilité

L'examen de nos données fait apparaître quatre lignes de tension qui menacent en permanence cet équilibre.

D'abord, une reconnaissance sans revendication, puisque plusieurs acteurs reconnaissent leur appartenance à l'IS sans pour autant la revendiquer publiquement. E1 le déplore à propos du Club des Entrepreneurs : sur les plus de sept cents entreprises de l'ESS du territoire et les deux cents adhérents du Club, très peu apposent le logo et se revendiquent comme tels. Cette dissociation entre reconnaissance interne et revendication externe affaiblit la portée politique de l'objet. La stratégie du Club (faire vivre la post-croissance sans nommer le mot au début des événements) en est à la fois une réponse et un symptôme : pour préserver la polyvalence, on dilue parfois la standardisation, au risque que l'objet finisse par ne plus se nommer du tout.

Ensuite, on remarque des tensions entre pôles militants et institutionnels. Le départ de Tetris hors de Grasse en 2024, à la suite du conflit autour de Sainte-Marthe, illustre que la flexibilité interprétative ne tient pas seule. Lorsque les rapports de pouvoir se durcissent, certains acteurs peuvent être physiquement écartés du périmètre où l'objet fonctionne, ce qui appauvrit la pluralité interprétative qui faisait précisément la richesse de l'objet. La distribution des rôles évoquée en 1.1.b (acteurs « tricoteurs » et acteurs « poils à gratter ») suppose que les deux pôles puissent continuer de cohabiter dans le même périmètre territorial.

Également, une dépendance personnelle de l'infrastructure menace cet équilibre de la flexibilité interprétative. Le constat de Tetris selon lequel les acteurs se mobilisent « pour E1 » plutôt que « pour le projet politique de la CAPG » illustre bien cette fragilité structurelle : tant que la qualité d'objet frontière de l'IS dépend d'un travail incarné par quelques individus, son institutionnalisation reste précaire. Le témoignage de Piste d'Azur (1.1.b) montre toutefois que la dépersonnalisation commence à s'opérer, la « culture de co-construction » s'étendant à d'autres services de la CAPG. On remarque que la pluralisation récente du service

ESS et la mise en place de Com1 Lab (cf. 1.3) vont dans le même sens, mais cette dépersonnalisation est encore loin d'être achevée.

Enfin, un risque de figement par standardisation. Le débat permanent entre ESS, économie solidaire, économie sociale et solidaire, économie plurielle, économie régénérative, post-croissance et transformation écologique traduit la difficulté centrale identifiée par Star (2010). Si l'on standardise trop, l'objet perd sa polyvalence et ne rallie plus le Club ou Piste d'Azur. Si tout cadre est abandonné, au motif que tout serait innovation sociale, l'objet perd sa structure minimale partagée et n'organise plus la coopération. C'est dans le maintien de cet équilibre instable, par un travail politique continu, que se joue la qualité d'objet frontière de l'IS au Pays de Grasse.

Ces quatre tensions n'invalident pas la qualité d'objet frontière de l'IS grassoise : elles en sont au contraire la condition d'existence. Un objet frontière qui ne serait soumis à aucune tension serait soit un objet figé (devenu infrastructure stable), soit un objet sans portée (sans capacité à organiser la coopération). C'est précisément parce qu'elles existent que les acteurs continuent de produire le travail politique de re-traduction qui maintient l'objet vivant. E1 le formule d'ailleurs explicitement comme un principe d'action :

> *« Il faut sans cesse répéter, mais aussi réajuster le discours autour d'un fil directeur qui reste le même, mais que l'on va devoir revisiter ; maintenir le cap tout en négociant de façon permanente la manière d'y arriver, les mots que l'on utilise. »* E1 (CAPG)

Ce travail correspond à ce que Vinck (2009) qualifie de « travail d'équipement » : un processus collectif par lequel les acteurs négocient continûment ce qu'il faut adjoindre à un objet pour qu'il puisse circuler entre des mondes différents. Sans ce travail, la flexibilité interprétative se fragmenterait en autant d'interprétations isolées, et l'objet perdrait sa qualité de point de rencontre.

c) Quels types d'objet frontière pour l'innovation sociale grassoise ?

Star et Griesemer (1989) identifient quatre formes typologiques d'objets frontières (le répertoire, l'idéal-type, l'enveloppe aux frontières communes, le format standardisé), auxquelles Abitbol (2012), reprenant Briers et Chua (2001) et Benn et Martin (2010), en ajoute une cinquième : l'objet porteur d'une vision, qualifié de « sacré » en ce qu'il mobilise les acteurs autour d'un horizon commun.

L'IS dans le Pays de Grasse ne se laisse pas réduire à une seule de ces formes. Elle en combine trois, ce qui constitue à nos yeux une spécificité du cas et un résultat à part entière. Elle est d'abord un *répertoire*, soit une collection de cas, de dispositifs et de récits indexés (PTCE, IGP, SCIC, tiers-lieu, charte, déjeuners de la coopération) dans laquelle chaque monde peut prélever les fragments qui lui conviennent. Elle est ensuite une *enveloppe aux frontières communes*, puisque tous les acteurs interrogés reconnaissent qu'il s'agit bien de « l'innovation sociale du Pays de Grasse », même si les contenus internes diffèrent d'un monde à l'autre. Elle se rapproche enfin de la cinquième forme proposée, *l'objet porteur d'une vision*, en ce qu'elle mobilise les

acteurs autour d'un horizon commun, celui d'un territoire qui ne se résigne pas à son déclin et invente collectivement des manières de tenir bon.

Cette combinaison de trois formes typologiques, plutôt qu'une seule, contribue à expliquer pourquoi l'IS grassoise parvient à tenir ensemble des mondes aussi contrastés. Le répertoire fournit les fragments concrets dans lesquels chacun peut puiser. L'enveloppe assure l'identité commune. La dimension visionnaire fournit le mobile partagé qui justifie le maintien dans la coopération malgré les tensions. Aucune de ces trois formes ne suffirait de manière isolée : c'est leur combinaison qui produit la robustesse de l'objet.

Nous pouvons maintenant répondre aux questions posées en ouverture. Suite à notre raisonnement, il apparait que l'IS dans le Pays de Grasse présente bien une flexibilité interprétative au sens de Star et Griesemer (1989). Cette flexibilité se vérifie dans les quatre dimensions identifiées par Wenger (2005, p. 119), qu'il faut lire comme une grille articulée plutôt que comme une liste : la polyvalence et la modularité décrivent ce que chaque monde prélève dans l'objet, l'abstraction et la standardisation décrivent ce qui maintient l'unité du même objet à travers ces prélèvements distincts.

Mais cette flexibilité n'est pas un état acquis. Elle est traversée par quatre lignes de tension permanentes (reconnaissance sans revendication, conflits entre pôles militants et institutionnels, dépendance personnelle de l'infrastructure, risque de figement par standardisation) qui menacent en continu de la rompre. Si l'objet tient malgré tout, c'est précisément parce que ces tensions sont continuellement absorbées par le travail politique reconstitué en Section 1. La flexibilité interprétative de l'IS grassoise n'est donc pas une propriété intrinsèque de l'objet : elle est l'effet stabilisé d'un travail politique permanent de re-traduction.

Ce résultat éclaire en retour la spécificité typologique de l'objet. L'IS grassoise combine trois formes d'objet frontière (répertoire, enveloppe aux frontières communes, objet porteur d'une vision) que seule la conjonction d'une infrastructure invisible robuste (2.1) et d'un travail politique continu (Section 1) parvient à tenir ensemble.

Ce double constat sur la 2.1 et la 2.2 confirme ce que la revue de littérature laissait pressentir : l'analyse en termes d'objet frontière, prise isolément, ne suffit pas. Sans le travail politique reconstitué en Section 1, ni l'infrastructure invisible ni la flexibilité interprétative ne tiendraient. Symétriquement, sans la qualité d'objet frontière mise au jour dans cette section, le travail politique ne parviendrait pas à faire coopérer des mondes aussi hétérogènes. C'est cette articulation mutuelle entre travail politique et qualité d'objet frontière qui constitue, à nos yeux, le résultat central du cas grassois et qui confirme la pertinence du cadre théorique hybride mobilisé (figure 1).

SECTION 3. Discussion et limites

Au terme des deux sections précédentes, rappelons la question qui a guidé notre raisonnement : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?** Discutons désormais de notre analyse. Pour ce faire, nous synthétisons d'abord notre contribution à la question de recherche en explicitant ce que le cadre dual (figure 1) a permis de saisir, et en quoi cette saisie comble les deux angles morts identifiés dans la revue (3.1). Nous discutons ensuite les apports théoriques, empiriques et managériaux de ce travail, en répondant notamment à l'appel de Caire et Baille (2024) à reprendre la notion d'objet frontière sur d'autres terrains d'innovation sociale et en revenant sur les trois risques identifiés par Richez-Battesti et Bidet (2024) pour le potentiel transformateur de l'IS (3.2). Nous soumettons enfin l'analyse à l'exercice de réflexivité que tout mémoire empirique exige, en distinguant les limites tenant au cadre, à la méthodologie et au cas (3.3).

3.1. Réponse à la question de recherche et contribution aux gaps de la littérature

La revue de littérature a identifié, au croisement des travaux sur l'innovation sociale, sur la coopération territoriale et sur les écosystèmes territoriaux de l'ESS, deux dimensions peu théorisées que nous avions désignées comme des gaps. La première portait sur la fabrique du sens collectif : dire qu'une aspiration sociale partagée fédère les acteurs ne disait pas comment cette aspiration était produite, par qui, à travers quels discours, quels arguments, quelles alliances (Besançon & Chochoy, 2019 ; Smith, 2019). La seconde portait sur les supports concrets de la coopération : par quels artefacts, partagés sans être unanimement compris de la même façon, des acteurs aux logiques différentes parviennent-ils à coopérer effectivement, sans présupposer un consensus préalable sur l'objet qui les rassemble (Star & Griesemer, 1989 ; Trompette & Vinck, 2009 ; Caire & Baille, 2024) ?

Le cas grassois apporte une réponse articulée à ces deux questions. Sur le premier versant, nous avons montré en Section 1 que l'IS s'est imposée comme repère partagé du développement territorial grassois grâce à un travail politique reconstitué selon les trois processus dialectiques de Smith (2019). La légitimation s'y est jouée sur un double registre, discursif et relationnel, en modulant l'argumentaire (politisation interne au noyau ESS, dépolitisation face aux élus, traduction en « learning space » face à la Région) et en tissant patiemment un cercle d'alliés autour d'une « cheville ouvrière » (E1) appuyée par un centre de recherche embarqué (Tetris) jouant le rôle d'aiguille à coudre. La problématisation a converti un constat partagé, celui d'un modèle économique productiviste à dépasser dans un territoire historiquement marqué par le secret de la parfumerie, en problème public, à travers un cadrage qui s'est reformulé en permanence (exemple de la « transition » à la « post-croissance » pour le Club) sans perdre sa cohérence interne. L'instrumentation a, enfin, combiné trois outils complémentaires : un service administratif qui pérennise la fonction de portage, une Charte de développement de l'ESS qui outille discursivement la coopération, et un incubateur (Com1 Lab) qui en outille relationnellement l'accompagnement, le tout articulé à des instruments nationaux comme le label PTCE.

Sur le second versant, nous avons montré en Section 2 que l'IS dans le Pays de Grasse présente effectivement les deux propriétés que Star (2010), Trompette et Vinck (2009) identifient comme constitutives d'un objet frontière. Elle s'appuie sur une infrastructure invisible, faite des standards de la Charte de 2013, des catégories institutionnelles (PTCE, IGP, SCIC), des formats d'animation territoriale et des routines de coopération, qui standardise, catégorise et routinise, et qui se révèle lorsqu'elle est mise sous tension (baisse des subventions régionales, départ de Tetris). Elle présente, dans le même temps, une flexibilité interprétative avérée dont les quatre dimensions de Wenger (2005) se vérifient empiriquement, mais qui reste fragile et traversée par quatre lignes de tension permanentes (reconnaissance sans revendication, conflits entre pôles militants et institutionnels, dépendance personnelle de l'infrastructure, risque de figement par standardisation).

La réponse à la question de recherche tient cependant moins dans la juxtaposition de ces deux constats que dans leur articulation. Pris isolément, aucun des deux n'aurait suffi à rendre compte de la dynamique grassoise. Le travail politique sans objet frontière manquerait la compréhension fine des supports concrets (la Charte, le label PTCE, les rituels d'animation, le tiers-lieu) par lesquels des acteurs hétérogènes parviennent à tenir ensemble sans s'accorder préalablement sur le sens de l'IS. L'objet frontière sans travail politique manquerait l'épaisseur des arguments, des alliances et des instruments par lesquels cet objet acquiert et conserve sa qualité frontière sur le territoire. Notre cadre dual schématisé par la figure 1 nous a guidé dans l'analyse et permet précisément de saisir ces deux dimensions conjointement : la qualité d'objet frontière de l'IS grassoise est l'effet stabilisé d'un travail politique permanent de re-traduction, et le travail politique grassois tire son efficacité du fait qu'il s'applique à un objet doté de propriétés frontières.

Ce résultat éclaire en retour la spécificité typologique de l'IS dans le Pays de Grasse : elle combine trois formes d'objet frontière (répertoire, enveloppe aux frontières communes et objet porteur d'une vision au sens d'Abitbol, 2012), et cette combinaison n'est rendue possible que par la conjonction d'une infrastructure invisible et d'un travail politique continu. C'est par là que se vérifie, sur un terrain nouveau, l'intuition centrale de la tradition institutionnaliste rappelée par Celle (2020) et reprise par Richez-Battesti, Itçaina et Fraisse (2025) : un écosystème territorial de l'ESS ne se forme pas spontanément, il est le produit d'un travail politique permanent qui en maintient l'équilibre structurellement fragile.

Enfin, le cas grassois permet de préciser ce que la notion d'aspiration sociale (Besançon & Chochoy, 2019 ; Besançon et al., 2017) désignait sans tout à fait l'expliciter : cette aspiration n'est pas un préalable à la coopération, elle est continuellement produite par un travail politique distribué entre des acteurs « tricoteurs» qui assurent la fonction de mise en relation et des acteurs « poils à gratter » qui maintiennent le cap politique. Elle prend appui sur un objet, l'IS, qui ne tient pas par consensus mais par sa capacité à se laisser saisir différemment par chaque monde social tout en restant identifiable comme le même objet. Notre travail contribue, à cet égard, aux deux interrogations que la revue avait reconnues sans les traiter conjointement : la fabrique du sens partagé est ici reconstituée comme travail politique de légitimation, de problématisation et d'instrumentation ; les supports concrets de la coopération sont ici reconstitués comme infrastructure invisible articulée à une flexibilité interprétative.

3.2. Apports, mise en perspective et réponse aux appels de la littérature

Sur le plan théorique, ce travail répond explicitement à l'appel formulé par Caire et Baille (2024), qui invitaient à reprendre la notion d'objet frontière sur d'autres terrains d'innovation sociale pour déterminer si les objets frontières en sont des éléments déterminants ou seulement facilitants. Notre analyse soutient une réponse intermédiaire et conditionnelle : dans le Pays de Grasse, la qualité d'objet frontière de l'IS est déterminante pour la coopération, mais elle ne tient qu'à condition d'un travail politique permanent qui en maintient les propriétés. Autrement dit, l'objet frontière ne peut pas être pensé indépendamment du travail incarné qui le produit et le stabilise, ce que la grille de Smith (2019) permet précisément de saisir. Cette articulation prolonge l'appel de Caire et Baille (2024) à articuler la théorie des objets frontières à des infrastructures sociales évoluant au rythme des négociations, et propose une grille de lecture transférable, résumée dans le Tableau 2 et figure 1, qui pourra être éprouvée sur d'autres terrains d'IS.

Cette grille duale présente trois caractéristiques opératoires qui en font, à nos yeux, un outil utile pour d'autres recherches. Premièrement, elle articule explicitement les trois processus du travail politique aux propriétés d'objet frontière (légitimation ↔ polyvalence, problématisation ↔ abstraction, instrumentation ↔ modularité et standardisation), ce qui évite la juxtaposition mécanique de deux lectures séparées. Deuxièmement, elle prend au sérieux la mise en garde de Trompette et Vinck (2009) contre une mobilisation trop extensive du concept d'objet frontière : nous avons cherché à maintenir l'articulation étroite entre flexibilité interprétative et infrastructure invisible, en montrant en 2.1 puis en 2.2 que l'une n'opère qu'avec l'autre. Troisièmement, elle prend acte du caractère dynamique du concept rappelé par Star (2010) : un objet frontière peut se figer en infrastructure stable s'il est trop standardisé, ou se diluer en simple coordination s'il l'est trop peu, et c'est précisément le travail politique qui maintient l'équilibre vivant entre ces deux écueils.

Sur le plan empirique, le cas du Pays de Grasse est souvent cité dans la littérature francophone récente sur les coopérations économiques territoriales de transition (Tabet & Duverger, 2026) et sur les PTCE (Douchet, 2019), mais il a rarement été analysé pour lui-même à partir d'un cadre théorique exigeant. Notre travail contribue à documenter une dynamique territoriale spécifique, marquée par un territoire historiquement « contraint » au sens de Dang et Cardoso (2025), la parfumerie, le secret, la concurrence, qui a réussi en une quinzaine d'années à faire de la coopération une norme et de l'IS un repère partagé. Cette documentation peut, à son tour, nourrir les travaux comparatifs sur les territoires fragiles ou contraints (Liodaki & Stockdale, 2025) et sur les écosystèmes territoriaux de l'ESS (Richez-Battesti, Itçaina & Fraisse, 2025).

Qui plus est, notre revue de littérature avait identifié trois risques pesant sur le potentiel transformateur de l'innovation sociale : soit l'illusion localiste, le repli sur soi, et la difficulté du changement d'échelle. Nous remarquons que le cas grassois offre, sur chacun de ces risques, des éléments de réponse partiels qui méritent d'être explicités. Sur l'illusion localiste, le travail politique grassois ne se replie pas sur la valorisation des marges de manœuvre locales : il les articule explicitement à des cadres nationaux (loi Hamon, label PTCE, IGP) et à des normes contextualisées qu'il contribue à infléchir, comme le montre l'épisode de la Charte

adoptée en 2013 puis relue après l'entrée en vigueur de la loi Hamon. Sur le repli sur soi, l'ouverture de Tetris à d'autres territoires (la Roya, le 04, le Maroc, le Sénégal) et la mobilisation de la dynamique grassoise dans des espaces nationaux (colloques Innovation sociale et territoire, réseaux PTCE) montrent que l'IS y remonte vers les niveaux méso et macro plutôt que de se confiner au local. Sur le changement d'échelle, en revanche, le cas grassois ne permet pas, à lui seul, de conclure : si l'on observe une diffusion de la dynamique à d'autres services de la CAPG et à d'autres territoires partenaires, la question de savoir si cette diffusion produit une véritable transformation institutionnelle au niveau macro reste ouverte et appellerait un travail comparatif que ce mémoire n'effectue pas.

Enfin, sur le plan managérial, notre travail vise à outiller les acteurs (chargés de mission ESS, élus, têtes de réseau, chercheurs embarqués, entrepreneurs, structures d'intermédiation, pouvoirs politiques) en rendant explicite ce qui fait advenir et tenir une IS sur un territoire. Trois enseignements pratiques se dégagent de l'analyse. Premièrement, la légitimation d'une IS n'est jamais acquise et suppose une compétence de traduction : maîtriser l'imaginaire de l'interlocuteur sans céder sur les fondamentaux, savoir « politiser » ou « dépolitiser » selon les arènes. Deuxièmement, la robustesse d'une IS sur un territoire repose sur une division du travail explicite entre acteurs « tricoteurs » et acteurs « poils à gratter » : sans les premiers, la polyvalence se fragmenterait ; sans les seconds, elle se diluerait en consensus sans substance. Troisièmement, l'institutionnalisation suppose de combiner des instruments complémentaires (un instrument de portage administratif, un instrument discursif type charte, un instrument d'accompagnement type incubateur) et de les articuler à des dispositifs nationaux qui en élargissent la portée. A noter toutefois que ces enseignements valent comme propositions à éprouver, non comme recettes transférables sans adaptation.

3.3. Limites de l'analyse

Avant de conclure, il importe de soumettre cette analyse à l'exercice de réflexivité que tout mémoire empirique exige. Nous distinguons trois familles de limites, en miroir des trois ambitions énoncées en introduction : des limites théoriques, qui tiennent au cadre que nous avons retenu (a) ; des limites méthodologiques, qui tiennent à la manière dont nous avons construit notre matériau (b) ; des limites empiriques, qui tiennent à la portée des conclusions tirées du cas grassois (c).

a) Limites tenant au cadre théorique retenu

Le choix d'un cadre hybride articulant travail politique (Smith, 2019) et théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989) porte plusieurs limites bien qu'il apparaisse nettement comme grille face aux gaps identifiés dans la revue.

D'abord, en privilégiant une approche institutionnaliste de l'IS, nous nous éloignons d'autres grilles qui auraient pu être mobilisées : par exemple une lecture écosystémique qui aurait probablement permis de saisir des dynamiques de co-évolution que nous traitons ici sous l'angle de l'institutionnalisation, ou encore la lecture par l'intermédiation territoriale (Bourdin, Nadou & Obermöller, 2020 ; Slitine, Chabaud & Richez-

Battesti, 2024), qui aurait permis d'analyser finement le rôle joué par des dispositifs publics comme catalyseurs de mise en relation, là où nous l'avons intégré au volet « instrumentation » du travail politique. De plus, nous aurions pu mobiliser une lecture par les coopérations économiques territoriales de transition (CETT) (Tabet & Duverger, 2026), qui aurait supposément articulé le travail politique à la création de valeur multidimensionnelle. Notre choix nous appartient au regard de la question de recherche, mais il assume une perte d'angles d'analyse complémentaires appelant à des contributions connexes.

Concernant notre grille, Smith présente lui-même la distinction entre légitimation, problématisation et instrumentation comme une décomposition analytique, et non comme une réalité observable distinctement. Le cas grassois confirme cette difficulté : la Charte de 2013, par exemple, relève simultanément des trois volets (elle légitime, elle problématise, elle instrumente). Notre choix de l'analyser dans le volet « instrumentation » au regard de sa fonction principale peut appauvrir la lecture en n'éclairant pas systématiquement comment un même artefact relève des trois processus à la fois. Concernant la TOF, Trompette et Vinck (2009) ont mis en garde contre une mobilisation trop extensive du concept, qui finirait par désigner « tout artefact qui intervient dans la coordination entre acteurs ». Nous avons cherché à éviter cet écueil en restant attentifs à l'articulation entre flexibilité interprétative et infrastructure invisible. Il reste néanmoins que la qualification de l'IS comme objet frontière au Pays de Grasse, et plus particulièrement comme « objet porteur d'une vision » au sens d'Abitbol (2012), repose sur un usage que certains pourraient juger métaphorique. Nous l'assumons en montrant l'ancrage de cet objet dans une infrastructure documentée (chartes, labels, formats d'animation, dispositifs), mais nous reconnaissons que d'autres conceptions, plus restrictives du concept, conduiraient à des qualifications différentes.

Enfin, notre cadre, attentif au travail incarné et aux supports concrets, laisses-en partie hors champ ce que les entretiens font pourtant nettement apparaître : la dimension affective, parfois passionnelle, de l'engagement des acteurs (le « don de soi » évoqué par E3, l'« énergie » revendiquée par E2). Une mobilisation plus systématique des travaux sur l'aspiration sociale (Besançon & Chochoy, 2019) ou sur les communs (Tabet & Duverger, 2026 ; Coriat, 2026) aurait permis de mieux saisir cette dimension. Nous le notons comme une piste de prolongement.

b) Limites tenant à la méthodologie

Notre matériau est composé de cinq entretiens semi-directifs et d'un document de référence (la Charte de 2013). Cet échantillon limité permet de croiser les regards d'acteurs occupant des positions différentes (collectivité, recherche embarquée, filière, club d'entreprises, éducation populaire et culture), mais plusieurs mondes sociaux importants restent sous-représentés : les élus politiques (présents par procuration dans les récits, mais non interrogés directement), les acteurs historiques de l'insertion (La Meute), les financeurs (Région, Département), les habitants du territoire ou encore les usagers des dispositifs. La perspective de ces acteurs aurait pu enrichir ou nuancer plusieurs conclusions, notamment sur la dépolitisation calculée, qui pourrait être analysée différemment depuis le point de vue d'un élu.

Qui plus est, les cinq personnes interrogées sont toutes des acteurs centraux et visibles de la dynamique grassoise. Cela offre l'avantage d'un accès à une connaissance fine et réflexive du territoire, mais cela comporte un biais de sélection : nous risquons d'analyser le travail politique tel qu'il est raconté par ceux qui l'ont conduit avec succès, sans suffisamment entendre la voix des acteurs qui en sont restés à la périphérie ou qui s'en sont éloignés. Cette limite est partiellement compensée par les épisodes de tension rapportés (départ de Tetris, conflit autour de Sainte-Marthe, résistances au cadrage « post-croissance »), mais elle reste bien réelle.

Enfin, l'enquête a été menée aux côtés d'une chercheuse qui occupe aussi un rôle institutionnel dans la dynamique grassoise (Chaire en construction sur l'ESS et l'IS dans le Pays de Grasse). Cette implication est revendiquée comme un atout mais elle est aussi une limite : les enquêtés peuvent avoir adapté leurs propos à l'interlocutrice. Cette limite est partiellement compensée par la mobilisation explicite d'un cadre théorique qui oblige à confronter le matériau à des catégories indépendantes des acteurs interrogés. Elle reste néanmoins constitutive de la posture choisie.

c) Limites tenant au cas analysé

Au-delà du cadre et de la méthodologie, le cas grassois lui-même présente plusieurs spécificités qui pèsent sur la portée des conclusions.

Premièrement, le Pays de Grasse présente une configuration assez exceptionnelle : un patrimoine industriel fort (la parfumerie), un territoire « contraint » au sens de Dang et Cardoso (2025) qui stimule la coopération, une « cheville ouvrière » (E1) installée durablement, un centre de recherche embarqué (Tetris) doté d'une véritable capacité théorique, un club d'entrepreneurs (le Club) historiquement orienté vers le territoire plutôt que vers le business. Cette configuration ne se retrouve probablement pas ailleurs. La transférabilité de nos conclusions à d'autres territoires d'IS suppose un travail comparatif que ce mémoire n'effectue pas. Nous proposons une grille de lecture ; il restera à éprouver sa fécondité sur d'autres cas, conformément à l'appel de Caire et Baille (2024).

Il est également à noter que plusieurs des dynamiques décrites sont récentes ou en cours : l'incubateur Com1 Lab est en phase de structuration, le départ de Tetris vers Gréolières date de 2024, la pluralisation du service ESS de la CAPG est en cours, le cadrage « post-croissance » est encore en train de se diffuser au sein du Club. L'analyse capture donc un moment particulier d'une trajectoire qui pourrait évoluer notablement dans les prochaines années. Cette dimension dynamique est partiellement intégrée par notre attention au travail politique permanent, mais elle invite à considérer nos conclusions comme situées dans le temps.

Notre analyse se concentre par ailleurs sur ce que la dynamique grassoise produit et dit peu de ce qu'elle ne produit pas, ou de ce qu'elle exclut. Quels sont les acteurs du territoire qui restent en dehors de cette dynamique, et pourquoi ? Quels sont les effets concrets sur les habitants (insertion, accès aux services, qualité de l'emploi) ? Quels sont les coûts d'opportunité de la stratégie de dépolitisation calculée, qui peut conduire

à éviter certains débats structurants ? Ces questions, esquissées par certains verbatims (la difficulté à faire revendiquer l'appartenance à l'ESS, la sortie de Tetris hors du Pays de Grasse), mériteraient un développement à part entière dans un travail ultérieur.

Pour finir, comme discuté en 3.2, le cas grassois semble en partie contourner deux des trois risques identifiés par Richez-Battesti et Bidet (2024), à savoir l'illusion localiste et le repli sur soi, mais ne permet pas, à lui seul, de conclure sur le troisième risque, celui du changement d'échelle. La question de savoir si cette dynamique se traduit effectivement par une transformation des institutions à un niveau supérieur (méso régional ou macro national) reste ouverte et appelle un travail comparatif que ce mémoire n'effectue pas.

Conclusion

Sur un territoire que ses caractéristiques historiques ne prédestinaient pas à la coopération, l'innovation sociale s'est imposée en une quinzaine d'années comme repère partagé du développement local. Ce mémoire a entrepris d'analyser cette trajectoire singulière, en posant la question suivante comme guide de contribution : **quel travail politique de création et de mobilisation de l'objet frontière qu'est l'innovation sociale dans le Pays de Grasse ?**

La réponse à cette question s'est construite en trois temps. D'abord, la Partie 1 a posé les bases conceptuelles en optant pour une lecture institutionnaliste de l'innovation sociale, en caractérisant l'économie sociale et solidaire comme son principal véhicule en France et en identifiant, au croisement des travaux sur la coopération territoriale, deux angles morts que la littérature reconnaissait : la fabrique du sens collectif qui fédère des acteurs hétérogènes, et les supports concrets par lesquels ils coopèrent sans s'accorder préalablement sur ce qui les rassemble. Nous avons, pour les éclairer ensemble, proposé d'hybrider pour les sciences de gestion deux grilles issues des sciences sociales : la théorie du travail politique (Smith, 2019) et la théorie des objets frontières (Star & Griesemer, 1989). La Partie 2 a ensuite inscrit ce cadre dans une démarche qualitative par étude de cas unique, mobilisant cinq entretiens semi-directifs conduits auprès d'acteurs occupant des positions complémentaires dans la dynamique grassoise. La Partie 3 a déployé l'analyse proprement dite et montré que les deux grilles, pensées ensemble, permettent ce qu'aucune ne permet seule : le travail politique reconstitué selon les trois processus de Smith (légitimation, problématisation, instrumentation) éclaire les propriétés d'objet frontière de l'innovation sociale grassoise (polyvalence, abstraction, modularité et standardisation partielle), tandis que la qualité d'objet frontière éclaire en retour ce qui rend ce travail politique opératoire, soit son application à un objet qui se laisse saisir différemment par chaque monde social sans cesser d'être identifiable comme le même. Ce double mouvement, par lequel chaque grille rend l'autre lisible, constitue la spécificité du cadre hybride et la condition de sa fécondité analytique.

* *

*

Notre principale contribution est de montrer que l'innovation sociale, dans le Pays de Grasse, est un objet frontière parce qu'elle est continuellement travaillée politiquement, tandis que le travail politique grassois est efficace parce qu'il s'applique à un objet qui se laisse saisir différemment par chaque monde social tout en restant identifiable comme le même. Cela nous permet en partie de répondre à l'appel de Caire et Baille (2024), qui invitaient à reprendre la notion d'objet frontière sur d'autres terrains d'innovation sociale : la qualité d'objet frontière de l'innovation sociale est déterminante pour la coopération, mais elle ne tient qu'à condition d'un travail politique permanent qui en maintient les propriétés. Le cas grassois précise au passage

ce que la littérature désignait sous le terme d'aspiration sociale (Besançon & Chochoy, 2019) sans toujours l'expliciter : cette aspiration n'est pas un préalable à la coopération mais son produit continu, distribué entre des acteurs « tricoteurs » qui assurent la mise en relation et des acteurs « poils à gratter » qui maintiennent le cap politique. Sans les premiers, la polyvalence se fragmenterait en interprétations isolées. Sans les seconds, elle se diluerait en consensus sans substance.

* *

*

Que serait ce mémoire sans que son pari théorique ne mérite, au moment de le refermer, d'être restitué de manière plus accessible ? Pour donner des moyens de compréhension à qui voudra s'en saisir, et ainsi s'inscrire dans la recherche, le versant ci-contre revient sur les termes de manière simplifiée.

Les objets frontières, c'est l'idée que les acteurs n'ont pas besoin d'être d'accord sur le sens des mots pour coopérer : il leur suffit d'un objet en commun, suffisamment clair pour être reconnu de tous et suffisamment ouvert pour que chacun puisse l'interpréter à sa manière. Un peu comme un mot-valise qui désigne la même chose pour tout le monde, mais que chacun remplit avec ses propres préoccupations. Notre contribution réside à montrer que, dans le Pays de Grasse, ce mot est « innovation sociale » : la collectivité y voit une politique publique prenant en compte tous types d'acteurs et aspirations ; le centre de recherche embarqué y voit une démarche de transformation écologique ; le club d'entrepreneurs un pacte de post-croissance ; la filière agricole une solidarité entre pairs ancrée dans un patrimoine ; l'école de cirque un prolongement de l'éducation populaire. Chacun y reconnaît sa propre histoire, et c'est précisément ce qui leur permet de travailler ensemble.

Mais cette grille n'explique pas, à elle seule, comment l'objet est arrivé là, ni qui l'a fabriqué, ni comment il tient dans la durée. C'est ce que la grille du travail politique permet de voir : derrière un objet partagé, il y a toujours des personnes qui parlent et négocient, choisissent leurs mots selon l'interlocuteur, fabriquent des outils et tissent des alliances patiemment. Sans ce travail incarné, cet objet partagé ne resterait qu'un beau mot écrit dans un rapport ; c'est ainsi mises ensemble que les deux grilles permettent de saisir une tension : l'innovation sociale tient parce qu'elle est partagée, et ce partage tient parce qu'elle est continuellement re-traduite.

* *

*

Sur le plan théorique, ce mémoire propose ainsi une grille de lecture transférable (schématisée dans la figure 1 de la Partie 3 et synthétisée dans le tableau 1 du même chapitre) qui pourra être éprouvée sur d'autres terrains d'innovation sociale.

Sur le plan empirique, il documente pour lui-même un cas régulièrement cité mais rarement analysé en profondeur, ce qui peut nourrir les travaux comparatifs sur les territoires « contraints » (Dang & Cardoso,

2025), sur les laboratoires de futurs alternatifs (Liodaki & Stockdale, 2025) et sur les écosystèmes territoriaux de l'économie sociale et solidaire (Richez-Battesti, Itçaina & Fraisse, 2025).

Sur le plan managérial, enfin, ce travail entend rendre explicites les manières par lesquels une innovation sociale tient ensemble des mondes contrastés sur un territoire. Trois enseignements opératoires se dégagent à destination des chargés de mission ESS, des élus, des têtes de réseau, des chercheurs embarqués, des entrepreneurs, des structures d'intermédiation ou de tout citoyen intéressé. D'abord, la légitimation d'une innovation sociale n'est jamais acquise et suppose une véritable compétence de traduction : maîtriser l'imaginaire de l'interlocuteur sans céder sur les fondamentaux, savoir « politiser » dans une arène et « dépolitiser » dans une autre, accepter de retravailler ses mots sans renoncer à son cap. Ensuite, la robustesse d'une innovation sociale sur un territoire repose sur une division du travail explicite entre acteurs « tricoteurs » et acteurs « poils à gratter », dont les postures ne doivent pas être uniformisées mais assumées comme complémentaires. Enfin, l'institutionnalisation suppose de combiner des instruments complémentaires et de les articuler à des dispositifs nationaux qui en élargissent la portée. À ces enseignements s'ajoute un quatrième, plus structurel : la dépendance d'un objet frontière à un individu tisseur de liens est à la fois sa force initiale et sa principale fragilité, et la dépersonnalisation doit être anticipée. Ces propositions ne valent évidemment pas comme lunettes d'analyse transférables sans adaptation : elles sont à éprouver sur d'autres terrains.

* *

*

Nos résultats doivent être reçus dans la mesure des limites que la Section 3.3 a explicitement mis en avant et qu'il convient ici de rappeler brièvement. Le cadre théorique retenu, en privilégiant une approche institutionnaliste articulant travail politique et théorie des objets frontières, laisse de côté d'autres lectures qui auraient pu enrichir l'analyse, et il laisse en partie hors champ la dimension affective de l'engagement, nettement présente dans les entretiens. Le matériau mobilisé, composé de cinq entretiens conduits auprès d'acteurs centraux de la dynamique grassoise, ne couvre pas tous les mondes sociaux concernés, la configuration grassoise est par ailleurs assez exceptionnelle, ce qui invite à éprouver la fécondité de la grille sur d'autres cas avant d'en généraliser les enseignements.

Plusieurs prolongements seraient féconds. La première préconisation consisterait à éprouver la grille duale sur d'autres terrains d'innovation sociale dans des configurations contrastées (territoires urbains, territoires non « contraints », configurations sans « cheville ouvrière » identifiable), pour en tester la robustesse et la portée comparative. Cela répondrait directement à l'appel de Caire et Baille (2024) tout en dialoguant avec les travaux récents sur les coopérations économiques territoriales de transition (Tabet & Duverger, 2026) et sur les écosystèmes territoriaux de l'économie sociale et solidaire (Richez-Battesti, Itçaina & Fraisse, 2025).

Un deuxième prolongement consisterait à investir ce que la dynamique grassoise ne produit pas, ou ce qu'elle laisse de côté. Quels sont les acteurs du territoire qui restent en dehors, et pourquoi ? Quels sont les effets

concrets sur les habitants en matière d'insertion, d'accès aux services et de qualité de l'emploi ? Quels sont les coûts d'opportunité d'une stratégie de dépolitisation calculée, qui peut conduire à éviter certains débats structurants ? Ces questions, esquissées par plusieurs verbatims, mériteraient un développement à part entière dans des travaux ultérieurs et permettraient d'éprouver la grille proposée sur son revers, en s'intéressant aux silences et aux exclusions que toute dynamique de coopération comporte.

Un troisième prolongement, enfin, consisterait à intégrer plus explicitement la dimension affective et imaginaire de l'engagement, en mobilisant les travaux récents sur l'aspiration sociale (Besançon & Chochoy, 2019), sur les imaginaires sociaux (e.g. Levitas, 2010, 2011 ; Ricoeur, 1984, Lapoutte et al., 2024) ou sur les communs (Tabet & Duverger, 2026). La grille duale telle qu'elle est proposée ici éclaire le travail incarné et les supports concrets de la coopération ; elle gagnerait à être articulée à une analyse de ce qui, sur le plan symbolique et affectif, fait que les acteurs tiennent ensemble dans la durée.

Finalement, dans ce moment où les crises pressent à inventer collectivement, le cas grassois suggère qu'une partie de la réponse tient à la capacité des acteurs à fabriquer, à entretenir et à re-traduire des objets suffisamment partagés pour relier, et suffisamment ouverts pour ne pas exclure. Cette capacité ne relève ni d'un don ni d'un talent personnel : elle se travaille, elle s'outille et se transmet. La rendre lisible et transmissible est sans doute l'enseignement le plus utile que ce mémoire souhaite porter comme une invitation à prendre au sérieux le travail patient par lequel les territoires inventent, contre toute attente, des manières de tenir ensemble.

Pour qui a déjà grimpé en cordée, ce travail n'est pas étranger, et l'on y reconnaîtra peut-être ce que les figures du « tricoteur » et du « poil à gratter » désignaient plus haut. Au pied de la voie, l'un grimpe et l'autre l'assure ; quelques mètres plus haut, ils inversent les rôles, mais tout le long, ce qui les fait monter, ce n’est pas plus leur force propre que la certitude que l'autre tient la corde au bon moment. Inventer collectivement sur un territoire ressemble peut-être à cela : ouvrir un chemin sinueux et exposé à tour de rôle, parce que personne ne peut tenir la corde et avancer en même temps.

Bibliographie

Références académiques

Abitbol, L. (2012). *Initier des coopérations inter-organisationnelles dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale : une relecture en termes de sociologie de la traduction et de la théorie des objets-frontière* [Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3].

Besançon, E., & Chochoy, N. (2015). Les marqueurs d'innovation sociale : une approche institutionnaliste. *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, (336), 80-93.

Besançon, E., & Chochoy, N. (2019). Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? *RECMA*, *352*(2), 42-57.

Besançon, E., Celle, S., Chochoy, N., Fontaine, G., Guyon, T., & Martell, Y. (2017). Les écosystèmes territoriaux d'innovation sociale en France. Les apports d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale appliquée aux Pôles territoriaux de coopération économique. In *5e Colloque international du CRISES « Des émergences à la reconnaissance. Trajectoires d'innovation »*.

Bocquet, R., & Mothe, C. (2018). Comment construire les proximités entre stations de moyenne montagne grâce à un objet-frontière ? L'exemple de la charte de développement durable. *Management international*, *22*(4), 27-38.

Bouchard, M. J., & Lévesque, B. (2010). *Économie sociale et innovation : l'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale*. Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, ET1106.

Bourbousson, C., & Richez-Battesti, N. (2023). Caractériser les rôles de l'innovation sociale et de l'innovation responsable dans les initiatives locales de transition. *Innovations*, *72*(3), 35-64.

Bourdin, S., Nadou, F., & Obermöller, A. (2020). Comment les politiques publiques favorisent-elles les dynamiques collaboratives d'innovation ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (2), 311-335.

Caire, G., & Baille, C. (2024). Une approche par l'objet-frontière de la production collective de l'innovation sociale. L'exemple de la plateforme touristique Les Oiseaux De Passage. *Management international*, *28*(4), 68-80.

Celle, S. (2020). *L'histoire de l'économie sociale à partir de la théorie économique institutionnaliste – conceptualisation, variation d'échelles et faits stylisés* [Communication]. L'ESS, quelle histoire ? Dynamiques, méthodes et perspectives pour l'histoire de l'économie sociale et solidaire, Paris, France.

Celle, S., Ballon, J., & Lévesque, B. (2026). L'approche méso de l'économie sociale et solidaire : vers un nouveau paradigme ? *Revue Interventions économiques*, (74).

Collette, C., & Pigé, B. (2008). *Économie sociale et solidaire*. Dunod, Les Topos.

Cordrie, B., Grassart, C., & Bayard, V. (2026). Le réemploi solidaire au risque de la récupération. Analyse d'un espace méso critique en construction à partir du travail politique des acteurs. *Revue Interventions économiqu*es. 74.

Coriat, B. (2026). Capitalocène, Bien(s) Commun(s) et Viabilité chez Michel Aglietta, *Revue de la régulation*, Hors-série 0001, pp. 395-406.

Crutzen, P.J. (2006). The "Anthropocene". In *Earth System Science in the Anthropocene*. Springer, Berlin, Heidelberg.

Dang, R. J., & de Sousa Cardoso, C. (2025). *L'innovation au cœur des territoires: Territoires et transitions: construire l'économie de demain*. De Boeck Supérieur.

David, A., (2012). Chapitre 3 - Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées, In *Les nouvelles fondations des sciences de gestion : éléments d'épistémologie de la recherche en management*. Presses des Mines.

Defilippi, F. (2024). *La construction des futurs nécessaires : une étude des imaginaires sociotechniques français* [Thèse de doctorat, Université de Nanterre, Paris X].

Demoustier, D., & Itçaina, X. (2024). L'économie sociale et solidaire comme écosystème territorial d'intermédiation : le cas du PTCE Sud Aquitaine. *Formation emploi*, (165), 29-50.

Dorival, C., Duverger, T., Sibille, H., De Mareschal, D., Laudier, I., Alphandéry, C., … Saddier, J. (2023). *Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire. Territoires de l'ESS*. Le Bord de l'eau, 162 p.

Douchet, L. (2019). *Être une entreprise et servir la société. Analyse du processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale en France au début du XXIème siècle* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux].

Duverger, T. (2023). *L'économie sociale et solidaire*. La Découverte, Repères.

Itçaina, X., & Richez-Battesti, N. (2022). Introduction au dossier – Les polarisations territoriales de l'économie sociale et solidaire : travail politique, institutionnalisation, régimes territoriaux. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (1), 7-14.

Landel, P.-A., & Pecqueur, B. (2014). Décentralisation à la française et innovation sociale : un compromis impossible. *Économie et Solidarités*, *44*(1), 169-182.

Liodaki, D., & Stockdale, C. (2025). If we can make it there, we can make it everywhere: Grassroots social innovations for post-capitalistic futures. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, *107*(4), 473-491.

Monticelli, L. (2026). From blueprint to battleground: Four takes on utopia for organization scholars. *Organization Studies*, 1–4.

Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (2013). General introduction: The return of social innovation as a scientific concept and a social practice. In *The international handbook on social innovation* (pp. 1-6). Edward Elgar.

Nadou, F., & Pecqueur, B. (2020). Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale : une approche conceptuelle. *Géographie, économie, société*, *22*(3), 245-263.

Pouzoulet, M. (2025). *Travailler l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Contribution à une sociologie des politiques mondiales* [Thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux].

Richez-Battesti, N., & Bidet, É. (2024). *L'innovation sociale : expérimenter et transformer à partir des territoires*. Les Petits Matins.

Richez-Battesti, N., Itçaina, X., & Fraisse, L. (2025). Portée et limites de l'analyse écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS. Le cas des Pôles territoriaux de coopération économique en France. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, *16*(1), 1-21.

Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J., & Besson, R. (2024). Le tiers-lieu comme trajectoire territorialisée d'innovation sociale : le cas d'un territoire rural. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (2), 257-278.

Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, *38*(2), 15-36.

Slitine, R., Chabaud, D., & Richez-Battesti, N. (2024). Le processus d'intermédiation comme levier de l'innovation sociale. *Management international*, *28*(4), 14-25.

Smith, A. (2019). Travail politique et changement institutionnel. Une grille d'analyse. *Sociologie du travail*, *61*(1).

Star, S. L. (2010). Ceci n'est pas un objet-frontière ! Réflexions sur l'origine d'un concept. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *4*(1), 18-35.

Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional ecology, 'translations' and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, *19*(3), 387-420.

Trompette, P., & Vinck, D. (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *3*(1), 5-27.

Trudel, L., Simard, C., & Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire. Recherches qualitatives, 5(38-45).

Van Campenhoudt, L., Marquet, J. & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (5e éd.). Dunod.

Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *3*(1), 51-72.

Wenger, E. (2005). *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*. Presses de l'Université Laval.

Younes, D., Jacob, M. R., & Marti, I. (2019). L'innovation sociale sur les territoires. *Revue française de gestion*, 280(3), 73-88.

Rapports

Chevalier, M., Kherbouche, M., & Worms, A. (2021). *L'économie sociale et solidaire (ESS) dans le pays de Grasse : un exemple d'écosystème structuré en réseau* [Monographie tutorée par A. Sauvayre, FORS-Recherche sociale]. Avise. Consulté en mai 2026 sur https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20211012/projetco_2020-21_monographie_grasse.v1.pdf

Cour des comptes – Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2023). *Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) à Grasse (Alpes-Maritimes). Rapport d'observations définitives, exercices 2014 et suivants*. Consulté en mai 2026 sur https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-du-pays-de-grasse-capg-grasse-alpes-maritimes

Tabet, A., & Duverger, T. (2026). *Les coopérations économiques territoriales de transition : vers un nouveau champ de recherche*. État de l'art, ADEME.

Webographie

Assises de la Transition Écologique et Citoyenne. (2018). *Piste d'Azur, une SCIC consacrée au cirque et à sa diffusion sur le territoire*. Consulté en mai 2026 sur https://at06.eu/pistedazur/

Banque des Territoires. (2018). *Du côté de Grasse, la SCIC Tetris dynamise l'économie sociale et solidaire (06)*. Consulté en mai 2026 sur https://www.banquedesterritoires.fr/du-cote-de-grasse-la-scic-tetris-dynamise-leconomie-sociale-et-solidaire-06

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse [CAPG]. (2013). *Charte de développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Pôle Azur Provence* [document interne]. CAPG.

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse [CAPG]. (s.d.). *Site institutionnel*. Consulté en mai 2026 sur https://www.paysdegrasse.fr/

Fleurs d'Exception du Pays de Grasse. (2024). *PTCE – Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse*. Consulté en mai 2026 sur https://www.fleurs-exception-grasse.com/ptce/

Fleurs d'Exception du Pays de Grasse. (s.d.). *Site institutionnel*. Consulté en mai 2026 sur https://www.fleurs-exception-grasse.com

Le Journal des Entreprises. (2025). *Avec son nouveau président, le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse garde le cap sur la post-croissance*. Consulté en mai 2026 sur https://www.lejournaldesentreprises.com/article/avec-son-nouveau-president-le-club-des-entrepreneurs-du-pays-de-grasse-garde-le-cap-sur-la-post-2117216

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique (MEFSIN). (s.d.). *L'économie sociale et solidaire*. Consulté en mai 2026 sur https://www.economie.gouv.fr/ess

Monaco-Matin. (2025). *Le club des entrepreneurs du Pays de Grasse bâtit le collectif*. Consulté en mai 2026 sur https://www.monacomatin.mc/economie/le-club-des-entrepreneurs-du-pays-de-grasse-batit-le-collectif-970962

OCDE. (2022). *Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale* (OECD/LEGAL/0472). Consulté en mai 2026 sur https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0472

Piste d'Azur – Centre régional des arts du cirque PACA. (s.d.). *Site institutionnel*. Consulté en mai 2026 sur https://grasse-campus.fr/organisation-des-etudes-superieures/piste-dazur/

Presse Agence. (2026). *Mouans-Sartoux : Plantes à parfum – Un laboratoire mutualisé pour relancer la filière locale*. Consulté en mai 2026 sur https://presseagence.fr/mouans-sartoux-plantes-a-parfum-un-laboratoire-mutualise-pour-relancer-la-filiere-locale/

Procirk. (s.d.). *Piste d'Azur*. Consulté en mai 2026 sur https://procirk.org/?page_id=142

Réseau québécois en innovation sociale (RQIS). (2025). *CAPSULE | Qu'est-ce que l'innovation sociale ?* [Luc Dancause] [Vidéo]. YouTube. Consulté en mai 2026 sur https://www.youtube.com/watch?v=5kAnDlA6wmk

SCIC Tetris. (s.d.). *SCIC TETRIS – Transformations écologiques territoriales par la recherche et l'innovation sociale*. Consulté en mai 2026 sur https://scic-tetris.org/

WebtimeMedias. (2025). *Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse en marche vers la « post-croissance »*. Consulté en mai 2026 sur https://www.webtimemedias.com/article/clubentrepreneurs-pays-grasse-marche-post-croissance

Table des matières

RESUME **1**

SOMMAIRE **2**

ABREVIATIONS **4**

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS **6**

INTRODUCTION **7**

PARTIE 1. REVUE DE LITTERATURE ET CADRE THEORIQUE HYBRIDE **10**

SECTION 1. ÉLEMENTS DE CADRAGE SUR L'INNOVATION SOCIALE **10**

1.1. Définir l'innovation sociale : entre approche fonctionnaliste et approche institutionnaliste 10

1.2. L'économie sociale et solidaire comme principal véhicule de l'innovation sociale 11

a) Une économie de l'entre-deux, héritière d'une longue histoire 12

b) Une alternative au capitalisme et un laboratoire d'expérimentations 12

SECTION 2. LA COOPERATION TERRITORIALE AU SERVICE DE L'IS **15**

2.1. Analyser la coopération territoriale 15

2.2. Le territoire comme construit social et système d'acteurs 16

2.3. Deux angles morts de la littérature sur la coopération : la fabrique du sens partagé et les supports concrets de la coopération 17

SECTION 3. DEUX GRILLES D'ANALYSE POUR SAISIR L'INSTITUTIONNALISATION TERRITORIALE D'UNE IS ET SES SUPPORTS DE COOPERATION **19**

3.1. L'approche par le travail politique pour saisir le changement institutionnel à l'échelle territoriale 19

a) Genèse de la notion de travail politique et redéfinition par Smith (2019) 19

b) Usages de la notion de travail politique dans la littérature sur l'ESS et l'innovation sociale, et articulation avec l'analyse écosystémique 21

3.2. L'approche par l'objet frontière pour éclairer les dynamiques de coopération territoriale 22

a) Genèse chez Star et Griesemer (1989), dimensions constitutives et typologie 23

b) Usages dans la littérature sur l'innovation sociale et l'ESS, et appel à reprendre la notion 25

Conclusion : gaps, question de recherche et justification du cadre hybride 25

PARTIE 2. LE TERRAIN ET LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE 28

SECTION 1. UNE RECHERCHE EXPLORATOIRE QUALITATIVE A VISEE EMPIRIQUE 28

1.1. Une démarche qualitative par étude de cas unique 28

1.2. Une recherche exploratoire à objectifs empirique 28

SECTION 2. LE PAYS DE GRASSE ET SES ENQUETES 30

2.1. Le Pays de Grasse, un terrain d'étude singulier 30

a) Un territoire de contrastes 30

b) Une dynamique de coopérations territoriales pilotée par la CAPG 30

2.2. Les organisations enquêtées : cinq acteurs au cœur de la dynamique grassoise 31

a) La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) 31

b) Tetris (SCIC) – Transition écologique territoriale par la recherche et l'innovation sociale 31

c) Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse (PTCE) 31

d) Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse 32

e) Piste d'Azur (SCIC) – Centre régional des arts du cirque 32

SECTION 3. SOURCES DE DONNEES ET METHODE D'ANALYSE 33

3.1. Trois sources de données mobilisées 33

3.2. Une stratégie d'analyse catégorielle thématique 34

PARTIE 3. LE TRAVAIL POLITIQUE DE FABRIQUE D'UN OBJET FRONTIERE : ANALYSE DU CAS DU PAYS DE GRASSE 35

SECTION 1. LE TRAVAIL POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DE L'INNOVATION SOCIALE DANS LE PAYS DE GRASSE 39

1.1. Une légitimation de l'innovation sociale en permanente négociation 39

a) Un travail discursif : politiser sans braquer, dépolitiser sans perdre l'essentiel 40

b) Un travail relationnel : tisser, entourer, fidéliser 42

c) Un travail symbolique : choisir ses étendards.....44

1.2. Une problématisation qui transforme un constat partagé en problème public 45

a) Un diagnostic partagé : un modèle économique à dépasser, des coopérations à inventer 45

b) Un cadrage qui se reformule sans perdre son cap : de la « transition » à la « post-croissance » 46

c) Une montée en généralité : une coalition qui porte la définition à plusieurs échelles 47

1.3. Une instrumentation au service de la pérennisation et de la mise en œuvre 47

a) Le service Insertion et Innovation sociale de la CAPG : pérenniser une politique publique 48

b) La Charte de développement de l'ESS : un outil discursif de mise en lien des acteurs 49

c) L'incubateur Com1 Lab : outiller relationnellement l'accompagnement des porteurs de projets 50

SECTION 2. L'INNOVATION SOCIALE COMME OBJET FRONTIERE ENTRE LES ACTEURS DU PAYS DE GRASSE 53

2.1. Une infrastructure invisible qui relie les mondes sociaux 53

a) Trois fonctions infrastructurelles : standardiser, catégoriser, routiniser 54

b) Une infrastructure qui se révèle en creux 55

2.2. Une flexibilité interprétative avérée mais fragile 56

a) Quatre dimensions articulées, lues à partir d'une question commune 56

b) Quatre lignes de tension qui fragilisent la flexibilité 58

c) Quels types d'objet frontière pour l'innovation sociale grassoise ?.....59

SECTION 3. DISCUSSION ET LIMITES 61

3.1. Réponse à la question de recherche et contribution aux gaps de la littérature 61

3.2. Apports, mise en perspective et réponse aux appels de la littérature 63

3.3. Limites de l'analyse 64

a) Limites tenant au cadre théorique retenu 64

b) Limites tenant à la méthodologie 65

c) Limites tenant au cas analysé 66

CONCLUSION..... 68

BIBLIOGRAPHIE..... 72

TABLE DES MATIERES..... 76

ANNEXES..... 80

1. Guide d'entretien exploratoire, Acteurs de l'ESS 80

Annexes

1. Guide d'entretien exploratoire, Acteurs de l'ESS

Profil et parcours de l'interrogé.e

Pouvez-vous présenter votre parcours et votre rôle dans l'organisation ?

Axe 1 : Le Projet de l'organisation

Pourquoi l'organisation a-t-elle été créée ? À quels problèmes doit-elle répondre ?

Quels ont été les acteurs fondateurs ? Leur trajectoire ? Les fondateurs de l'organisation entretenaient-il des liens entre eux dans un autre cadre ? Etaient ils dejà impliqués sur ce territoire et comment ?

Pourquoi créer une SCIC / PTCE ? (Et non pas une association ou autre…)

Le projet de l'organisation a-t-il évolué depuis sa création ?

Diriez-vous que l'organisation porte un idéal de transformation sociale qu'elle souhaiterait voir se diffuser à une échelle plus vaste (territoriale, nationale, internationale) ? Et lequel

Axe 2 : Fonctionnement et gouvernance de l'organisation

Qui sont les membres de l'organisation ?

Comment les collèges ont-ils été déterminés ? Ont ils évolués depuis l'origine ?

Comment qualifieriez-vous la participation des sociétaires à la vie de l'organisation ? Avez vous introduit des dispositifs de mobilisation des sociétaires

Quels sont les sujets particulièrement discutés en AG et CA ?

Combien de salariés sont-ils employés dans l'organisation ? Pour combien ETP ?

Quel est son modèle économique ? (Principaux postes de dépense et de recette)

Avec quels acteurs, non sociétaire, l'organisation entretient-elle des relations régulières ?

Avez-vous connu une (ou plusieurs) réorganisation(s) importante(s) au sein de l'organisation ? Pouvez-vous la (les) décrire ?

Axe 3 : Liens au territoire

Pourriez-vous délimiter le territoire d'intervention de l'organisation ?

Diriez-vous que le territoire d'implantation de l'organisation constitue une ressource pour l'organisation ?

Identifiez-vous la contribution de l'organisation à son territoire ? Comment ?

Avez-vous perçu des évolutions dans le rapport au territoire par l'organisation ?

Quels types d'implication des habitants observez-vous au sein de l'organisation ? Cette implication a-t-elle évolué (en termes de gouvernance, d'usages, d'initiatives citoyennes) depuis la création de la coopérative ?

Axe 4 : Liens aux acteurs publics

Selon vous, quel rôle les acteurs publics (collectivités locales, institutions) ont-ils joué dans l'incubation, la création et le développement de l'organisation ?

Dans quelle mesure leur rôle s'est-il traduit par des actions concrètes (comme la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire, la construction d'un écosystème favorable, le subventionnement, l'entrée au capital, l'utilisation des services proposés par l'organisation) ?Avez-vous pu observer une évolution de ce rôle au fil du temps ?

L'organisation a-t-elle contribué à des reconfigurations de la gouvernance territoriale ? à de nouvelles formes de soutien public ? de partenariats ? Quels en ont été les leviers et les freins ?

Axe 5 : Conception de l'ESS et lien à l'ESS

Comment définiriez-vous l'appartenance de l'organisation à l'ESS ?

Peut-on parler d'une communauté d'acteurs de l'ESS dans le pays de Grasse ?
Quels sont les acteurs qui la composent ?
Certains acteurs de l'ESS sont-ils réfractaires à l'intégrer ? Si oui pourquoi ?
Quels sont les projets partagés, actions communes de ces acteurs en matière d'ESS ?
Les principes de l'ESS vous semblent-ils favoriser la coopération de la communauté ESS sur le territoire ?

Y a-t-il de la confiance entre les acteurs de l'ESS ? Comment s'est-elle construite ? A-t-elle parfois été menacée ?
Quelles sont les plus grandes réussites ?
Y a-t-il eu des moments de crise ?
Existe-t-il des désaccords sur la conception de l'ESS ou sur le projet de territoire ?